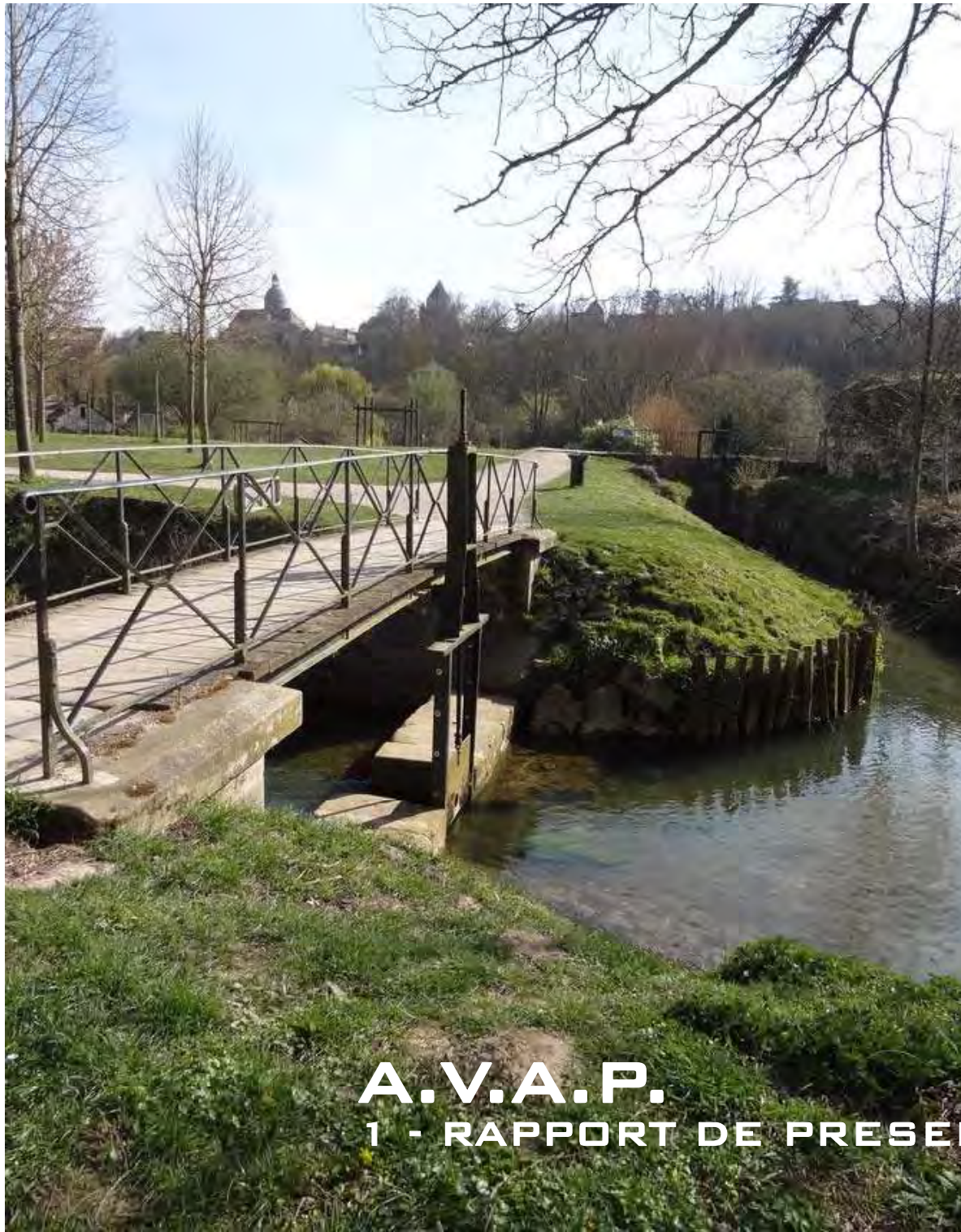




29 SEP. 2017



Mairie de Provins
5 place du Général Leclerc
77160 PROVINS
Tél.: 01 64 60 38 38



A.V.A.P.

1 - RAPPORT DE PRESENTATION

PROVINS

30/052016



<u>I/ SYNTHESE DU DIAGNOSTIC</u>	3
<u>II/ LES OBJECTIFS DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE, DE QUALITÉ ARCHITECTURALE ET DE TRAITEMENT DES ESPACES, DE DÉVELOPPEMENT DURABLE</u>	106
<u>III/ COMPATIBILITE AVEC LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU PLAN LOCAL D'URBANISME</u>	117
<u>IV/ LE PERIMETRE ET LES SECTEURS DE L'AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE</u>	121
<u>V/ DESCRIPTION DES PRINCIPALES INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE DE LA MISE EN OEUVRE DU DOCUMENT</u>	146

I/ SYNTHESE DU DIAGNOSTIC

Situation

Provins est située à l'Est de la Seine-et-Marne, à environ 50 km de Melun, et 90 km de Paris.

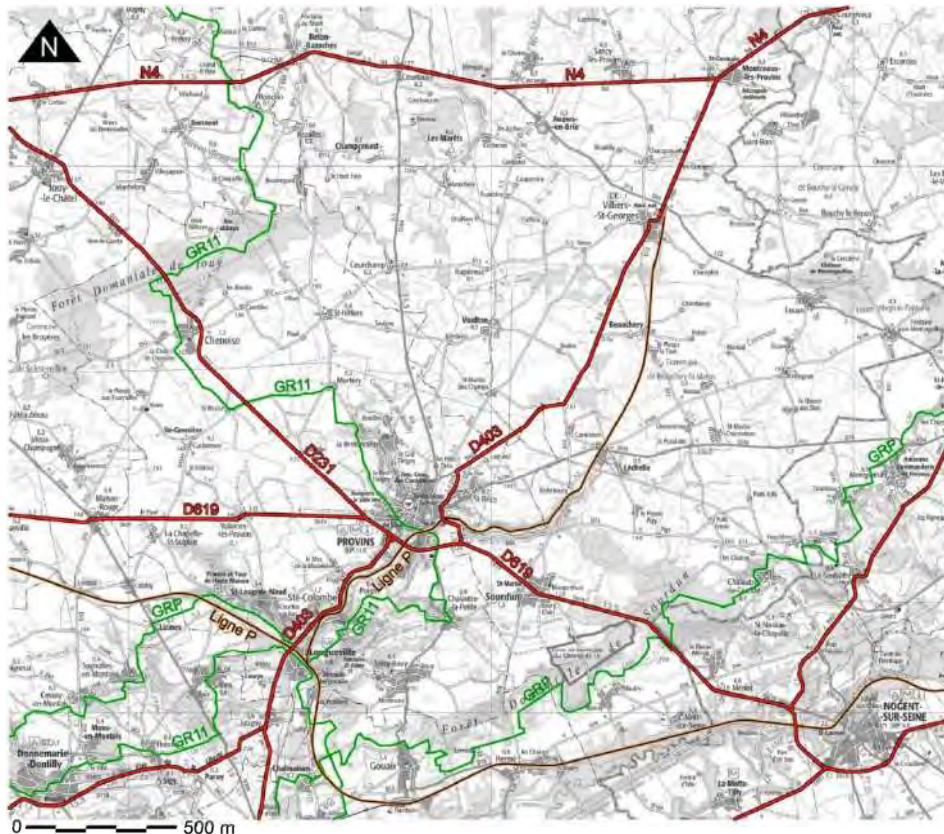
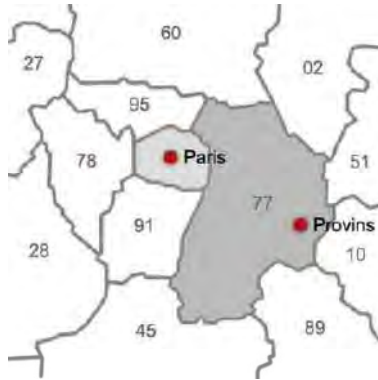
La commune compte 12 609 habitants (Population totale source INSEE 2012*), pour une superficie de 1 472 hectares.

En frange de la région parisienne et à distance des principaux pôles urbains, Provins reste à l'écart des principales logiques résidentielles et économiques franciliennes, limitant son attractivité en termes de population, malgré un développement économique intéressant.

Elle constitue cependant, pour l'ensemble de la partie Sud-Est du département, un pôle local (administratif, touristique, tertiaire et économique).

Accessibilité

L'accessibilité de la ville est assurée par la présence à 35 km de l'A5 et 60 km de l'A4, et d'un réseau d'axes routiers départementaux qui convergent, tels que la RD 619 reliant Provins à Nangis et Melun, et Troyes, mais aussi la RD 403 vers Sens.



Chef-lieu d'un canton regroupant 15 communes, Chef-lieu d'arrondissement, la ville accueille, à ce titre, la sous-préfecture ainsi que les services déconcentrés des principales administrations départementales

Source : Recensement de la population 2012 - Limites territoriales au 1^{er} janvier 2014

Accès par le train

La commune est desservie par les trains du réseau Transilien Paris-Est (ligne P) à partir de la gare de l'Est à Paris (ligne de Longueville à Esternay), qui met Provins à 1h24 du cœur de Paris avec des trains toutes les demi-heures aux heures de pointe et toutes les heures aux heures creuses et le week-end.

Le RER A permet aussi de rejoindre la gare de Marne-La-Vallée-Chessy, puis de prendre le bus Seine-et-Marne Express n°35 jusqu'à Provins.

Le réseau de bus Probus dessert les quartiers de la Ville à partir de la Gare.

Une destination touristique importante

La ville de Provins est une destination touristique très importante.

La ligne Paris - Provins bénéficie, le dimanche, d'un renforcement important de sa desserte. En 2011, Provins aurait atteint près d'un million de visiteurs (source : Le provinois n°97) avec une saison touristique haute d'avril à novembre.

La cité médiévale « haute » est à environ 2 km de la gare, joignable à pied ou en navette.

La SNCF met en place le titre de transport « Paris Visite » qui permet de visiter la ville et de prendre le train pour aller de Paris à Provins.

Les touristes, peuvent aussi emprunter des navettes Cityrama/Cityvision qui desservent la Ville Haute de Provins (comme pour Fontainebleau ou Vaux le Vicomte).

Rappel de l'origine du nom : 3 grandes hypothèses

D'après Félix Bourquelot, « Provins » pourrait provenir des mots celtés « **Bro-win** » signifiant approximativement « colline entourée d'eau ».

Provins pourrait aussi tenir son nom de **Probinum**, ou Ville de Probus. D'après la légende, Provins tiendrait son nom des vignes de Probus (« *Probi vinum* ») : Probus, alors général romain, se serait arrêté dans la cité vers 271. Devenu empereur (276-282), il prit des mesures autorisant la culture de la vigne en Gaule, annulant de ce fait l'édit de Domitien promulgué près de deux siècles plus tôt.

L'origine du nom pourrait cependant reposer sur le mot latin **profundis** - "profond, épais", sous-entendu 'sylva', soit "forêt", pour évoquer une « (forêt) profonde, épaisse » : La plus ancienne mention se trouve sur une monnaie mérovingienne - 'pre(vu)nda silva' ; puis au IX^e siècle on trouve la mention de 'castris pruvénis', le "château de Profunda".

La zone inscrite au patrimoine mondial

Motivations de l'inscription du site au patrimoine mondial.

L'État et la ville ont motivé l'inscription du site au patrimoine mondial sur la base de trois critères.

Le cœur historique de la Ville témoigne ainsi :

Critère I

□ d'un échange d'influences considérable du XI^e au XIII^e siècles, tant économiques que commerciales et culturelles, et de la planification d'une ville à cette époque (assèchement des marais, création d'un réseau hydraulique, lotissements, enceintes et fortifications) /

Critère II

□ de la civilisation du Moyen Age en permettant de retrouver quasiment intacts les lieux où se déroulaient les plus importantes foires d'Europe. Il est directement associé au développement économique de la Chrétienté au Moyen Age (développement qui a eu une signification universelle exceptionnelle dans les progrès des échanges et de la civilisation.

Critère III

Il offre par ailleurs un exemple éminent d'un type de construction – les caves et les rez de chaussée voûtés notamment – illustrant une période significative de l'histoire humaine : le début des échanges économiques en Europe.

Critère IV

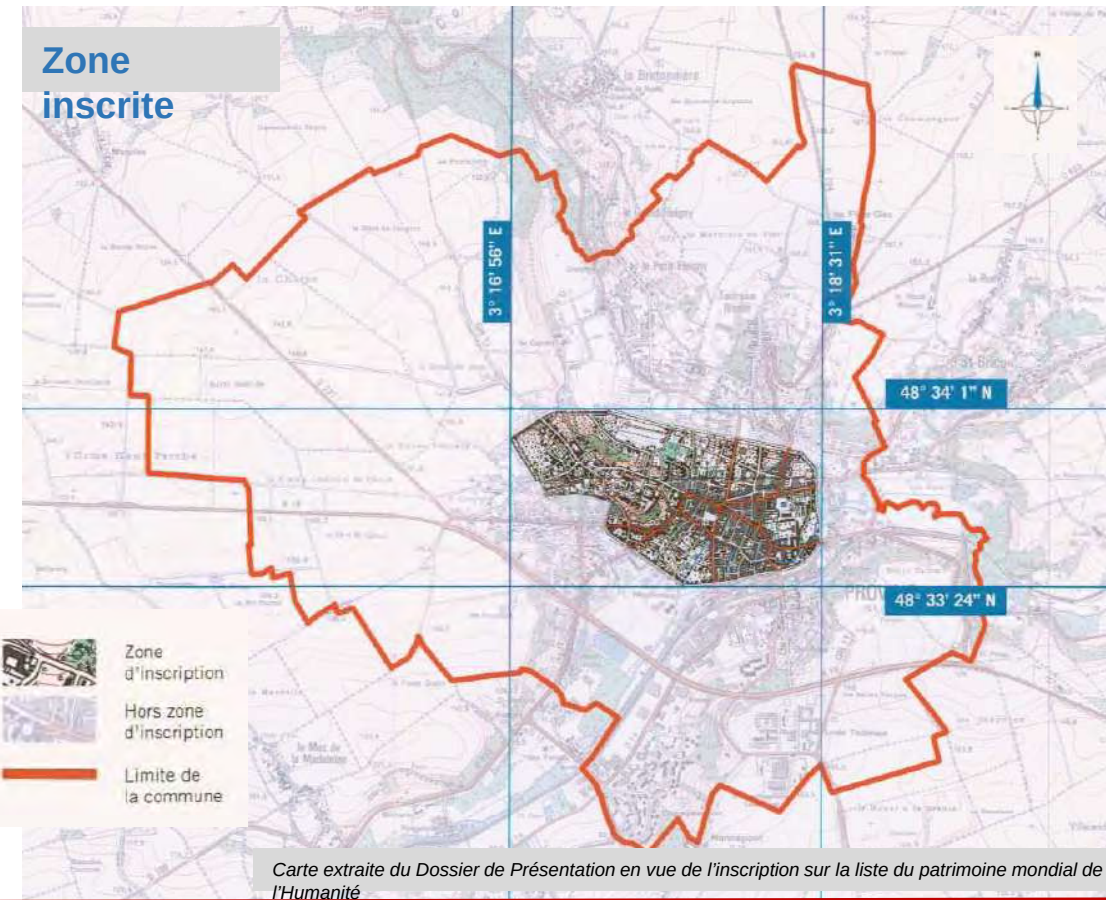
Parmi les ensembles urbains, le site répond à la catégorie II : il s'agit en effet d'une ville à caractère évolutif exemplaire ayant conservé, dans le cadre d'un site naturel exceptionnel, une organisation de l'espace et des structures caractéristiques des phases successives de son histoire.

Zone inscrite au patrimoine mondial et zone tampon

La zone inscrite au patrimoine mondial de l'humanité est circonscrite par le tracé de l'enceinte de la première moitié du XIII^e siècle et concerne l'ensemble de la ville historique, soit près de 108 ha.

Remarque : Malgré la fréquentation quasi exclusive de la Ville Haute par les visiteurs au titre de la Cité Médiévale – patrimoine de l'Humanité – c'est bien l'ensemble de la ville médiévale intra muros (Haute et Basse), qui est inscrite.

La zone tampon retenue concerne l'ensemble du territoire communal qui borde la ville soit environ 1 365 ha.



« Une zone tampon contribue à fournir un degré supplémentaire de protection à un bien du patrimoine mondial. Le concept de zone tampon a été introduit pour la première fois dans les *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial* en 1977. (...) »

De nombreux biens du patrimoine mondial font face à des problèmes qui découlent directement ou indirectement de leur zone tampon. De nouvelles constructions à l'intérieur d'une zone tampon peuvent avoir un impact sur un bien du patrimoine mondial, ou menacer sa valeur universelle exceptionnelle, tout comme un nouveau statut juridique de la zone tampon peut avoir un impact sur la conservation, la protection ou le plan de gestion d'un site. »

Extrait <http://whc.unesco.org/fr/evenements>



I.2 LES GRANDES PROTECTIONS DU TERRITOIRE

Présentation générale des grandes protections

La ville de Provins bénéficie de l'intérêt de l'administration des MH depuis le milieu du XIXe siècle pour la richesse de son patrimoine bâti. La Collégiale Saint Quiriace, classée en 1840, fait ainsi partie de la première liste de monuments protégés sur le territoire national (suite à l'institution le 28 septembre 1837 de la commission supérieure des Monuments historiques).

Deux grandes vagues de protections (1930 et 1960) sont venues compléter et étendre cette protection, notamment à des édifices privés et à un patrimoine plus vernaculaire.

La qualité du site a par ailleurs motivé dès 1933, une protection au titre des Sites (avec classement et inscription) étendue en 1961 par une zone de protection pour les remparts (Loi Malraux)

Les protections initiales

Provins, Ville d'histoire, compte initialement (avant la création des ZPPAUP) :

- ❑ **55 édifices protégés au titre de la Loi du 31 décembre 1913:** 13 sont classés parmi les Monuments Historiques (MH) hors remparts et éléments du dispositif de fortification - 43 sont inscrits sur l'inventaire supplémentaire des MH.
Remarque: la Croix de la Tombe de Mandon, fin 17^e siècle, située dans le cimetière au Nord Est du territoire a disparu mais le périmètre institué par l'arrêté de classement n'a pas été supprimé.
(Voir chapitre I.3 Les Monuments Historiques de la Ville - pages 28-40)

Ces classements et inscriptions concernent des édifices religieux, culturels, administratifs, et militaires, mais aussi un patrimoine vernaculaire, usuel, et un patrimoine « souterrain ».

Ils ont déterminé, à partir de la loi du 25 février 1943 (complétant la loi du 31 décembre 1913), le principe d'un périmètre de protection de 500 m aux abords de ces monuments. A Provins, ces protections cumulées des abords des MH couvraient une superficie d'environ 405 hectares. (voir page 15)

- ❑ **Une zone de protection autour des anciens remparts de la Ville Haute classés MH (Loi Malraux)** (voir page 16) ;
- ❑ **Un site classé,** (terrains jouxtant la frange « extérieure » des remparts de la Ville Haute) (voir page 17) ;
- ❑ **Deux sites inscrits** (Ancien Couvent des Cordelières (Hôpital Général) et les terrains avoisinants et l'ensemble de la Ville Haute et ses abords), (voir par 19) ;

Pour rappel, chacune de ces protections constitue une servitude d'utilité publique

Les Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP)

Les ZPPAUP (zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager) ont été créées par les lois de décentralisation de 1979. Elles visent à définir en accord entre l'État et les collectivités les modalités de gestion d'un secteur urbain d'intérêt patrimonial

- ❑ Une première ZPPAU a été instituée sur le territoire de la commune le 1er août 1990 couvrant la **Ville Haute**. Elle a fait l'objet d'une procédure de modification instituée par arrêté du Préfet de Région le 16 février 2001.
- ❑ Une seconde ZPPAUP a été approuvée le 26 février 2001 couvrant la **Ville Basse**.
- ❑ La révision de ces deux ZPPAUP a été initiée par délibération du Conseil Municipal le 29 juin 2007 et approuvée le 20 octobre 2009. Elle a permis de réunir les deux périmètres et de définir un règlement commun, sans opérer de « fusion » des deux ZPPAUP.

La création des ZPPAUP sur le territoire a suspendu pour l'ensemble de ces périmètres l'effet des protections :

- au titre des abords de Monuments Historiques,
- des sites inscrits
- et de la zone de protection.

Pour rappel, les prescriptions des ZPPAUP ne s'appliquent pas aux Monuments Historiques régis par la Loi du 31 Décembre 1913.

Par ailleurs, la création de ZPPAUP ne remet cependant pas en question les dispositions relatives aux abords des MH qui ne seraient pas inclus dans son périmètre ainsi que celle du Site Classé. A Provins, l'ensemble de périmètres de protection MH, et du site classé, sont dans des secteurs de ZPPAUP. Par ailleurs, il s'agit d'une suspension de la servitude et non d'une suppression : la disparition de la ZPPAUP ou la révision de son périmètre provoquant l'exclusion d'un monument historique s'y trouvant précédemment restituerait la protection au titre des abords de celui-ci.

Les périmètres de protection de 500 mètres générés par les Monuments Historiques recouvraient un tissu urbain et architectural de belle qualité mais aussi des quartiers ne présentant pas de parenté avec la qualité des édifices protégés (zone d'activités, secteurs pavillonnaire ou collectif, sans caractère qualitatif spécifique, voire pénalisant sur le plan esthétique et induisant d'importantes contraintes.

A contrario ces périmètres ne permettaient pas de protéger des cônes de vues parfois plus lointains.

La création des deux ZPPAUP a permis notamment de :

- Asseoir et moduler la protection en fonction de la réalité des visibilitées et de la qualité du tissu et du patrimoine urbain, notamment en définissant des secteurs ;
- Réduire, à la marge, les emprises protégées, sur ces mêmes critères ;
- Inclure les autres protections (type zone de protection de la Ville Haute créée par arrêté du 27 mars 1961, sites classés, sites inscrits) ;
- Étendre la protection à d'autres sites de valeur ;
- De définir et protéger des cônes de dégagements visuels, et d'inclure des coteaux en vis-à-vis des sites « sensibles ».

Voir pages 20-26

Périmètres de protection des abords MH

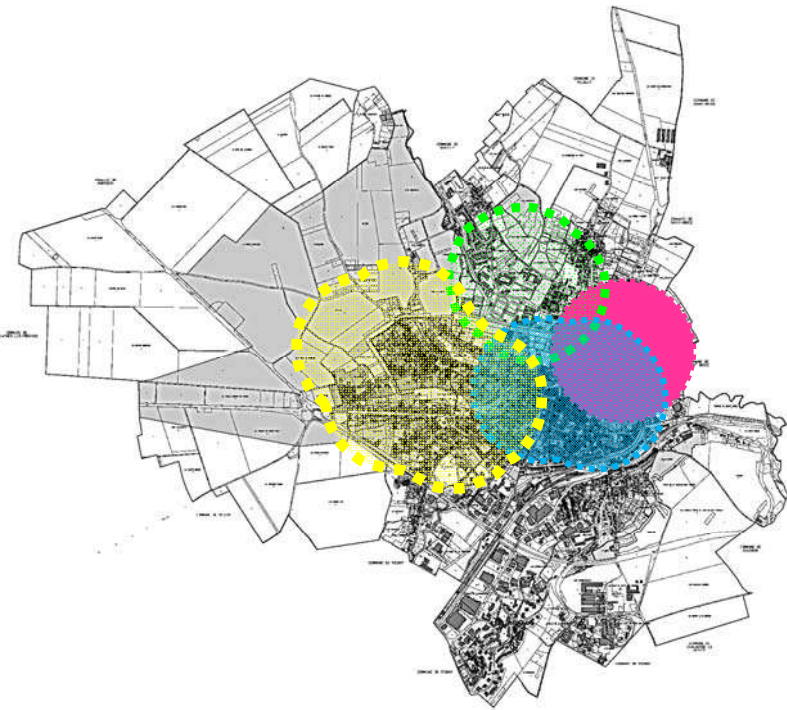


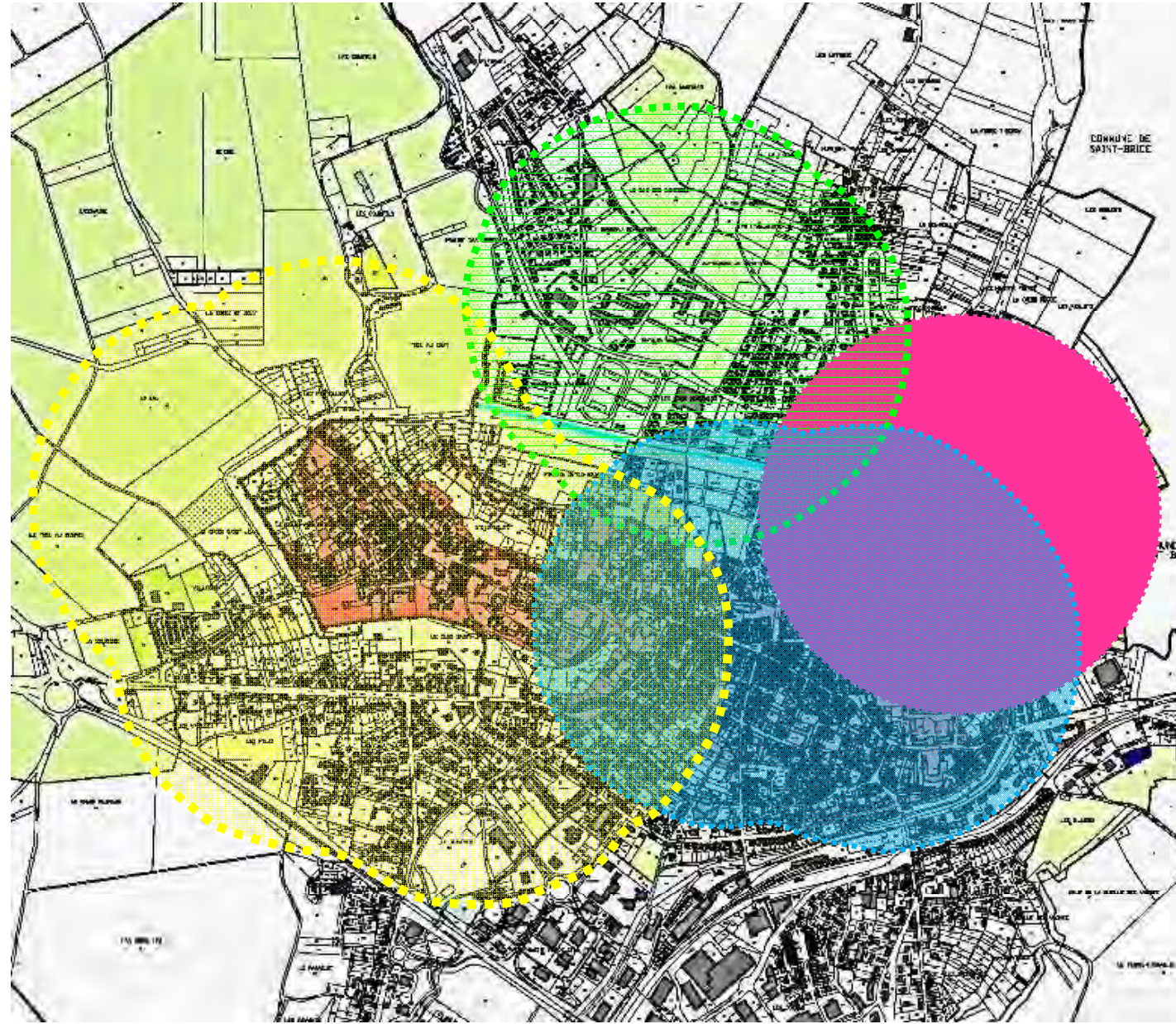
Schéma des différents périmètres de protection des abords MH sur fond de plan de la ZPPAUP/AVAP et ses secteurs

PROTECTION CROIX 17ème

PROTECTIONS DES ABORDS VILLE BASSE

PROTECTIONS DES ABORDS VILLE HAUTE

PROTECTION ANCIEN COUVEN CORDELIÈRES



Ces classements et inscriptions ont déterminé à partir de la loi du 25 février 1943 le principe d'un périmètre de protection de 500 m aux abords de ces monuments. Les Monuments historiques de la Ville Haute généraient à eux seuls une zone de protection de plus de 260 hectares débordant largement sur la Ville Basse.. Hors ZPPAUP Ville Haute, les périmètres de protections sur la Ville Basse, couvraient environ 124 hectares. Ces protections cumulées des abords des MH couvraient une superficie d'environ 405 hectares, avant la mise en œuvre de la ZPPAUP.

9



☐ **Deux sites inscrits.**

Définition des grandes limites de la ZPPAUP

Périmètres de protections 500m MH



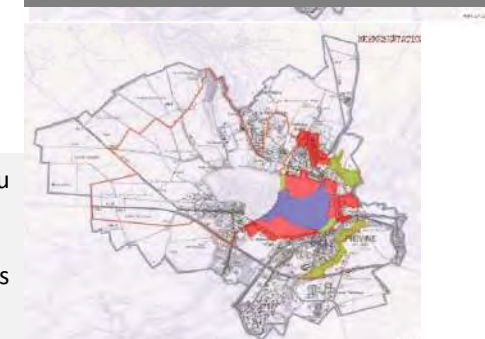
Zone de protection 1961



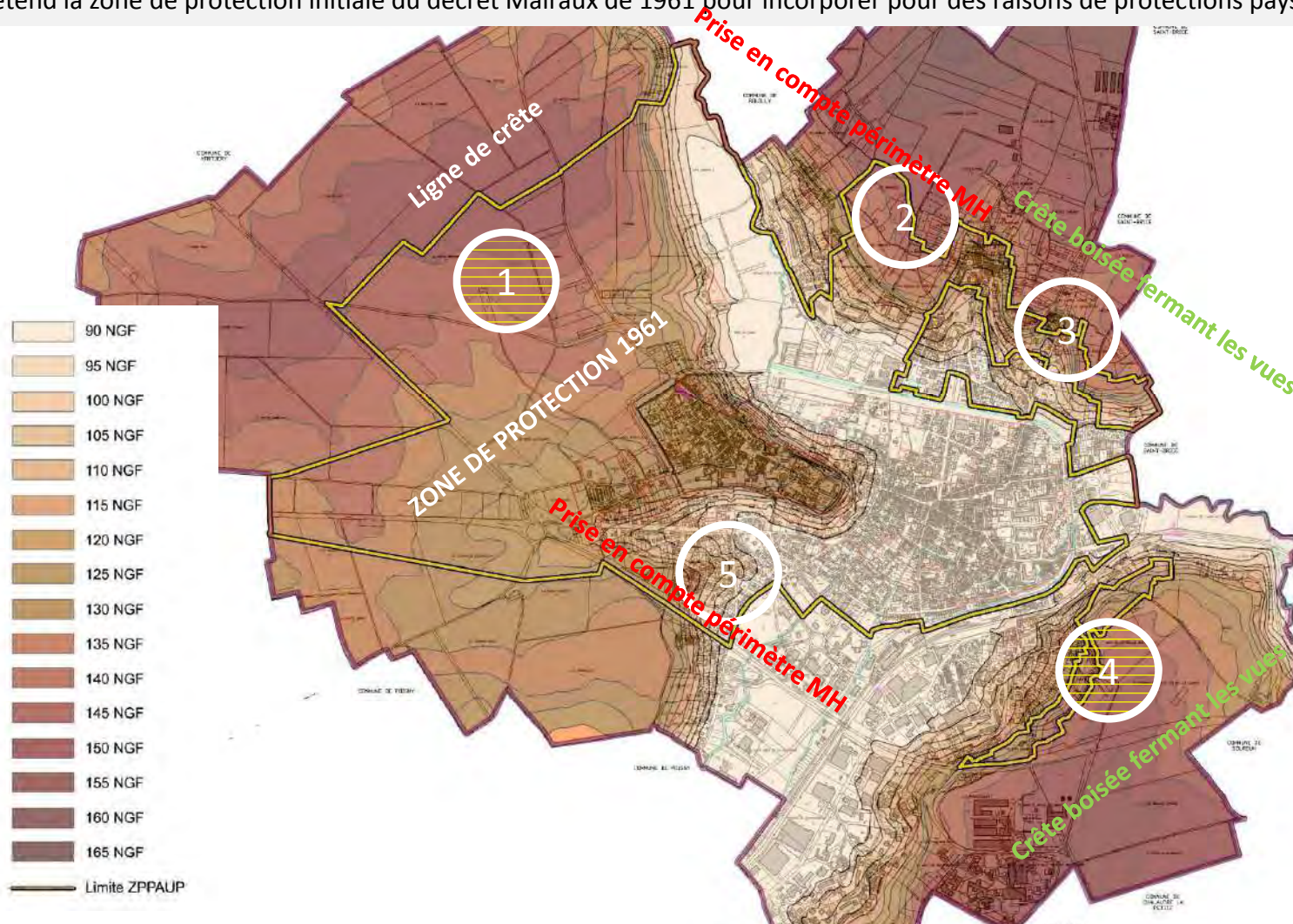
ZPPAUP Ville Haute



ZPPAUP Ville Basse



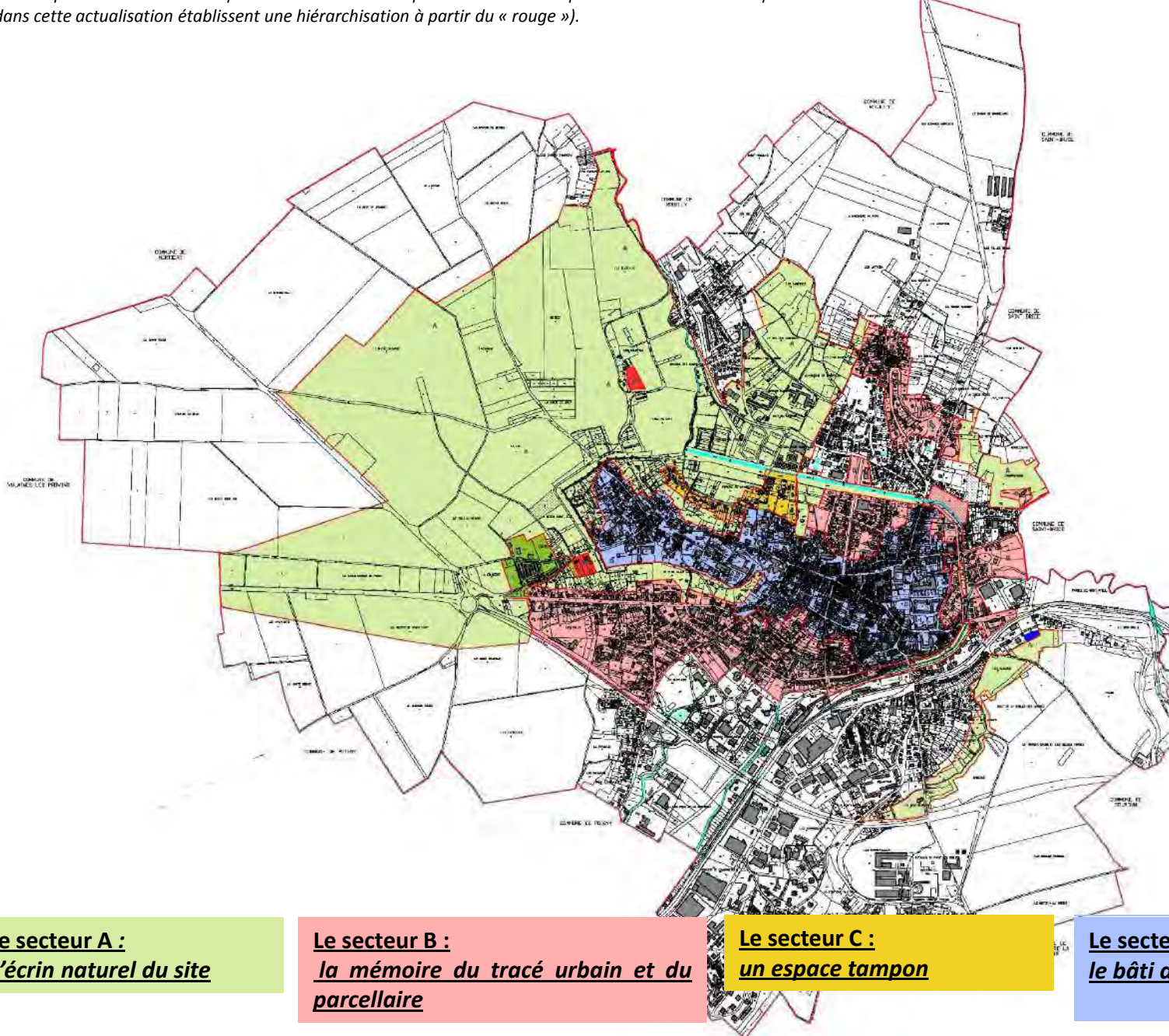
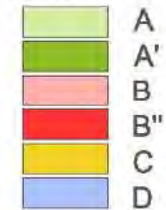
Le périmètre de la ZPPAUP a été arrêté pour englober l'ensemble des éléments recensés au titre du patrimoine architectural, urbain, archéologique ou paysager. Outre la ville « Haute » et « Basse », le hameau de Fontaine Riante, le périmètre reprend et étend la zone de protection initiale du décret Malraux de 1961 pour incorporer pour des raisons de protections paysagères :



SECTEURS DES ZPPAUP

Actualisation 2015 / Reprise du périmètre de la ZPPAUP 2009 (sur fond du plan de cadastre à jour 2014 (Cadre de l'élaboration AVAP)
(Remarque : les couleurs des représentations schématiques du dossier 2008 présentées ci avant n'ont pas été retenues. Les codes couleurs retenus dans cette actualisation établissent une hiérarchisation à partir du « rouge »).

SECTEUR ZPPAUP



Rappel

Une première Zone de Protection du Patrimoine Architectural et Urbain a été instituée sur le territoire de la commune le 1^{er} août 1990 couvrant la Ville Haute. Elle a fait l'objet d'une procédure de modification instituée par arrêté du Préfet de Région le 16 février 2001.

Une seconde ZPPAUP a été approuvée le 26 février 2001 couvrant la Ville Basse.

La révision de ces deux ZPPAUP a été initiée par délibération du Conseil Municipal le 29 juin 2007 et arrêté le 20 octobre 2009.

Elle a conduit à la création d'un plan de zone de protection du patrimoine architectural, paysager et urbain (voir extrait de plan ci après) reposant sur les deux ZPPAUP maintenues.

Le secteur A :
l'écrin naturel du site

Le secteur B :
la mémoire du tracé urbain et du parcellaire

Le secteur C :
un espace tampon

Le secteur D :
le bâti ancien remarquable

Rappel des protections du patrimoine paysager du plan de la « ZPPAUP 2009 » et des compléments de protection apportés par le PLU (pièce graphique en date de décembre 2008)

Rappel des éléments de paysage protégés par « la ZPPAUP » et le PLU

La « ZPPAUP » arrêtée en 2009 (qui n'a pas opéré la fusion des 2 ZPPAUP) a permis de protéger certains éléments du patrimoine paysager :

Ces espaces sont :

- Les **parcs boisés remarquables des grandes propriétés** (rue Guy Alips, parc de la Caisse d'Épargne...). Cette protection pour ce type d'espace permet de préserver les parcs en milieu urbain sans utiliser la trame des boisements classés qui correspond plus aux vastes masses boisées du milieu naturel ;
- Les **espaces végétalisés en cœur d'îlots**, ne présentant pas de caractéristiques paysagères particulièrement remarquables mais dont la vocation d'espace vert doit être confortée pour des raisons de paysages urbains, comme ultime respiration dans le tissu dense. Leur caractère paysager doit être conforté. Ces espaces concernent les dernières taches vertes importantes en cœur d'îlot (îlot rue du temple, rue de Rebais par exemple...) ou préservent les caractéristiques paysagères des berges des nombreux cours d'eau irriguant le centre-ville. Ces espaces protégés couvrent des terrains enclavés dans le tissu urbain non desservis par les réseaux d'assainissement collectif ;
- Les **espaces arborés situés en entrée de ville** nord, sur le secteur du Petit Fleigny, afin de préserver le paysage d'entrée de ville, d'assurer la coupure d'urbanisation avec les espaces urbanisés de Rouilly et d'encadrer la constructibilité du site. Enfin, sont également protégés au titre de cet article, les **secteurs inclus dans la zone A de la ZPPAUP**, en limite des espaces boisés au sud du territoire urbanisé de la commune. En effet, le caractère paysager de ces espaces doit être maintenu en renfort de la masse boisée située entre les lieux-dits Massonnes et Marengo.

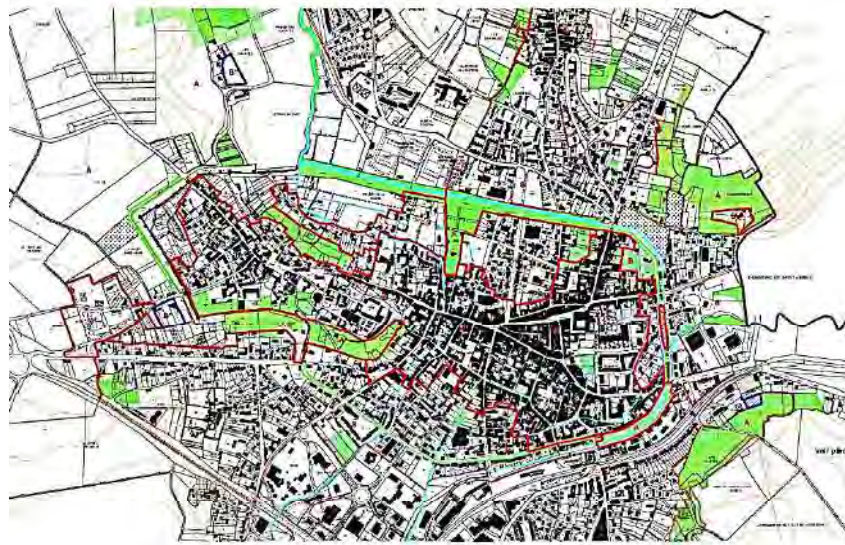
L'objet est de maintenir le caractère paysager de chacun de ces espaces.

Le plan des secteurs de la ZPPAUP reporte par ailleurs les protections paysagères initiales sur le territoire (Espaces Boisés Classés (EBC) et alignements d'arbres – protections issues du PLU alors en vigueur (POS Révisé approuvé le 14 février 2002) , et les complète par « des espaces paysagers protégés »

Pour rappel, les **alignements d'arbres** protégés sur le tracé des anciens remparts sont situés boulevard Pasteur, boulevard du Général Plessier, boulevard du Grand Quartier Général, boulevard Carnot et boulevard Gambetta.

Par ailleurs l'ensemble des plantations d'alignement situées le long de la Fausse Rivière Boulevard d'Aligre sont des espaces boisés classés soumis au régime de protection défini par l'article L 130-1 et suivants du code de l'urbanisme.

Ce choix de classement, très contraignant, vise à protéger le paysage visible des monuments historiques.



Plan de la zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager 2009

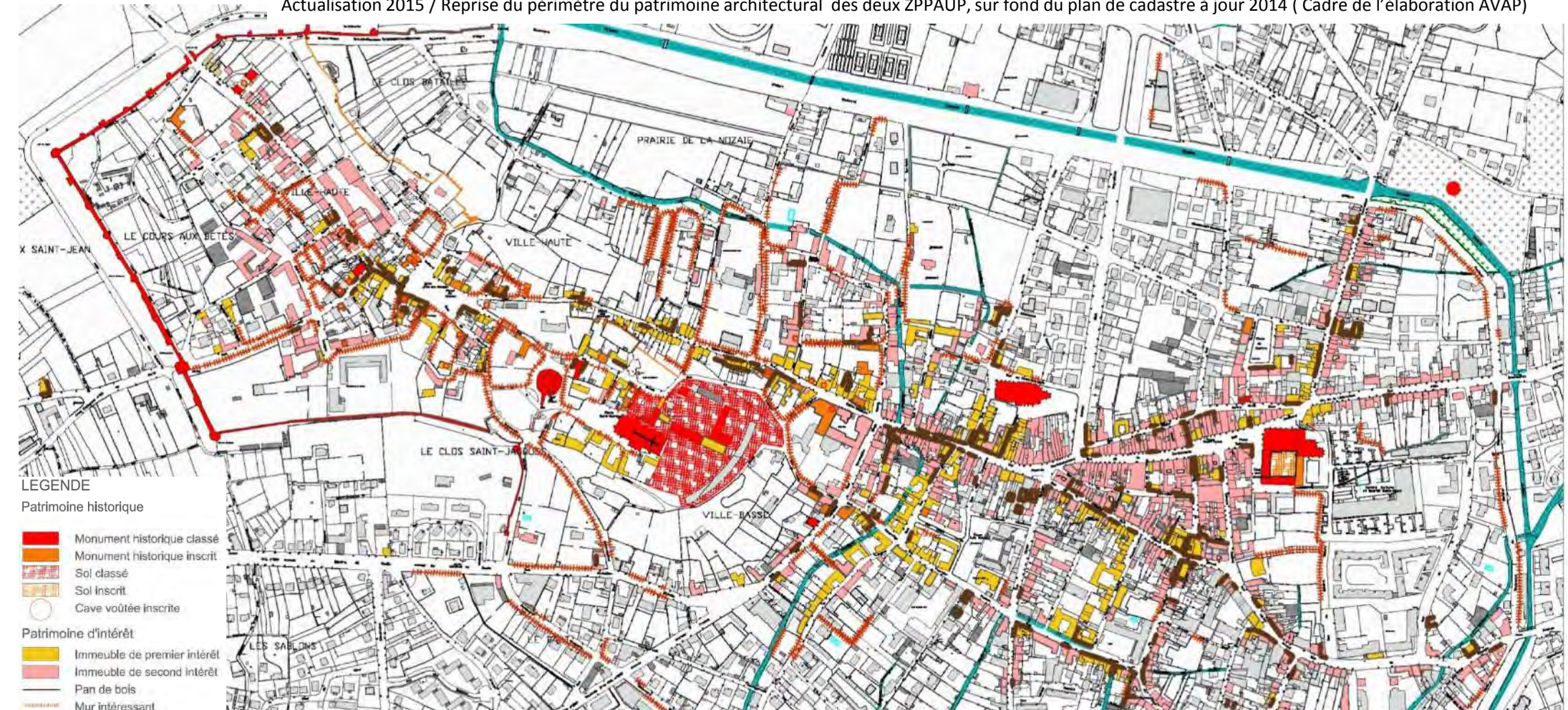
Le PLU a complété certaines de ces protections, au titre de l'article L. 123-1-5 7° devenu **L.123-1-5.III.2°** (Dans la version en vigueur au 15 octobre 2014 de l'article L123-1-5):

- En Ville Haute, autour de la place du Châtel, afin d'apporter une plus grande attention à la préservation du paysage autour de cette place emblématique de la Ville Haute. Plusieurs espaces paysagers ont été protégés à l'angle de rues, ou entre deux constructions (bosquets arborés ou d'arbres seuls). Ces arbres, visibles depuis le domaine public, participent à l'animation du paysage des abords de la place, largement minérale. Ils garantissent le rythme entre les « vides » (les espaces non bâtis) et les « pleins » (les espaces bâtis) ;
- Le long de la RD619, au sud, aux abords des anciens bassins liés à l'exploitation de la Distillerie, aujourd'hui démantelée. Une bande de recul de 10 mètres d'espaces paysagers est prescrite dans ces terrains aujourd'hui urbanisables, pour préserver la qualité paysagère de cet espace en entrée de Ville.
- Sur les boulevards Carnot (coté Ouest) et Gilbert Chomton, où les alignements sont d'un côté pour l'un , et en très mauvais état pour l'autre, sont protégés afin d'afficher la volonté de maintenir ces alignements qui contribuent à la qualité du paysage urbain.
- les espaces déjà identifiés comme espaces boisés classés au titre de l'article L.130-1 du code de l'urbanisme sont pérennisés. Aucun changement n'a été apporté. A l'exception des EBC situés dans une bande de 20 mètres de part et d'autre de la ligne souterraine à 63 KV n°1 Eglantier - Les Ormes- Pecy et la ligne aérienne à 63 KV n°1 Eglantier - Taillis, soit une réduction des EBC sur une superficie de 1 160 m². Elle ne semble pas avoir fait l'objet de compensation.

Rappel : Cet article prévoit que le PLU peut faire apparaître notamment : « Les éléments de paysage, les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger ou à mettre en valeur pour des motifs d'ordre culturel, historique et écologique (...) »

ZPPAUP /AVAP PLAN DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL

Actualisation 2015 / Reprise du périmètre du patrimoine architectural des deux ZPPAUP, sur fond du plan de cadastre à jour 2014 (Cadre de l'élaboration AVAP)



Le plan du patrimoine architectural reprend l'inventaire des Monuments Historiques (Inscrits ou classés, y compris les caves) et identifie et cartographie :

- Les immeubles de 1^{er} intérêt,
- Les immeubles de 2nd intérêt,
- Les immeubles dont tout ou partie est en pan de bois,
- Les murs intéressants.

Cette identification reprend les dispositions de la carte dressée dès 1965 et 1966 par Monsieur de Bergevin, Architecte des Bâtiments de France, résultat d'une analyse maison par maison. La classification a cependant été nettement simplifiée pour retenir deux niveaux d'intérêt.

Remarque : Ce plan identifie les principales constructions patrimoniales et historiques à l'intérieur de la ville « intra muros ». Il ne prend pas en compte l'ensemble du périmètre des zones de protection.

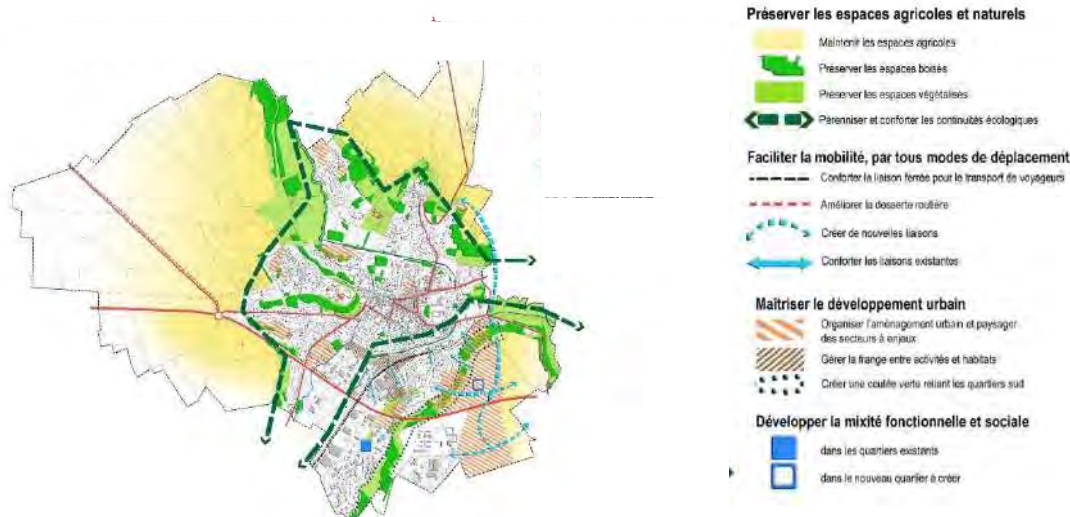
Les trois grandes orientations du PADD

1 Renforcer l'attractivité de Provins

Provins constitue un pôle local fort et dynamique au regard du territoire rural qui l'entoure. Les potentialités que possède la Ville, en matière de cadre de vie, d'offre en équipements et d'emplois, doivent pouvoir être mises en adéquation avec le retour de la croissance démographique constatée depuis le recensement de 1999. L'offre en logements doit être adaptée aux populations qui viennent s'installer à Provins. Pour consolider cette tendance, l'offre d'emploi mérite d'être renforcée et diversifiée. Ce mouvement de recentrage sur l'unité urbaine s'inscrit dans les objectifs d'un développement durable.

La commune entend également mettre en avant ses atouts patrimoniaux et culturels comme support de son développement. Les retombées touristiques du classement au patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO sont émergentes et doivent s'accroître.

2 Assurer un développement harmonieux et cohérent à l'échelle du territoire communal



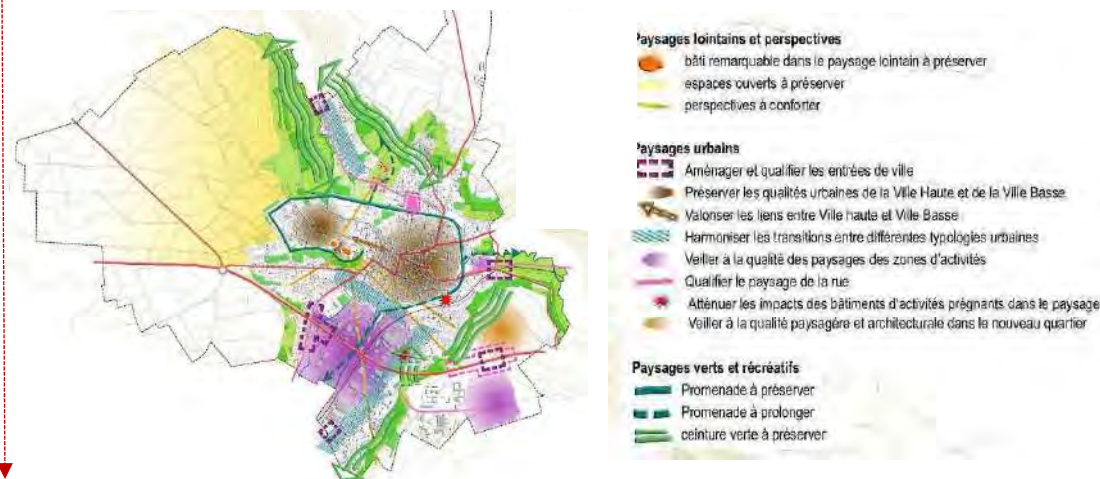
Provins s'est développée d'Ouest en Est, depuis la Ville Haute en promontoire sur la plaine agricole, en descendant vers les vallées de la Voulzie et du Durteint. Le territoire aggloméré s'adosse aux coteaux largement boisés et s'étire vers le Nord en flanc de coteau.

L'activité agricole est encore très présente sur le territoire. Outre la richesse économique qu'elle procure, elle participe à la préservation et la mise en valeur du grand paysage provinois.

Les extensions urbaines du 20ème siècle n'ont pas toujours contribué à la mise en valeur de cette cité exceptionnelle.

Il s'agit d'améliorer l'attractivité de Provins et de valoriser le cadre de vie de ses habitants.

3 Harmoniser la qualité du cadre de vie et des paysages urbains



Outre les qualités de grand paysage, les sites historiques de la Ville Haute et de la Ville Basse présentent une grande richesse patrimoniale, architecturale et paysagère.

En revanche, les développements urbains des quartiers périphériques n'offrent pas toujours les mêmes qualités que l'on serait pourtant en droit d'attendre dans une ville comme Provins.

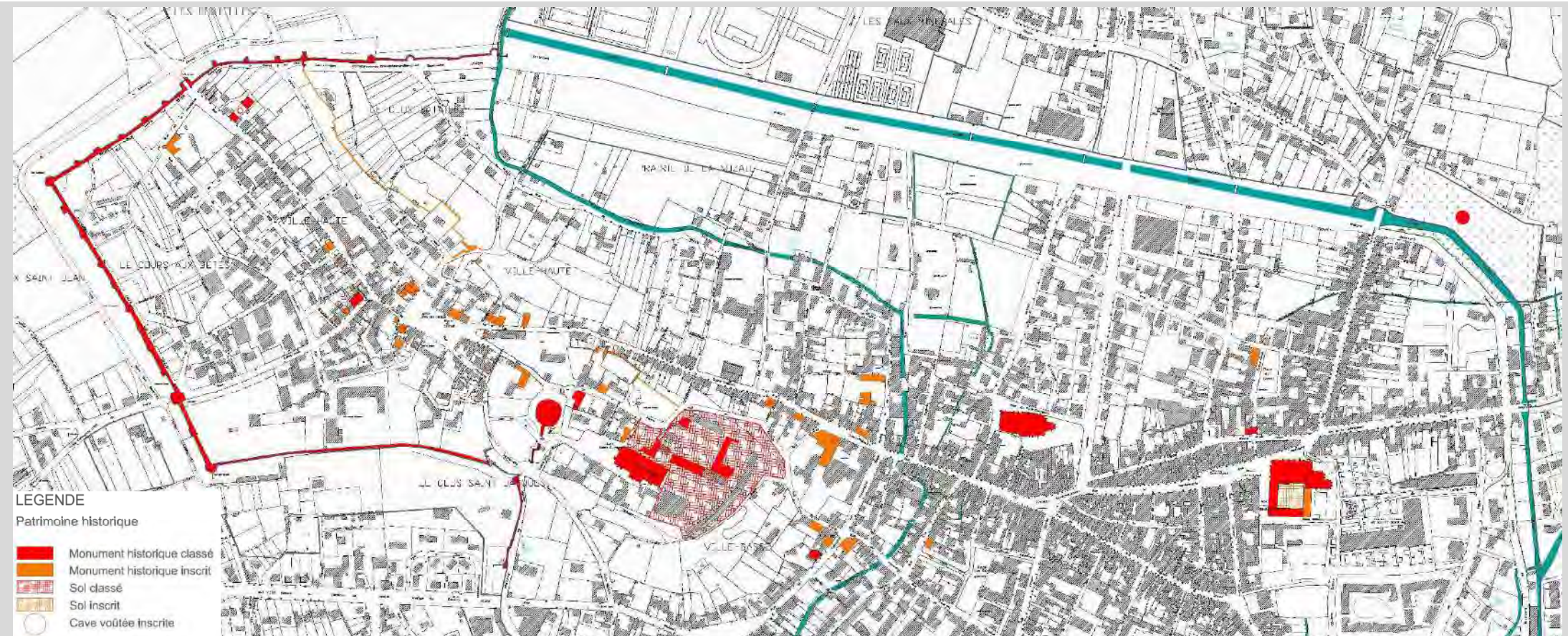
Le projet communal vise à réduire ces inégalités à l'échelle du territoire, à apporter un meilleur cadre de vie notamment lors des opérations de réhabilitation mises en place avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (A.N.R.U.) et à préserver les qualités urbaines du site médiéval.

C'est l'image de l'ensemble de la Ville qui sera mise en valeur.



1.3 LES MONUMENTS HISTORIQUES DE LA VILLE

Plan (*) de localisation du patrimoine historique classé ou inscrit– sur la base du plan du patrimoine architectural de chacune des 2 ZPPAUP 2001 actualisé sur plan de cadastre 2014



(*) Carte format réduit présentée ici à titre indicatif

Provins, Ville d'histoire, compte une petite soixantaine d'édifices concernés par des classements ou inscriptions, parfois les deux, au titre de la Loi du 31 décembre 1913 classés ou inscrits, impliquant près de 70 servitudes liées à la protection des monuments historiques :

- 13 sont classés parmi les Monuments Historiques (MH) hors remparts ou éléments appartenant au dispositif de défense (Tour César, Tour du Bourreau...) . (L'église Saint Quiriace, classée en 1840, fait ainsi partie de la première liste de monuments protégés sur le territoire national, suite à l'institution le 28 septembre 1837 de la commission supérieure des Monuments historiques). Les monuments classés concernent parfois une salle à l'intérieur d'un édifice (exemple Caveau du Saint Esprit, ou salle voutée des Vieux Bains).
- 43 sont inscrits sur l'inventaire supplémentaire des MH.

Certains édifices, comme les Remparts, comportent ainsi à la fois des éléments inscrits comme classés.

Ces classements et inscriptions concernent des édifices religieux, culturels, administratifs, et militaires, mais aussi d'un patrimoine vernaculaire, usuel, et un patrimoine « souterrain » (caves voutées).

Les plans du patrimoine architectural des ZPPAUP localisent notamment l'ensemble des Monuments Historiques.

Le plan « unifié » de la zone de protection du patrimoine a fait l'objet d'actualisations pour intégrer l'évolution des protections (1992, 2005, 2006, 2011)

MH – Les remparts de la Ville Haute

Les parties subsistantes des remparts sont essentiellement situées dans la Ville Haute, et mesurent 1 200 m de long au total.

La partie des remparts située entre le trou aux Chats et la tour aux Pourceaux est classée au titre des monuments historiques en 1875.

La portion entre la tour aux Pourceaux et la tour du Bourreau, ainsi que la courtine reliant la tour César à la tour aux Anglais, le sont en 1942.

Les murs du Bourg Neuf et des Brébans sont inscrits à l'inventaire en 1992.

Remarque - Classement et déclassé des enceintes

L'ensemble des éléments d'enceintes « extérieures » des Ville Basse et Châtel est classé en 1875 (Le donjon -tour César- dès 1846). Mais dès 1898, l'enceinte du Val est déclassée.

Le Trou aux Chats : passage près des remparts où une brèche aurait été provoquée dans une tour par le chat, machine de guerre mobile qu'on lançait au 14ème siècle contre la muraille pour l'ébranler.



Tour dite de « César » (Cl. M.H. : liste de 1816)



La Tour aux Pourceaux.

La Tour du Bourreau

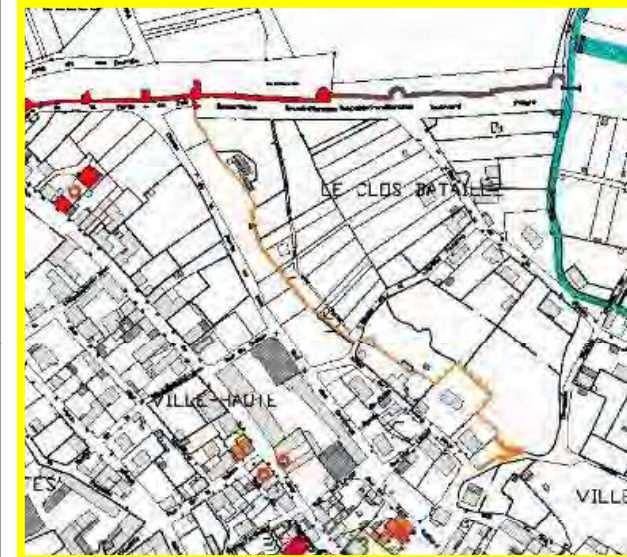
L'ancienne « Tour carrée » ou « Tour du Marroy Saint-Nicolas » appartenait à l'enceinte urbaine de Provins et date, selon Jean Mesqui, des années 1358-1367. Elle fut affectée au logement du bourreau au XVIème siècle.



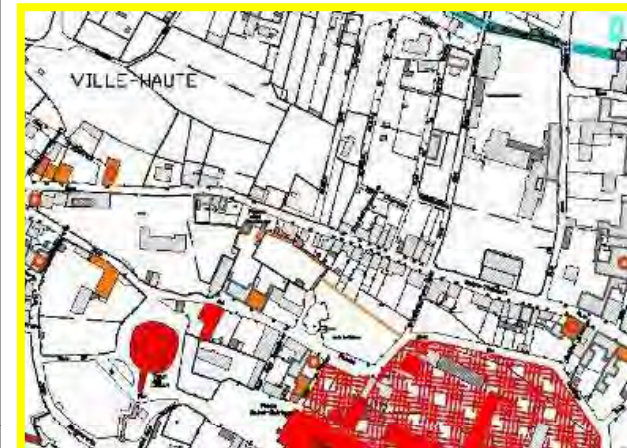
Parties de remparts inscrits en 1992 non identifiés dans ZPPAUP

Parties de remparts appelés mur du Bourg Neuf

AS 50, 52 à 54, 45, 351, 337, 339, 308, 322, 35 à 39, 312, 26, 27, 30, 33 - Inscription par arrêté du 17 décembre 1992



Parties de remparts appelés mur des Brébans



AP 110, 116, 117, 223, 224, 120 à 122, 124, 125, 127 à 129, 132, 154) : inscription par arrêté du 17 décembre 1992

Les monuments historiques classés intra muros



« Caveau du Saint-Esprit » (Cl. M.H. : 4 décembre 1963)

36, rue de Jouy. Salle basse dite « Caveau du Saint-Esprit » : partie Sud du caveau (six travées)CC



Grange aux Dîmes (Cl. M.H. : 16 avril 1847)

Ou Forcadas.

Destiné à un marché couvert loué aux marchands lors des foires, il devient un lieu d'entrepôt des impôts en nature.



Demeure des Vieux Bains

7, rue du Moulin-de-la-Ruelle; salle voûtée des Vieux Bains (Cl. M.H. : 23 décembre 1981)



Eglise Sainte-Croix

(Cl. M.H. : 14 janvier 1918)

Dite originellement Chapelle des Ponts. Elle était bordée par un petit cimetière »



Tour Notre-Dame-du-Val (Cl. M.H. : 25 novembre 1905)

Façades et toitures de l'immeuble contigu à la tour Notre-Dame-du-Val (Cl. M.H. : 5 mars 1937)



Maison Romane

Rue du Palais : façades et toitures (décret du 11 octobre 1941)

La Maison romane est l'un des bâtiments civils les plus anciens de Provins, située dans l'ancien quartier juif. Cette maison servit au XIII^e siècle de synagogue et d'école rabbinique. Elle est par ailleurs caractérisée par la présence d'une cave non voûtée soutenue par un pilier carré. Son chapiteau biseauté semble plus ancien que la maison. Dans le prolongement, une autre cave donne accès à un réseau de souterrains.



Collégiale Saint-Quiriace

(Cl. M.H. : liste de 1840)



L'Hôtel Vauluisant :

6- 8 rue des Capucins
Centre d'accueil et d'hébergement et lieu de transactions marchandes au XII^e siècle. Il a gardé sa façade médiévale.
(Cl. M.H. : 6 mars 1918)



Eglise Saint-Ayoul

Chœurs, clocher le surmontant, transept, nef, chapelle et bas côté (Cl. M.H. : liste de 1862, 14 avril 1909, 20 août 1913); partie instrumentale de l'orgue 1777 provenant de l'abbaye de Jouy-le-Châtel, mécanique et quasi-totalité de la tuyauterie d'origine (Cl. M.H. : 15 novembre 1973)

Ancienne abbaye ou prieuré Saint-Ayoul

Adresse 1 - 3 cour des Bénédictins. Eléments protégés MH église; chapelle; salle capitulaire; transept; nef; collatéral; chœur; clocher; bâtiment conventuel; cour. Epoque de construction Haut Moyen Age; Moyen Age; 12^e siècle; 13^e siècle; 18^e siècle.
Propriété de la commune date protection MH 1862 : classé MH; 14/04/1909 : classé MH; 20/08/1913 : classé MH; 10/08/2005 : inscrit MH; 29/05/2006 : classé MH site protégé ZPPAUP.

Les 3 monuments historiques classés hors de la ville intra-muros

Ancien Couvent des Cordelières

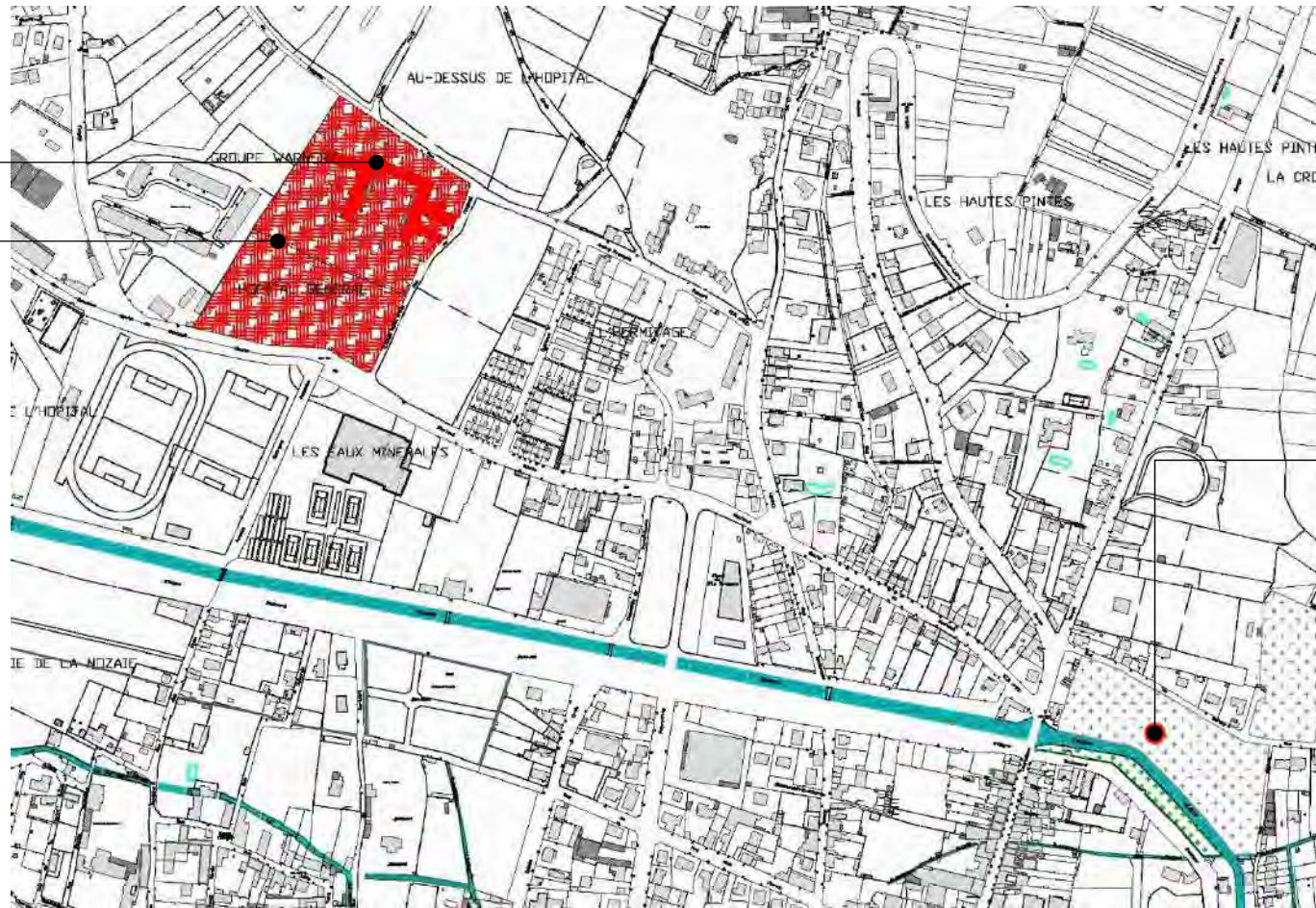
Éléments protégés MH cloître; bâtiment conventuel; chapelle; salle capitulaire; jardin; cellier; enclos; escalier; élévation; clôture; galerie; toiture; sol; mur; grille époque de construction 13e siècle; 15e siècle; 17e siècle.

Propriété de l'Etat (Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt); date protection MH 1846 : classé MH; 23/08/1963 : classé MH.

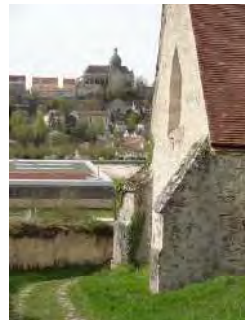
Site inscrit 18/12/1933 (arrêté).

Jardin d'agrément dit jardin du couvent des Cordelières

Parties constituantes escalier indépendant; terrasse en terre-plein; jardin potager époque de construction 3e quart 18e siècle année 1768 plan jardin régulier; escalier isolé propriété de l'Etat; propriété de la commune date protection MH 23/08/1960 : classé MH.



Grande Croix de la Tombe Mandon



La légende raconte qu'un soir, Thibault IV, vit sur la colline opposée une « clarté divine et lumineuse » enveloppant une « dame bien faite qui dessinait un bâtiment ». Le Comte, convaincu par les religieux, du signe de Sainte Catherine, décide de faire bâtir un monastère. Les vignes disparaissent au profit de la construction d'une enceinte de pierre.

Ce monastère fondé hors les murs de la ville, de l'autre côté de la vallée, sur le coteau, constituait un site stratégique qui fut adopté au fil des siècles par les assiégeants... le monastère fut ravagé régulièrement par des attaques et des incendies, et abandonné par ses occupants.

En 1738, le monastère ne comptait plus que 3 âmes. Cinq ans plus tard, il est transformé en hôpital. Une nouvelle congrégation s'installa avec mission de servir les pauvres. L'Hôpital Général accueillera les nécessiteux pendant près de deux siècles.

D'abord centre de traitement de la presse, elle accueille aujourd'hui l'Université Technologique d'Enseignement Consulaire (UTEC) Provins avec deux formations au Tourisme et l'IUT de Sénart depuis septembre 2008, avec un DUT de gestion des entreprises.

Zoom/extrait sur le couvent des Cordelières vue du nord dans la gravure de Chastillon – 1624 (Panorama de la ville).

Topographie

La commune de Provins présente un relief très marqué.

Son point culminant, situé sur le plateau au Nord du territoire communal, a une altitude de 167 m NGF.

Son point le plus bas est au Sud du territoire communal dans la vallée de la Voulzie, avec une altitude de 86 m NGF.

Ce dénivelé de près de 80 m engendre des pentes fortes expliquant la valeur défensive du promontoire où s'est développée la ville à l'origine.

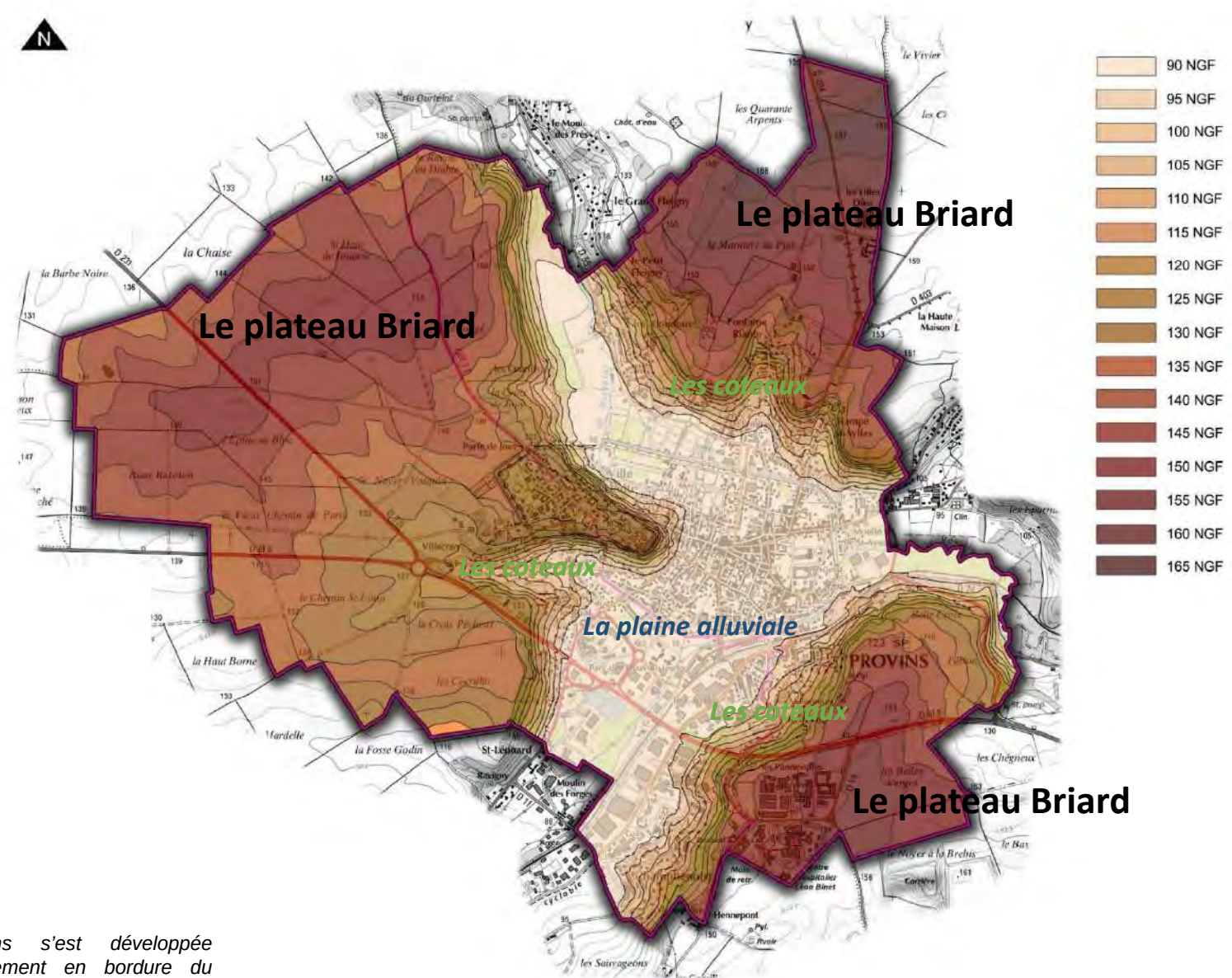
Trois grands ensembles topographiques :

- **Le plateau briard** : sur lequel se situe la plus grande partie des terres agricoles. On le retrouve principalement à l'Ouest de la commune ainsi qu'au Nord-est et au Sud-est.
Le plateau forme un éperon sur lequel est implanté la Ville Haute.
- **La plaine alluviale** : la Voulzie et le Durteint ont creusé le plateau briard pour former cette plaine alluviale sur laquelle est implantée la Ville Basse.
- **Les coteaux** : qui sont particulièrement abrupts avec des pentes supérieures à 10 %. La majorité des boisements et des espaces naturels se situent sur ces coteaux, les pentes les moins abruptes ont connu une urbanisation à faible densité.

Une partie de ces coteaux, en particulier ceux situés plein Est, a ainsi été urbanisée permettant d'assurer la continuité et l'unité de la ville, malgré le caractère bipolaire des implantations originelles et les contraintes du relief.



Provins s'est développée initialement en bordure du plateau de la Brie, puis en contrebas dans la plaine alluviale creusée par la confluence de la Voulzie et de ces affluents.



Hydrographie

La commune de Provins se situe dans la partie moyenne de la vallée de la Voulzie, rivière qui prend sa source sur le territoire de Louan-Villegruis-Fontaine en regroupant un chevelu de petits fossés. Dénommée Tracone sur 10 Km, elle prend le nom de Voulzie un peu en amont de Provins. Elle conflue avec la Seine après un parcours de 28 km.

Le réseau hydrographique de Provins est constitué de [La Voulzie](#), de son affluent principal [le Durteint](#), et d'un deuxième affluent [le ruisseau des Auges](#).

Divers canaux et dérivations de ces deux cours d'eau ont été réalisés dès le Haut Moyen-Age, pour assécher le marais et éviter les inondations.

Le réseau s'est complexifié avec divers canaux :

- [La Fausse Rivière](#) : qui est alimentée par une prise d'eau sur le Durteint en amont de la cité. Elle ceinture Provins par l'Est et rejoint la Voulzie en aval de la cité. Elle reçoit également une partie des débits de la Voulzie au droit de son passage aérien du Pont-qui-Pleut.
- [Le Ru Lambert](#) : dérivation du Durteint qui traverse les jardins Garnier ainsi que le jardin de la Sous-préfecture.
- [Le Ruisseau de la Pinte](#) : dérivation de la Voulzie qui passe près de l'ancienne caserne militaire de Provins, devenue aujourd'hui Complexe Culturel Sportif Saint Ayoul.

L'ensemble de ce réseau est régulé par différents dispositifs de gestion hydraulique (barrages, prises d'eau, vannes, passages aériens pour franchir la rivière naturelle, surverses, ...) réglés de manière à éviter les inondations des particuliers dans Provins. Ces différents dispositifs fonctionnent manuellement.

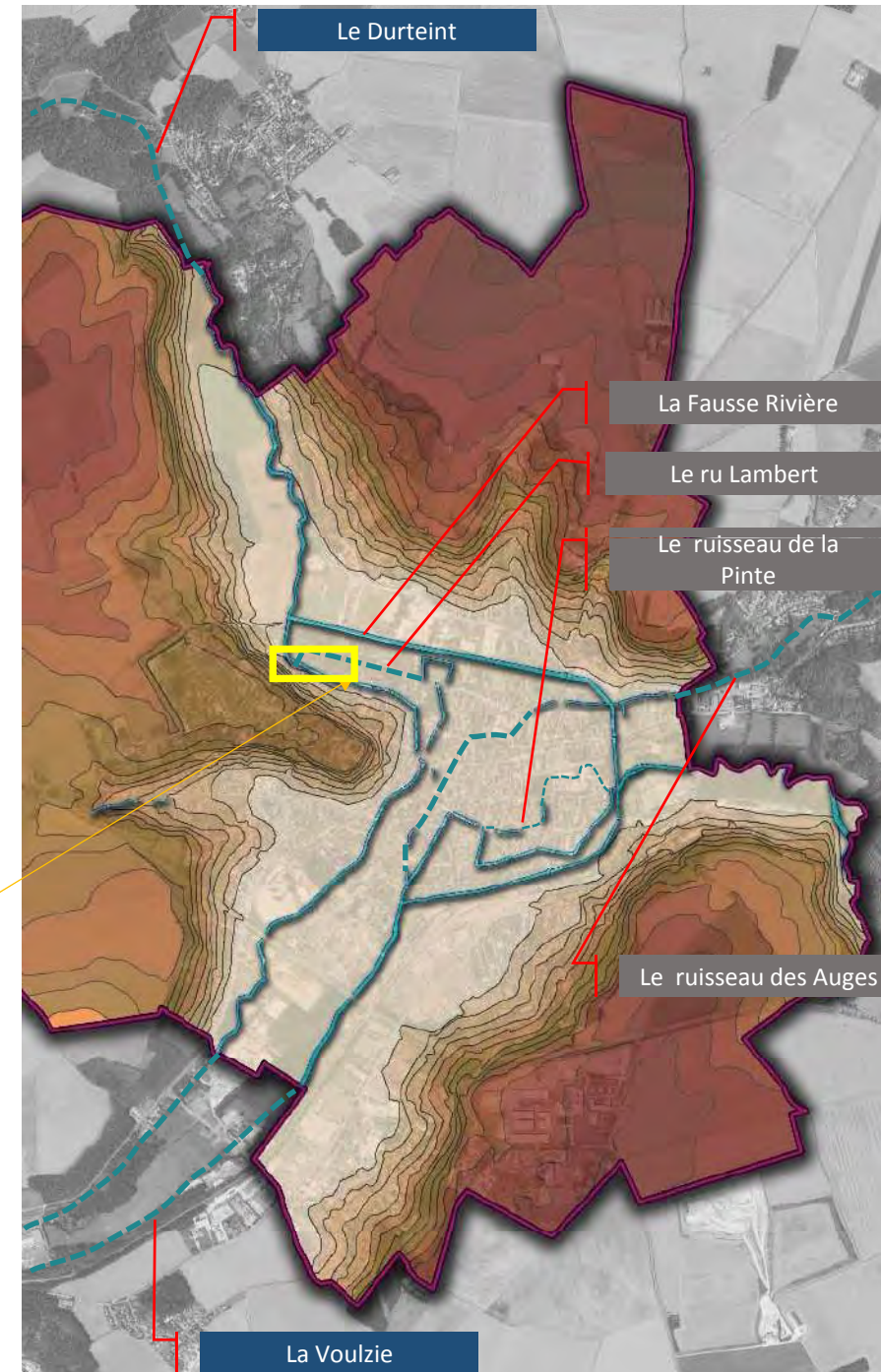
Malgré les contraintes et difficultés qu'il a engendré (marécage, inondations importantes), ce réseau exceptionnel a été l'un des supports majeurs du développement économique de la Ville au Moyen Age, la plupart des grandes activités industrielles nécessitant une prise directe avec l'eau.

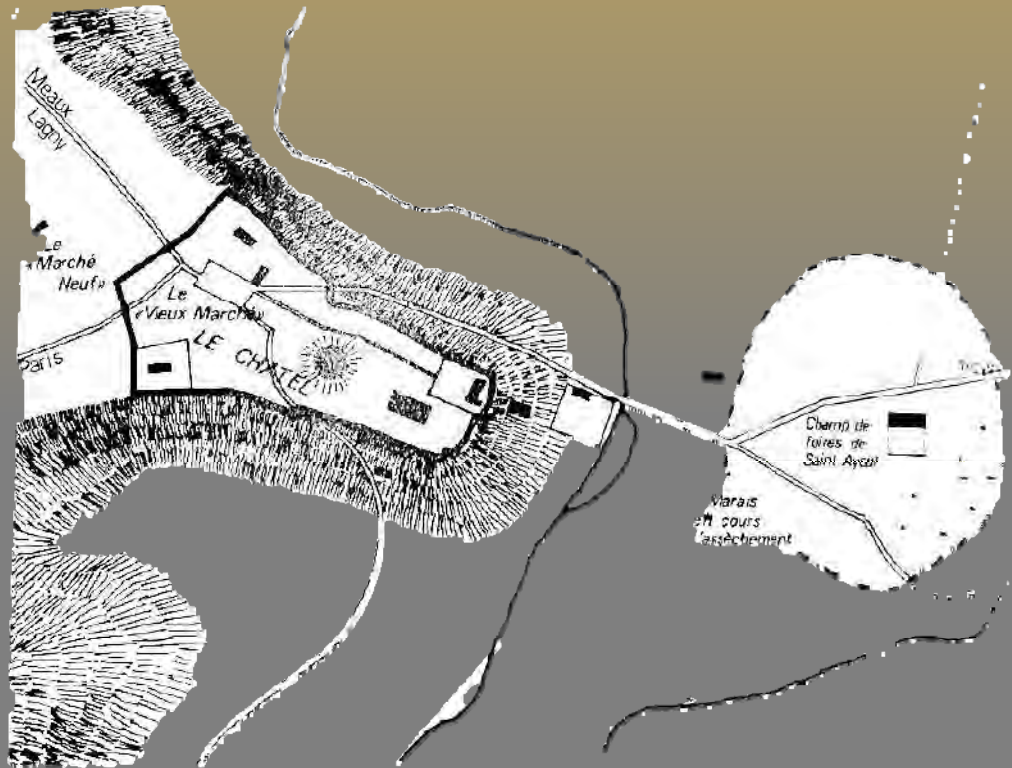
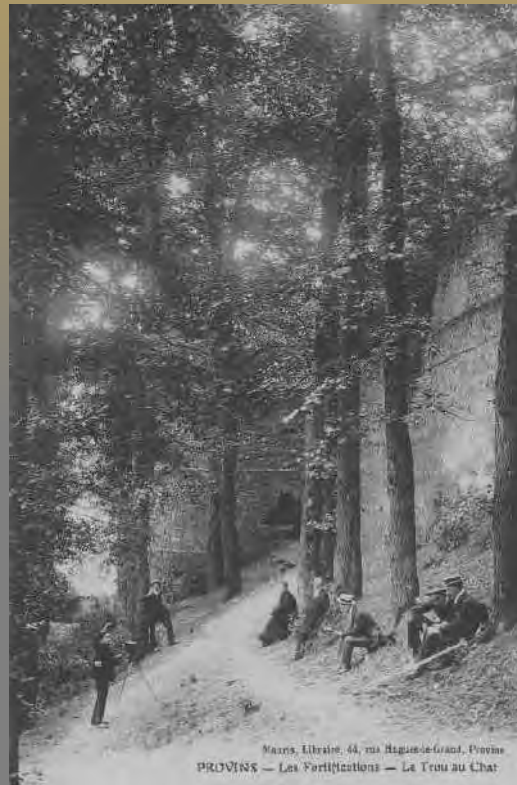
L'urbanisation s'est mise en place dans ce lien particulier avec l'eau, et la lutte contre les inondations a déterminé une partie de sa morphologie et de son paysage urbain.

Par ailleurs il contribue aujourd'hui à la qualité et à l'animation de différentes séquences urbaines de qualités, qui participent fortement à l'identité de la Ville.



Le Durteint, longé par la rue de la Nozaie





1.5 APPROCHE HISTORIQUE ET GRANDES ÉTAPES DE LA FORMATION DE LA VILLE

Les 3 grandes étapes de la formation de la ville

Les découvertes archéologiques sur le territoire restent limitées. Des outils néolithiques et des haches polies ont été découvertes en petit nombre dans la Ville Basse, puis dans la Ville Haute au siècle dernier.

À l'époque romaine et gallo-romaine, Provins se trouvait entre deux grandes voies: celle de Coulommiers à Sens via Chateaubeau et celle de Coulommiers à Troyes, via la Ferté –Gaucher et Augers-en-Brie. Un temple païen dédié à Isis se serait dressé à l'emplacement actuel de la Collégiale Saint Quiriace.

Au milieu du 3^e siècle, lors des premières invasions germaniques en Gaule, les romains établissent sur le site un camp retranché, tenu par plusieurs cohortes de légionnaires. Le Général Probus aurait fait inspecter le camp militaire en l'an 271 et fait compléter les fortifications. La ville pourrait tenir ici l'origine de son nom : Probinum ou ville de Probus.

Le missionnaire Savinien, venu de Sens, convertit à partir du 3^e siècle Provins au christianisme et renverse le temple païen d'Isis. Des fouilles fortuites ont permis de mettre à jour des substructions de murs ne correspondant à aucune structure médiévale près de Saint Quiriace. Le site ne semble pas avoir été densément habité.

Ville frontière en limite de la Champagne, Provins s'est développée en même temps que ses grandes voies d'accès, qui ont déterminé peu à peu son tracé. Deux routes venant de l'Ouest, de Paris et de Lagny, se rejoignent à Provins pour poursuivre vers Troyes (vers l'Est).

3 grands stades de formation peuvent être distingués.

Au IX^e –X^e siècles - Le castrum médiéval et la vallée marécageuse

La ville se limite d'abord à un castrum occupant l'extrémité de l'éperon, dominant la vallée en contrebas, et le plateau briard. Le tracé courbe de la rue Jean Desmarets marque encore sa limite.

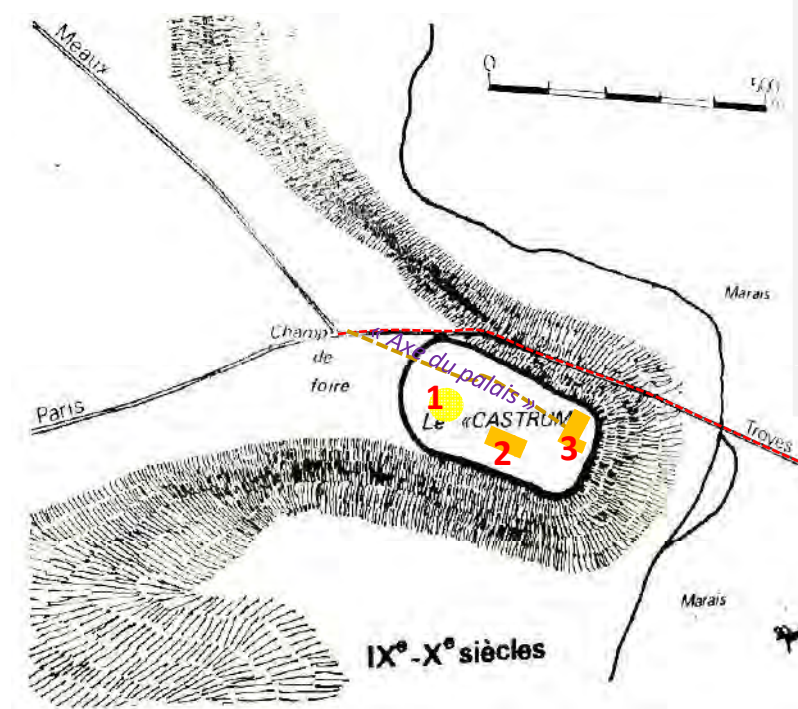
Le castrum est alors occupé par la résidence seigneuriale, la Collégiale Saint Quiriace dans sa forme originelle (église en bois), et le donjon situé face au plateau. Un capitulaire de Charlemagne mentionne en 802 la présence d'un atelier de fabrication de monnaie sur le versant oriental de la Ville Haute. Celui-ci aurait été en activité près de 5 siècles. L'inscription « Castris Pruvinis » du denier d'argent, frappé à Provins et daté du troisième quart du 9^e siècle témoigne de l'existence d'une fortification.

L'accès principal au Castrum se fait dans l'axe du « palais », inscrit dans la continuité des routes de Paris et Lagny/Meaux. Cet axe va d'abord structurer la petite cité haute, avec le développement d'un parcellaire globalement perpendiculaire à la voie (Rue de Jouy).

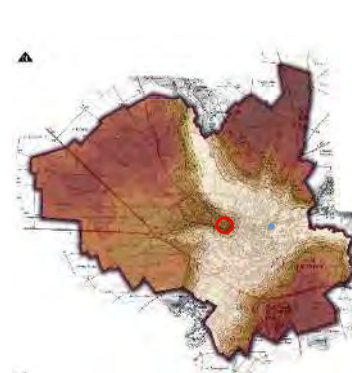
Des portes ou poternes viendront compléter le dispositif pour permettre d'accéder à d'autres espaces de cultures, d'accéder à d'autres chemins (plus raides mais plus rapides comme le grimpon du Porc-Epic, rue d'Enfer).

La route de Troyes contourne la cité par une rampe passant au pied des remparts Nord, et la bifurcation vers Paris et Lagny se fait hors murs.

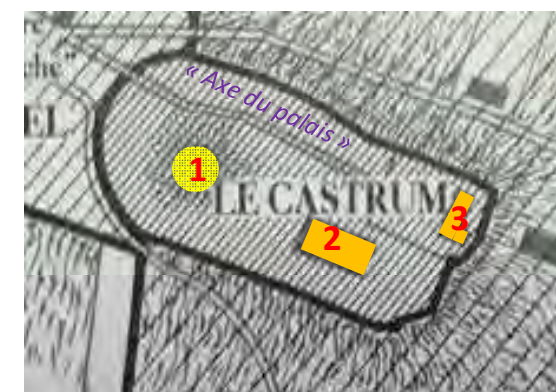
La vallée au pied de l'éperon est une zone marécageuse non urbanisée. Seule une chapelle dédiée à Saint Médard et siège d'une cure s'élevait dans ce vaste marécage. C'est à ses abords que furent découvertes les reliques de Saint Ayoul en 996. Des forêts de châtaigniers auraient occupé par ailleurs le bas du coteau.



« Plan de Provins – Première Phase de fortification » J. Mesqui . La fortification au Moyen Âge
Paris, 1979



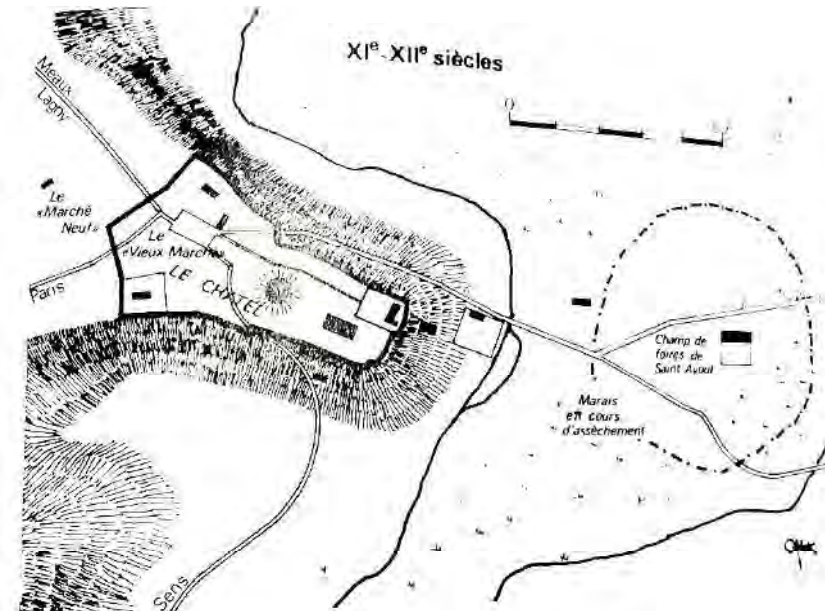
- Castrum
- Chapelle Saint Médard



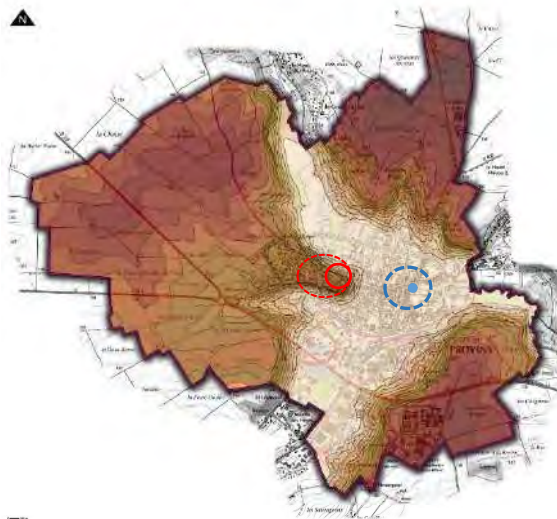
- 1 - Donjon
- 2 – Collégiale Sainte Quiriace
- 3 - Résidence Seigneuriale

L'axe du « palais », inscrit dans la continuité des routes de Paris et Lagny/ Meaux. Cet axe va d'abord structurer la petite cité haute,

Dans le castrum ancien, l'organisation orthogonale s'est ainsi axée, sur la route de Meaux – Coulommiers jusqu'aux limites de l'éperon rocheux où s'est établi le palais, définissant la rue du Palais et la rue de Jouy.



« Plan de Provins – Deuxième Phase de fortification » J. Mesqui . *La fortification au Moyen Âge*
Paris, 1979



Avec l'avènement de Thibault Ier (Thibault III de Blois) 1019 † 1089/1090), la Champagne va connaître un essor extraordinaire avec la mise en œuvre d'une véritable politique économique basée notamment sur la sécurisation du territoire. Cette politique éclairée et volontariste, dans une époque de paix, va profondément modifier la physionomie des grandes villes du territoire avec la mise en place progressive des foires.

Provins au cœur de la partie occidentale de la province – véritable grenier à blé - va se métamorphoser peu à peu pour faire face à son rôle dans le territoire de Champagne. Marché agricole, elle devient le centre industriel le plus important de Champagne.

La ville des 11^e et 12^e siècles

Thibault 1^{er}, qui séjourne souvent sur Provins, initie le développement urbain de la vallée en fondant le monastère Saint Ayoul en 1048, alors peu urbanisée du fait de son caractère marécageux, inondable, et vulnérable. Situé à l'intersection probable d'axes existants (Route de Troyes (axe Est Ouest) et Route de la Ferté (axe vers le Nord du plateau Briard, actuelle rue Courloison), un bourg se développe autour des bâtiments du couvent. L'église créée suite à la découverte des reliques du Saint devient alors un lieu de pèlerinage, et son parvis héberge les premières foires commerciales de Provins. Le caractère des sols amène rapidement à effectuer des travaux de remblais avec la mise en œuvre d'une plate-forme triangulaire, connue sous le nom du quartier de la « Terrasse ». Le centre commercial de Saint Ayoul s'y implante (foires, marchés, boucherie, ...)

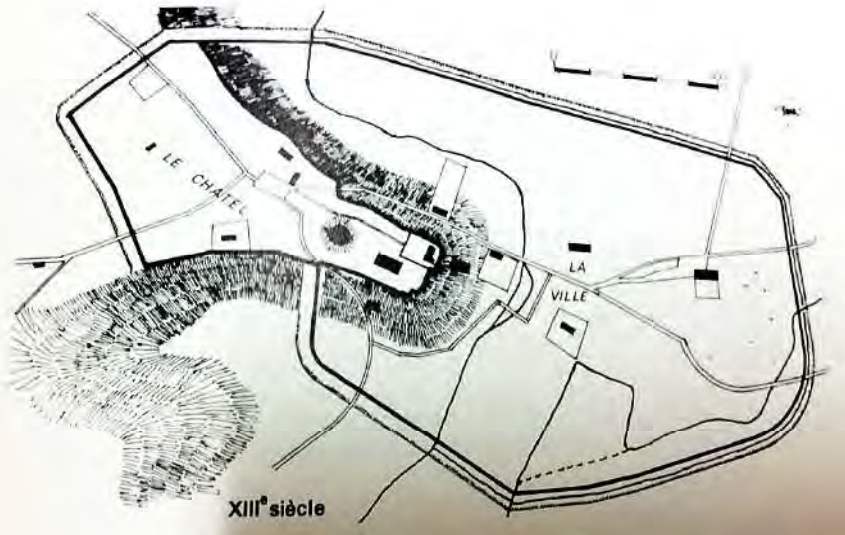
La ville est alors bipolaire avec l'urbanisation du Châtel et son développement sur le plateau (nouveaux quartiers limitrophes du vieux marché) et ses coteaux, et celle de Saint Ayoul dans la vallée, probablement cernée par une enceinte en bois dotée de portes : ces deux parties sont reliées par la grande rue (route de Troyes) qui s'inscrit dans la pente du coteau, franchit le Durteint par le pont et traverse une zone marécageuse.

Le Châtel reste marqué par son castrum avec sa tour seigneuriale bâtie dans sa forme actuelle dans le dernier tiers du XIIe siècle, entourée d'une chemise ovale, par la collégiale Saint Quiriace (cloître et son quartier), par son palais, son quartier juif, ses maisons de sergents ou notables implantées sur l'enceinte (famille des Brébans) et bientôt au pied de la tour seigneuriale. Mais l'urbanisation se développe au-delà du castrum primitif, autour d'une première zone mercantile affectée à la foire de mai (dite le Châtel) centrée sur la place du marché ou place des Changes, et de deux chapelles (Saint Thibault et Notre-Dame-du-Châtel), délimitée par une enceinte disparue. Puis sous la pression démographique et économique l'urbanisation se développe plus à l'Est, sur le plateau, en dehors de l'enceinte du XIIe siècle avec la création d'un nouveau marché et de la chapelle de saint Laurent. La ville s'organise en fonction des activités d'échange et capacités de stockage des édifices.

Les flancs du Châtel s'urbanisent également, en particulier sur la grande rue (paroisse Saint Pierre, Hôtel dieu, ...), mais aussi, de façon plus lâche, sur le flanc sud avec la collégiale Saint Nicolas et son cimetière. Le pied du coteau, avant le franchissement du Durteint, s'urbanise aussi avec la définition d'une ruelle qui longe la rivière et de constructions telles que les anciens bains publics (construits au XIe siècle au niveau du 7 rue du Moulin de la ruelle (Demeure des Vieux Bains)).

Le développement des activités et échanges, y compris dans l'exploitation des ressources en poisson du Durteint, vont conduire à l'urbanisation rapide de cette interface entre les deux pôles originels de développement urbain. Des échoppes de pains et poissons auraient ainsi existées à même la rue, sur le pont et une chapelle élevée à proximité dite « chapelle du Pont » ou St-Laurent-des-Ponts. Un quartier va se développer dans ce marécage autour de cette chapelle, puis de l'église Sainte Croix construite au 12^e siècle à la place de la chapelle. (Incendrée en 1305, il ne subsiste qu'un pignon en moellons de la façade occidentale originelle - Elle a été en majeure partie rebâtie aux 16^{ème} et 17^{ème} siècles).

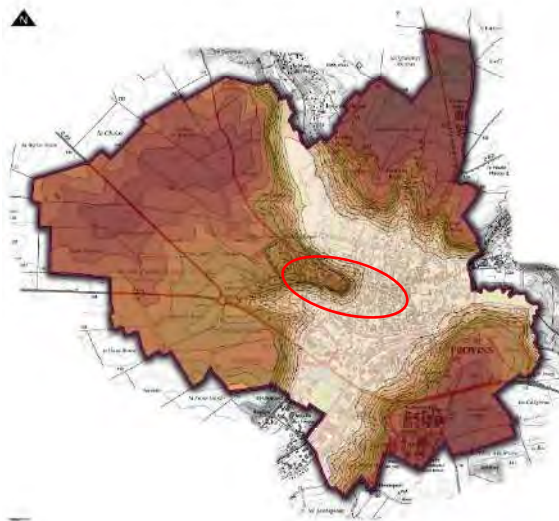
Les artisans drapiers, tisserands, foulons, teinturiers se regroupent notamment dans le quartier bordé par le Durteint



« Plan de Provins – Troisième Phase de fortification » J. Mesqui .

La fortification au Moyen Âge Paris, 1979

La troisième enceinte est mise en œuvre à partir du début du XIIIe siècle pour protéger les foires en plein essor et constituer une place-forte de la Champagne. Elle sera renouvelée dans le temps, par segments, à mesure des changements de contexte, dans son tracé historique.



Des foires viennent animer, et enrichir le bourg qui s'organise et mettra peu à peu à profit les particularités de son réseau hydraulique (très ramifié) qui permet de développer différentes activités artisanales et industrielles en Ville Basse. Le Durteint et la Voulzie actionneront de nombreux moulins.

La ville du 13^e siècle

La ville se développe, s'étale , se transforme, s'aménage pour accueillir l'afflux de population de nouveaux artisans (tisserands, tanneurs, drapiers, couteliers, teinturiers), et accueillir leurs activités (au milieu du XIIIe siècle, les fabriques de draps totalisent 3 200 métiers à tisser).

Cette urbanisation prend notamment corps au travers de véritables opérations de lotissements : l'ancien terrain des Cordeliers est ainsi loti avec une trentaine de tenures (*terres accordées par le seigneur aux paysans*), avec chambres et maisons, sur un des cotés de la rue des Bons-Hommes.

De longues parcelles sont réservées au séchage des draps sur de grands étendoirs de 90 mètres de long : **les tiroirs à draps**. Omniprésents au XIIIe siècle dans la vallée du Durteint et à ses abords, ces espaces sont objet de spéculation foncière. Ils forment de longues lanières parallèles sur les coteaux et il y est interdit de planter. Dans la vallée, les tiroirs à draps occupaient des mottes séparées par des ruisseaux, plateforme de terrassement supportant le bâti en bois nécessaire à l'étendage.

De façon connexe l'ensemble des métiers de bouche se développent et s'organisent pour nourrir cette population, les visiteurs et marchands (exemple : au début du 13^{ème} siècle les "*Casei Brienses*" (*fromages de Brie*) de Provins étaient vendus sur les foires par des fermiers).

L'administration se développe pour organiser, gérer et sécuriser la ville.

Provins devient par ailleurs ville universitaire (enseignement de la philosophie et de la théologie par Abélard) à partir de 1120 (3 000 étudiants) pour quelques temps (remise en cause par des Concils). Dans la première partie du XIIIe siècle, elle sera ville de lettre.

La rose rapportée des Croisades (par Thibault IV) participera à la renommée et à l'attractivité de la Ville.

À partir de 1230, le comte de Champagne Thibaut IV fait édifier la 3^e enceinte de pierre: elle a pour objet de protéger les villes haute et basse de Provins des guerres féodales et de s'inscrire dans le prolongement de l'enceinte du Châtel et reprend la limite Est et Nord de celle des fortifications en bois de Saint Ayoul ». Elle vient prendre en compte la dérivation du Durteint, en s'inscrivant parallèlement à celle-ci, anticipe un développement urbain futur et intègre sans doute les précieuses parcelles indispensables aux métiers des draps. La ville dans son enceinte au XIII e siècle occupe 136 ha.

La ville s'étend au-delà des remparts, notamment Porte Saint Jean .

A partir de la fin du XIIIe siècle, les activités de commerce et d'industrie déclinent très vite, et la ville se dépeuple. Les épidémies et famines du XIV siècle provoquent la disparition de la moitié de la population. La guerre de cent ans amplifie le désordre et la pauvreté, des bandes armées chassent les populations terrifiées, ne laissant que ruines et décombres. Les faubourgs extérieurs dépeuplés sont détruits sur l'ordre du futur Charles V, afin de faciliter la défense de la ville. La ville redevient essentiellement agricole et évolue fort peu pendant plusieurs siècles. Elle subit les événements de l'histoire (guerres de religion, révolution,), en conservant l'essentiel de sa structure urbaine.

Le plan de la Ville de Provins de 1809 (Jean Baptiste JURIS) (Remarque : ce plan est « inversé »)



Vues de Provins . 1822
Depuis les coteaux aux abords des Cordelières

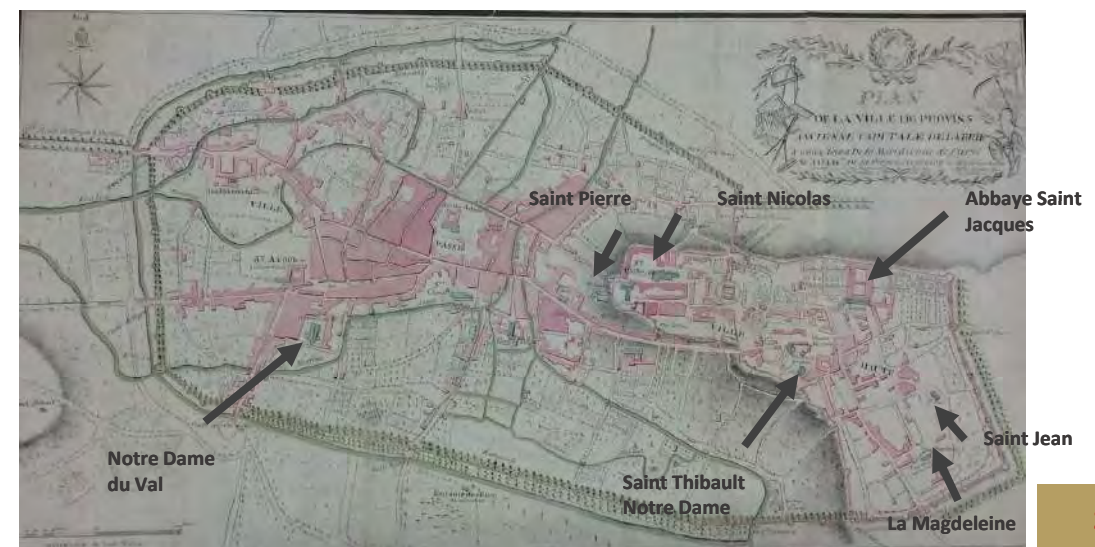


Malgré la mise en œuvre d'allées plantées (ou de son projet), l'ensemble de l'enceinte semble encore en place en 1809, comme en 1860 (plan communal suivant).



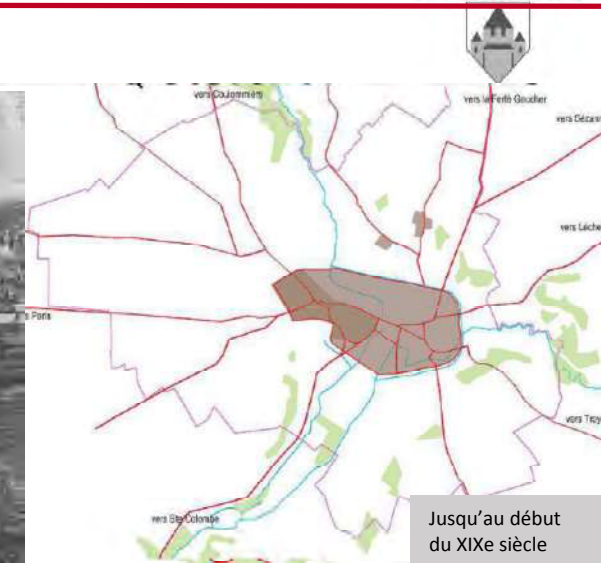
Au début du XIXe siècle, le Châtel compte encore 5 églises ou chapelles (dont l'abbaye Saint Jacques) et dans le haut de ses coteaux Saint Pierre. Quelques décennies plus tard, ces bâtiments tombent peu à peu en ruine et disparaîtront à l'exception de Saint Quiriace.

De nombreuses constructions religieuses de la Ville Basse disparaissent aussi comme Saint Nicolas ou Notre Dame du Val (dont il subsiste aujourd'hui uniquement un clocher de la collégiale Notre-Dame-du-Val, détruite pendant la Révolution française).





I.6 L'EXTENSION URBAINE DE LA FIN DU XIX À AUJOURD'HUI

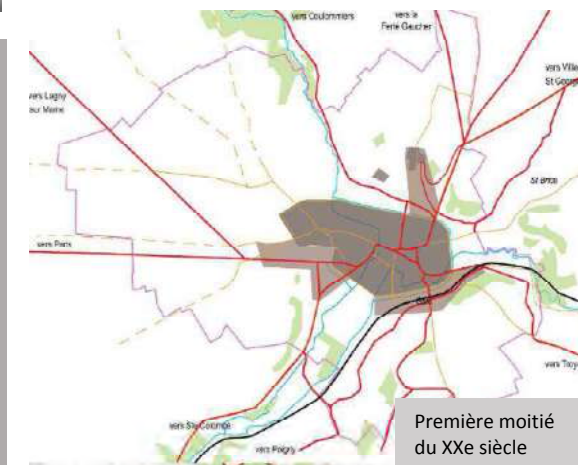


Entre le Moyen-âge et la fin du XIXème siècle, la ville de Provins a peu évolué, conservant sa structure médiévale.

L'urbanisation est contenue à l'intérieur des remparts. Hors les murs, se sont développés principalement le hameau de Fontaine Riente, le couvent des Cordelières et quelques fermes.

Ce n'est qu'à partir de la fin du XIXème siècles et surtout de la 2ème moitié du XXème siècle que Provins connaît une extension importante à l'intérieur des anciens remparts et surtout à l'extérieur.

Le classement de l'ensemble de l'enceinte en 1875, le déclassement de l'enceinte du Val en 1889, puis l'ensemble des protections qui vont se mettre en place autour des remparts de la Ville Haute, vont jouer un rôle déterminant dans l'évolution urbaine et la physionomie de la ville.



Schémas de l'évolution urbaine extrait du Rapport de présentation PLU p 90

De la fin du XIXème siècle jusqu'aux années 50

Les premières extensions importantes « hors les murs » ont été réalisées à partir du XIXème siècle :

- au nord de la ville le long de la route de Nanteuil et au lieu dit le Petit Fleigny,
- au sud-ouest le long de la RD619 et de la RD 403 d'une part et au sud-est et à la croisée et la rampe de Bellevue et de la RD619, d'autre part. Il s'agit principalement d'un habitat rural traditionnel, de fermes et de petites activités artisanales.

Durant la seconde moitié du XIXème siècle et au début du XXème siècle, Provins est marquée par la création de la voie ferrée et de la gare autour de laquelle s'implantent des secteurs d'habitat et les premières activités industrielles dont les principales sont la distillerie, route de Bray, et une scierie, au sud de la voie ferrée, aujourd'hui fermées. Les premiers grands équipements sont réalisés, notamment les terrains de sport le long de la route de Nanteuil et la piscine.

Les années 60 – 80

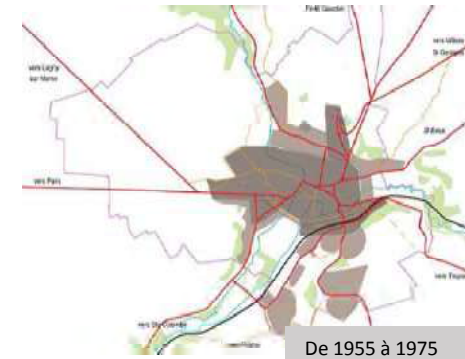
A partir des années 60, les faubourgs de la Ville Basse se développent progressivement, le long de toutes les voies de communication. Ce développement de l'urbanisation périphérique au centre ville s'est réalisé par la création simultanée de constructions à usage de logements (au travers de constructions d'habitat individuel diffus ou par opérations groupées mais aussi de grands immeubles collectifs (les Coudoux, Bellevue,...) , d'activités artisanales, industrielles et commerciales ainsi que de nouveaux équipements publics.

La Ville Basse se densifie intra-muros également durant cette période.

Entre 1964 et 1974, le quartier de Champbenoist , très excentré du reste de ville, va marquer le développement urbain de Provins . Il accueille aujourd'hui environ le quart de la population de Provins.

Le Centre Hospitalier Léon Binet et le lycée technique des Pannevelles sont construits durant cette période au sud du territoire communal, également en marge du reste de l'agglomération.

Seuls les territoires situés à l'ouest des remparts Ville Haute, qui font déjà l'objet de différentes protections (notamment au travers du Décret Malraux - Zone de protection (27 mars 1961)), sont préservés ; ils restent naturels ou cultivés.



De 1955 à 1975

Les années 80 à nos jours

Cette période est marquée par la réalisation de la déviation de la RD619 : elle soulage le centre ville du trafic de transit, mais constitue une forte coupure nord-sud dans le territoire urbanisé.

Le développement des zones d'activités depuis la gare jusqu'au quartier de Champbenoist, le long de l'avenue de la Voulzie, n'a guère atténué l'isolement de ce quartier du reste de la ville.

Durant les vingt dernières années se sont réalisés à l'intérieur et en périphérie de la ville ancienne, dans les secteurs déjà partiellement urbanisés, de nombreux lotissements pavillonnaires, quelques opérations de maisons de ville et d'immeubles collectifs, ainsi que d'importants développements d'activités notamment commerciales à l'est de la voie ferrée.

L'hôpital a été agrandi.

La ville entreprend des actions :

- De valorisation de son patrimoine (création de deux ZPPAUP et mise en place de trois O.P.A.H., en Ville Haute et en Ville Basse, requalification des espaces publics en centre ville,...),
- De renouvellement urbain (démolition d'immeubles dégradés à Champbenoist remplacés par des équipements sportifs),
- De restructuration urbaine et de développement d'équipements culturels et sportifs (centre culturel et sportif St Ayoul, complexe cinématographique et centre aquatique intercommunal, terrain de rugby et nouveaux tennis).
- De renouvellement des équipements scolaires (lycée des Pannevelles), et d'accueil pour l'enseignement supérieur.



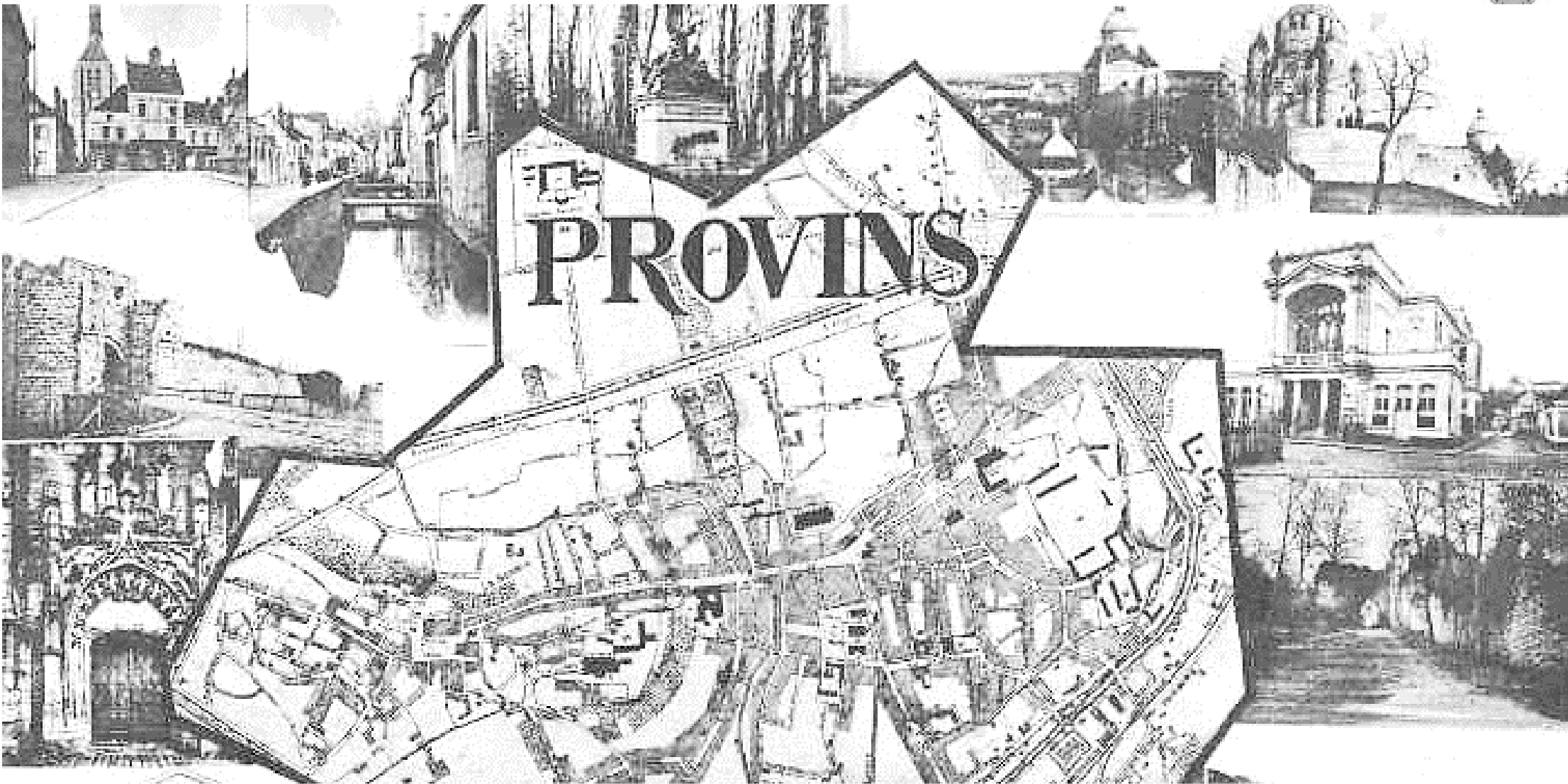
De 1975 à aujourd'hui

Schémas de l'évolution urbaine extrait du Rapport de présentation PLU p 90

Les années 1990

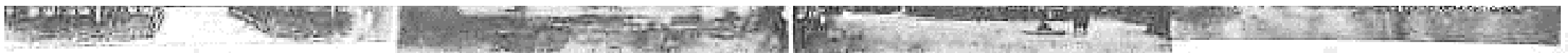
Les urbanisations réalisées à partir de 1990 ont pris place à l'intérieur des espaces déjà urbanisés. Il s'agit pour la plupart d'opération en diffus (route de Bray par exemple), sous forme d'habitat pavillonnaire ou de petits logements collectifs (secteur des Sablons), avec quelques opérations de renouvellement urbain (rue du Dr Schweitzer). Seule une opération groupée, au lieu-dit les Cocrilles (rue Georges Clémenceau), a été réalisée en extension du tissu urbain.

Concernant les activités, un développement de la zone d'activités a été réalisé depuis 1990 consommant les espaces situés entre la gare et la déviation (Z.A.C. du Parc des deux rivières). Entre Durteint et Voulzie, le développement de la zone d'activités se poursuit progressivement au sud de la RD619 dans la zone 1AUX du PLU. On peut donc conclure que le développement urbain de Provins a été peu consommateur d'espace entre 1990 et aujourd'hui.



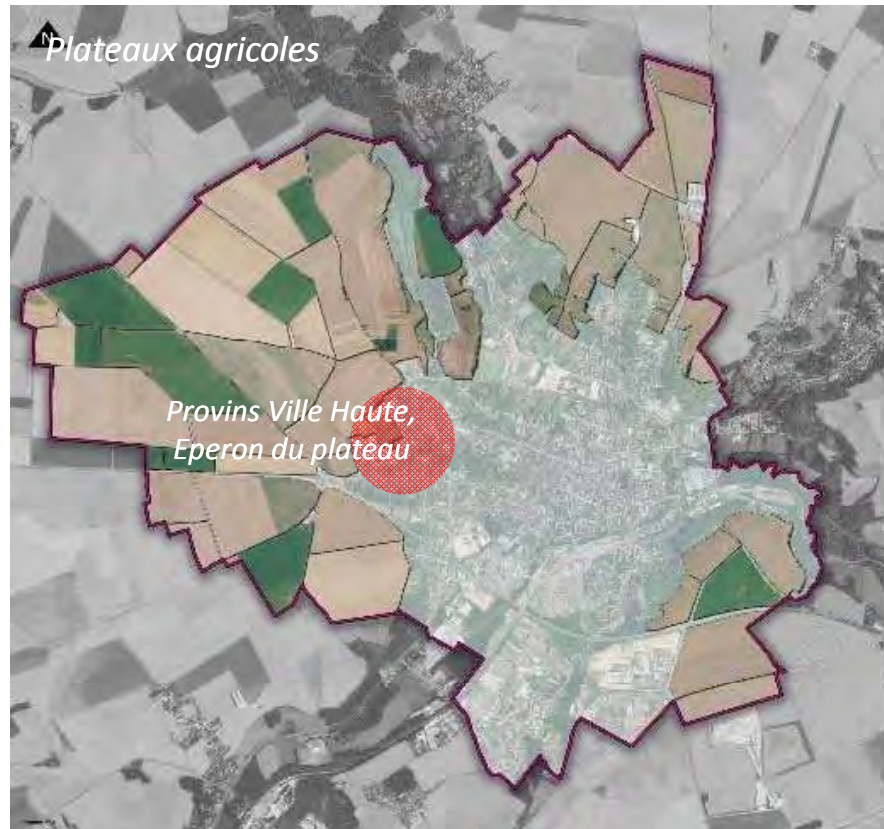
II

QUALIFICATION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL, URBAIN, PAYSAGER ET ARCHEOLOGIQUE



II.1A Les grandes entités du paysage II.1Aa -La Brie de Provins – plateaux agricoles

II.1Aa - La Brie de Provins - Plateaux agricoles



Les plateaux sont consacrés à l'activité agricole. Ces espaces représentent 56% du territoire (MOS 2012 – IAU-RIF).

Dans ce paysage dégagé, zone tampon du territoire communal (zone du Patrimoine Mondial de l'Humanité), et sur ces plateaux, la silhouette de la Ville Haute, est très présente et constitue un repère emblématique: la tour de César et la Collégiale Saint-Quiriace dominent le site et sont visibles de toute part. Ils offrent des points de vue tout à fait exceptionnels notamment en venant de l'ouest par les RD 231 et RD619.

La morphologie et la structure globale de la Ville Haute a préservé un caractère rural qui est en parfaite harmonie avec son environnement direct à vocation agricole.



Cartes, montage extraits de l'Atlas des Paysages de Seine-et-Marne – La Brie de Provins



Le plateau central

Il développe autour de la Ville Haute de Provins trois vastes lobes séparés par la vallée de la Voulzie et ses affluents. Un vif éperon marque une des limites orientales du plateau et domine la vallée de la Voulzie: il forme un site d'oppidum particulièrement adapté à l'implantation humaine. Les modulations du relief, mesurées, définissent des séquences de paysages encadrées par des lignes de crêtes et animées par les cultures et la présence de petites villes, hameaux ou fermes.

Le plateau de Sourdun

A l'est de la vallée de la Voulzie, s'étend le plateau de Sourdun, caractérisé par des extensions urbaines plus récentes, diffuses et lâches qui peuvent menacer la qualité des lignes de crêtes et rebords du plateau. Les extensions éventuelles de Provins doivent préserver la qualité paysagère du plateau.



Les plateaux agricoles sont bordés de coteaux boisés qui séparent la ville des terres agricoles. Les espaces boisés sont donc en limite d'urbanisation.

Provins dans le grand paysage

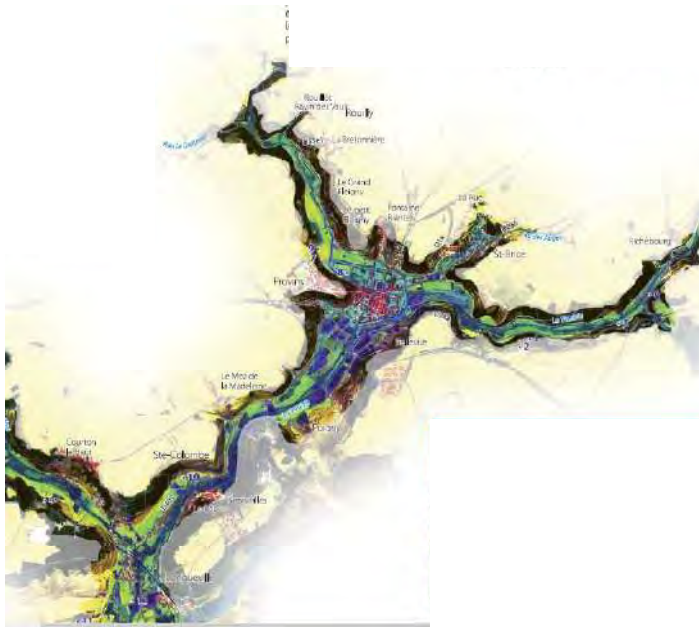
Provins est associée dans l'Atlas des Paysages de Seine et Marne à deux grandes entités paysagères:

❑ **La Brie de Provins**, vaste plateau cultivé, qui s'étend des limites de la Seine-et-Marne vers la Marne et l'Aube. Elle est constituée de sous entités « paysagères » telles que les plateaux de « Sourdun », « Léchelle », « plateau central », et « Jouy-le-Châtel ».

❑ **La Vallée de la Voulzie**. La Voulzie et ses principaux affluents entaillent le Plateau de la Brie de Provins, en dessinant « une belle arborescence ». Ses paysages sont structurés par les lignes de crêtes des coteaux et les cours d'eau.

II.1Ab - La Vallée de la Voulzie – le site urbanisé

Les espaces urbanisés du fond de la vallée de la Voulzie : Provins « Ville Basse »



Carte extraite de l'Atlas des Paysages de Seine-et-Marne – La Vallée de la Voulzie

La vallée de la Voulzie

La Voulzie et ses principaux affluents entaillent le Plateau de la Brie de Provins, en dessinant « une belle arborescence ».

Ses paysages sont structurés par les lignes de crêtes des coteaux et les cours d'eau.

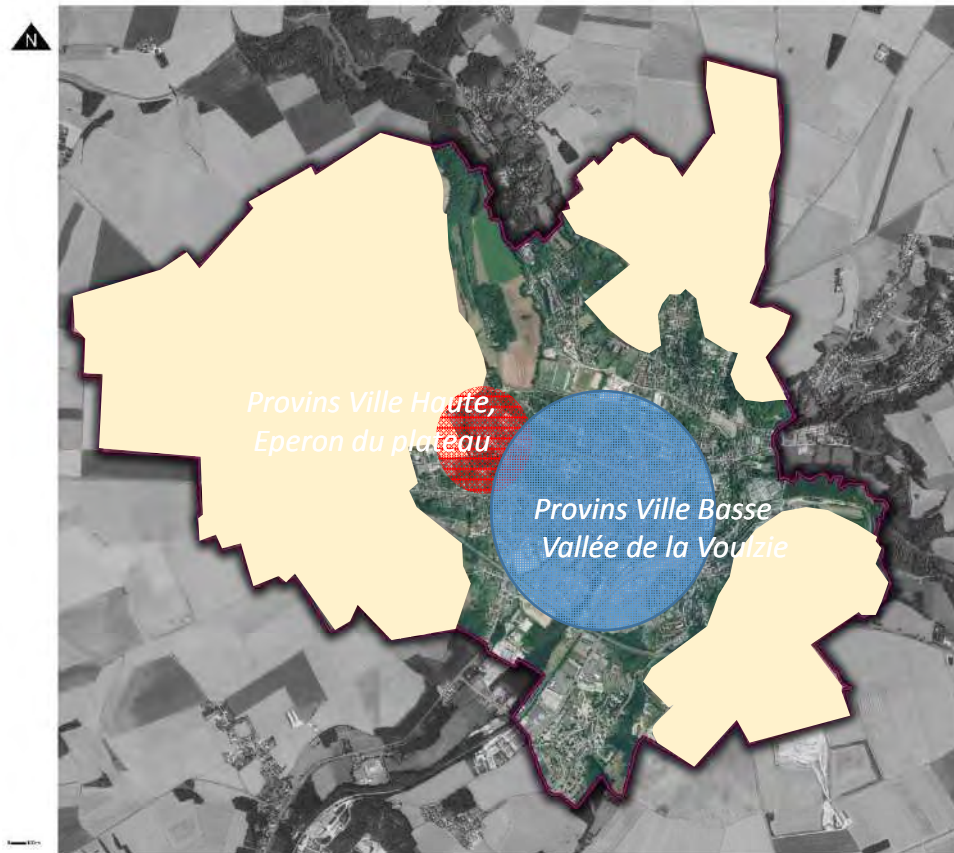
A Provins, le fond de la vallée est en grande partie saturé par l'urbanisation qui s'y est déployée et sur ses coteaux. Le fil de l'eau, noyé par l'urbanisation, est difficilement perceptible.

Les vallons du Durteint et de la Voulzie, en amont de Provins, avec leurs coteaux et fonds de vallées moins urbanisés conservent leur harmonie. Mais la structure de la vallée reste lisible grâce à la puissance du relief et à la sauvegarde des boisements de la plupart des coteaux.

La Ville Basse est incluse dans l'entité de la vallée. Elle occupe la confluence du val du Durteint, du vallon de Fontaine Riante et le ru de Saint Brice avec la Voulzie.

Provins est le pivot de la vallée.

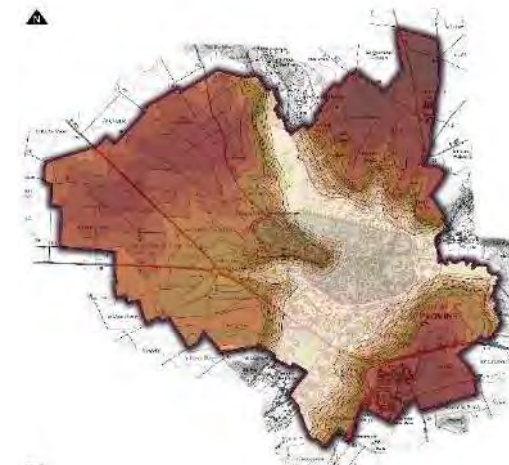
Dans le quartier nord de la Ville Basse, le ruisseau du Durteint canalisé est, avec le cours de la Voulzie qui cerce la vieille ville, l'un des motifs paysagers qui lui donnent son caractère.



Si le fond de la vallée de la Voulzie au droit de l'urbanisation de Provins a perdu son caractère naturel, son occupation à long temps définit un paysage urbain de qualité marqué par une densité bâtie, une cohérence et harmonie globale des volumes, matériaux, couleurs et en grande partie circonscrite à l'enceinte. Le XIX^e siècle a su s'intégrer dans ce tissu patrimonial médiéval et prendre sa place.

Les constructions du XX^e siècle, rendues nécessaires par le dynamisme démographique, économique (activités et commerces), et les besoins en équipements public sont venues perturber l'image du site et parfois dévaloriser le paysage urbain multiséculaire, dans le fond de vallée comme sur les coteaux.

Par ailleurs l'urbanisation des entrées de ville, qu'il s'agisse d'implantation d'activités économiques ou de constructions d'habitat, a été réalisée sans une préoccupation paysagère, urbaine et environnementale suffisante.





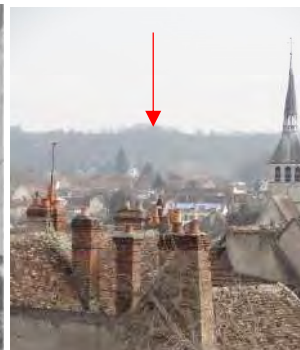
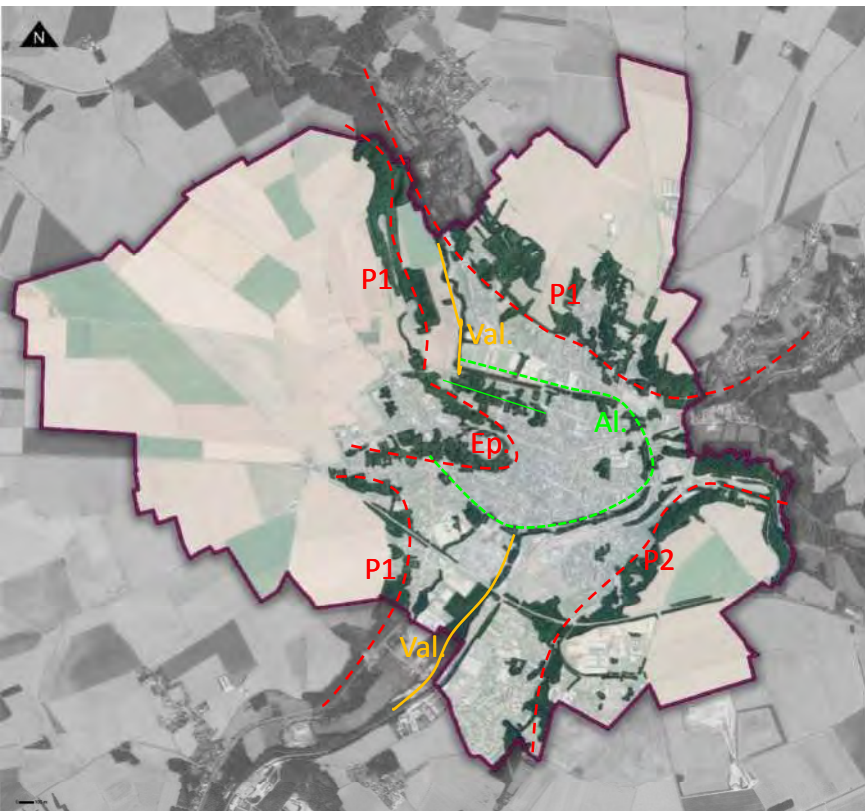
II.1Ac - La Vallée de la Voulzie - Massifs boisés et bandes boisées du territoire communal



Vue sur la Ville depuis la Vallée du Durteint



Vue sur la Vallée du Durteint depuis les abords de la Porte de Jouy



Vue depuis la rue du Collège



Vue depuis la rue Saint Thibault

Les massifs boisés occupent les coteaux de la vallée de la Voulzie et du Durteint, et marquent notamment ses crêtes. Ils cernent ainsi les coteaux de l'éperon sur lequel est implanté la Ville Haute. Ces massifs ou bandes boisées qualifient de nombreuses séquences urbaines en constituant un écrin de verdure valorisant.

Ces espaces boisés (hors espaces verts urbains tels que les alignements des boulevards) représentent seulement 7% de l'occupation des sols de Provins (MOS 2012 – IAURIF). Une soixantaine d'hectares de la surface boisée de Provins sont classées. Tout le long de la fausse rivière se trouve des plantations d'alignements qui sont également en EBC au PLU. Les espaces boisés classés sont soumis au régime de protection défini par l'article L 130-1 et suivants du code de l'urbanisme. Le versement en EBC au PLU a pour objet de protéger le paysage visible des monuments historiques

Outre leur fonction qualitative dans le paysage, ils permettent de limiter l'érosion de ces coteaux et ont un rôle sur l'infiltration et sur la retenue d'eau lors de fortes pluies. Ces boisements agissent comme une barrière protectrice contre le risque d'inondation par ruissellement de la vallée de Provins.



Le couvent des Cordelières, situé à flanc de coteau

Depuis la Ville Haute, les points de vue sur la vallée au nord et le plateau agricole à l'ouest présentent de grandes qualités de paysages. Le couvent des Cordelières, situé à flanc de coteau et maintenu dans un site naturel, en est l'un des éléments remarquable (vue ci-contre) (depuis ce dernier, le panorama sur la ville est exceptionnel – vue ci-dessous)).



Au pied des remparts de la Vallée, au loin le coteau boisé

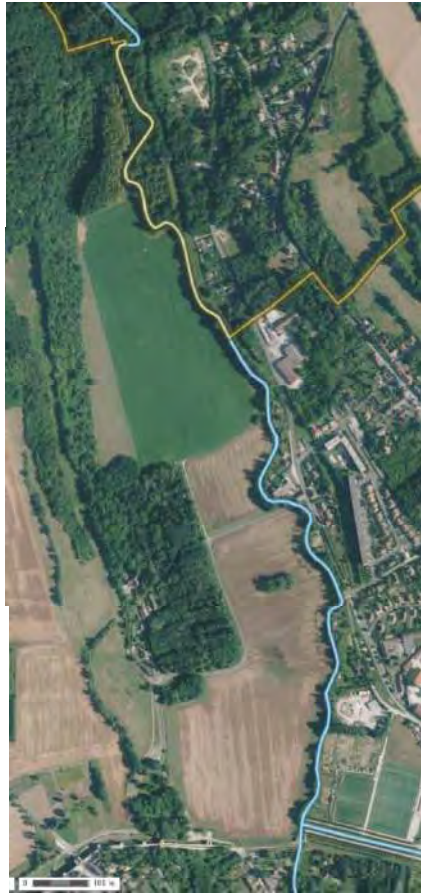


Panorama sur les toits de la ville valorisé par la crête boisée lointaine



Panorama sur la ville – la presqu'île haute du plateau - vue du plateau au dessus du couvent.

II.1Ad - La Vallée du Durteint - Au nord ouest de la commune, une séquence paysagère naturelle préservée



A Provins, le fond de la vallée est en grande partie saturé par l'urbanisation qui s'y est déployée et sur ses coteaux. Le fil de l'eau, noyé par l'urbanisation, est difficilement perceptible. Le vallon du Durteint, en amont de Provins, avec ses coteaux et son fonds de vallée moins urbanisés conserve son harmonie.

Ecrin naturel du site : vallée du Durteint

Une séquence paysagère « naturelle » de la Vallée sur le territoire communal, en contraste avec les séquences urbaines de Provins



II.1 B Vues lointaines

Les modulations du relief, mesurées, définissent des séquences de paysages encadrées par des lignes de crêtes et animées par les cultures et la présence de petites villes, hameaux ou fermes.

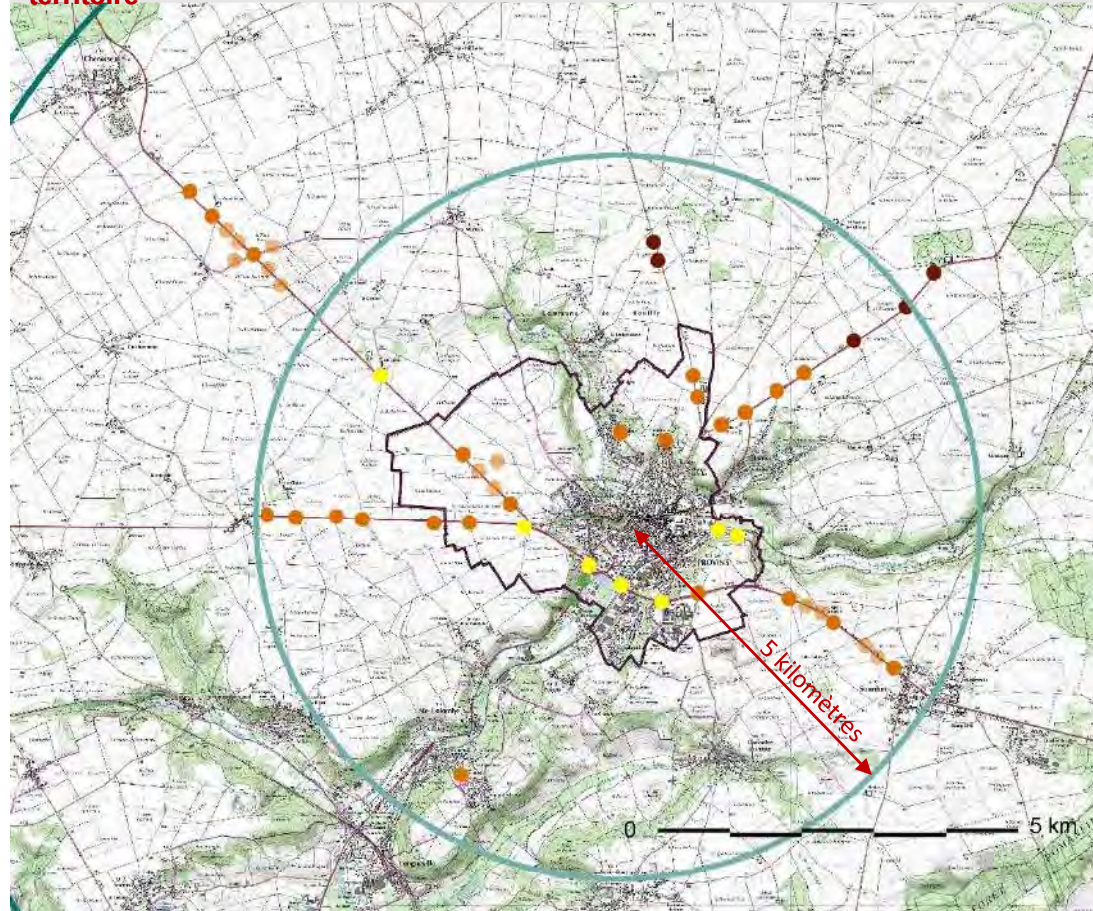
Dans ces ondulations que traversent les grands axes du territoire, percent au loin, parfois, par delà les crêtes, le sommet lointain du dôme de Saint Quiriace. Puis, les sommets des constructions se détachent plus distinctement.

Les vues se perdent et se retrouvent au rythme des ondulations du plateau.

La présence de ces vues lointaines depuis les grands axes, constitue un atout pour le territoire : elles constituent des repères et participent à l'identité du paysage provinois.

Ces vues participent à la qualification des différentes entrées du territoire et renforcent son attractivité touristique.

Schéma des points de perception vues lointaines - Les perspectives sur Saint Quiriace et la Tour César depuis les principaux axes du territoire



Moyenne de la hauteur sol Ville Haute: 130 m NGF

Niveau NGF moyen des points de vue lointains sur Saint Quiriace et/ou la Tour César

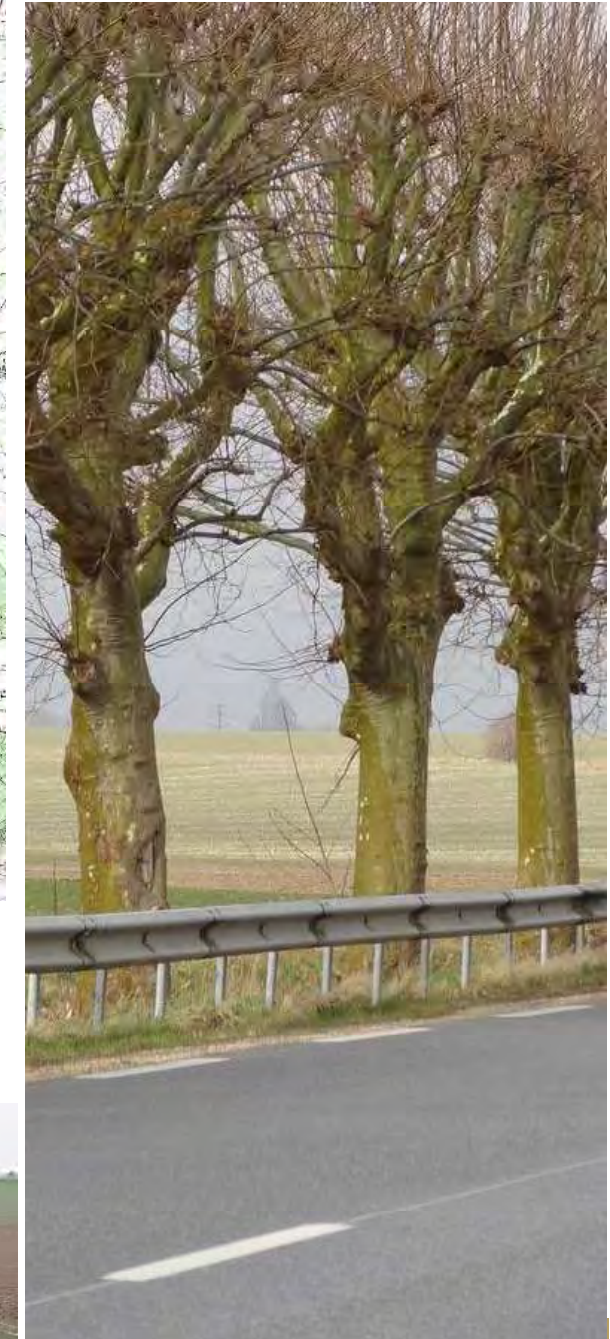
● Inférieur à 130 m NGF

● Entre 130 m et 157 m NGF

● Entre 157 m et 174 m NGF

A l'approche, « la ville haute semble figée dans ses limites du moyen-Âge, presque une forteresse avançant sur la plaine céréalière »

« Provins, enfin, mériterait une scénographie plus importante de son approche par le plateau, à l'aide notamment de plantations d'alignement le long des routes et de points de vue dégagés. » source Atlas des Paysages



II. 1Ca Ville Basse, Ville d'eau

L'assèchement des marais et la lutte contre les inondations : des siècles de travaux

Au pied du Castrum Médiéval s'étendait un vaste marécage nourri par la confluence du Durteint, de la Voulzie et de leurs affluents. Une tourbe épaisse couvrait le site de la future extension orientale de Provins. Seule une voie carrossable descendait de la colline, future rue Saint Thibault, dans l'axe légèrement dévié de la rue de Jouy (axe structurant de la Ville Haute).

Afin d'assécher le marécage, un long fossé alimenté par le déversoir du Durteint, le trop plein du ruisseau des Auges et la décharge du « Pont-qui-Pleut » de la Voulzie est réalisé. Le drainage des marais permet de stabiliser les terres, d'assainir le territoire, et d'autoriser l'urbanisation progressive et manifestement planifiée de la vallée. Une trame orthogonale se déploie mise en œuvre dans un schéma d'ensemble avec comme axe structurant la Rue Saint Thibault.

Suite aux crues importantes du XVI^e siècle, le fossé servira ultérieurement au Nord pour constituer les canaux de drainage qui animent le boulevard d'Aligre. La chaussée Sainte Croix est réalisée. Une digue est établie du Sud au Nord pour empêcher les eaux du Durteint et celles de la Voulzie, de se rejoindre. La Voulzie est détournée pour suivre un nouveau cours au Sud afin de drainer les eaux du centre ville.

Les rives des ruisseaux sont repris avec des pieux de chênes ou châtaigniers.

Les sols sont repris par un décapage d'une partie de la tourbe et la mise en œuvre progressive d'un tapis de terres blanche calcaire d'un mètre de haut.

Les rus artificiels créés pour l'assèchement des zones marécageuses permettent de drainer et constituent le réseau d'assainissement de la ville : ils servent d'égouts (« merdereau »). Les vannes de bois posées régulent le débit et constituent des filtres qui rendent le curage plus facile.

La canalisation des rivières qui permet d'éviter les inondations demande une main d'œuvre abondante et un maître d'ouvrage particulièrement compétent (sans doute André le Cémentier, fidèle du Comte Henri le Libéral).

Le réseau des rus : le ressort du développement de la cité au Moyen Age

Les choix de travaux réalisés prennent sans doute compte des besoins et du développement rapide de la ville et de ses activités. Le réseau hydraulique aménagé constitue vite :

- une source d'énergie (les moulins se multiplient et Provins compte à la fin du XIII^e siècle 14 moulins (propriétés des Comtes de Champagne),
- une source d'eau pour les activités et métiers dits de « la rivière » : drapiers, tanneurs, cordeliers, lavandières, parcheminiers, mais aussi bouchers, ...). Le Durteint doit ainsi son nom à la dureté de son eau qui facilitait la teinture des draps de laine en « bleu ners », spécialité de Provins aux 12^e et 13^e siècles, et dont la couleur foncée est obtenue à partir d'une plante : la guède (ou pastel dans le sud).
- un réseau d'assainissement.

Ce réseau va constituer un des piliers majeurs de la prospérité de la Cité, et particulièrement de la Ville Basse, qui devient centre industriel de la Champagne.

Sa valorisation participe, outre l'aspect paysager, à la bonne compréhension du développement médiéval, et s'inscrit ainsi dans une démarche patrimoniale.



L'eau a ainsi constitué un élément déterminant dans l'urbanisation de la Vallée, permettant outre l'alimentation en eau de la ville, le développement des nombreuses activités industrielles et artisanales au Moyen Age.

Moteur de développement de la Ville Basse, l'eau a aussi constitué des contraintes pour les provinois qui ont dû à travers le temps assécher les zones marécageuses, lutter contre les inondations, multiplier les ouvrages de régulations et franchissements, redéfinir des cours d'eau, reprendre des berges, construire des canaux, alimenter en eau les fossés... La définition des tracés de l'enceinte et de ses abords elle-même s'inscrit dans le processus de domestication de l'eau (*). Un système de gestion de l'eau s'est élaboré dans le temps pour faire face aux contraintes de chaque époque.

L'eau, un élément omniprésent du paysage intra muros

Aujourd'hui, malgré la modestie des largeurs du Durteint et la Voulzie, l'eau apparaît comme un élément omniprésent du cadre paysager et urbain, marquant à la fois la cité basse intramuros, mais aussi ses limites et ses accès.

Les accès à la Ville Basse sont en effet caractérisés par le franchissement de la Fausse Rivière qui coulent dans les fossés de l'enceinte de la ville (à l'exception des parcours via l'avenue du Général de Gaulle et de la route de Bray). L'eau apparaît, avec les alignements des allées plantées des remparts, comme un révélateur du dispositif de défense de la ville et de ses limites.

Dans la ville intramuros, l'eau s'y manifeste de façon assez discrète par petites séquences diffuses mais multiples.

Les séquences induites sont citadines ou plus champêtres, selon les quartiers de la ville, et participent à l'atmosphère « médiévale » de la Ville, qualifiée au XIX^e par les Romantiques de « petite Venise » pour la densité de son réseau hydraulique. Ses séquences font partie du quotidien des Provinois.

(*) Quelques aspects de l'expansion urbaine dans la ville basse de Provins au XII^e et XIII^e siècles – Jean Mesqui

Les fossés en eau : franchir la Fausse-Rivière pour accéder à la Cité

La Fausse – Rivière , limite de la Cité

La Fausse Rivière qui occupe les fossés du dispositif de défense de la Cité, suit le tracé des remparts au nord, à l'est et au sud-est de la Cité. L'accès à la cité se fait par des ouvrages de franchissement : ponts, passerelles publiques, passerelles du cimetière, passerelles privées qui animent et enrichissent le cadre paysager et urbain .

La Fausse – Rivière : les fossés en eau de la ville

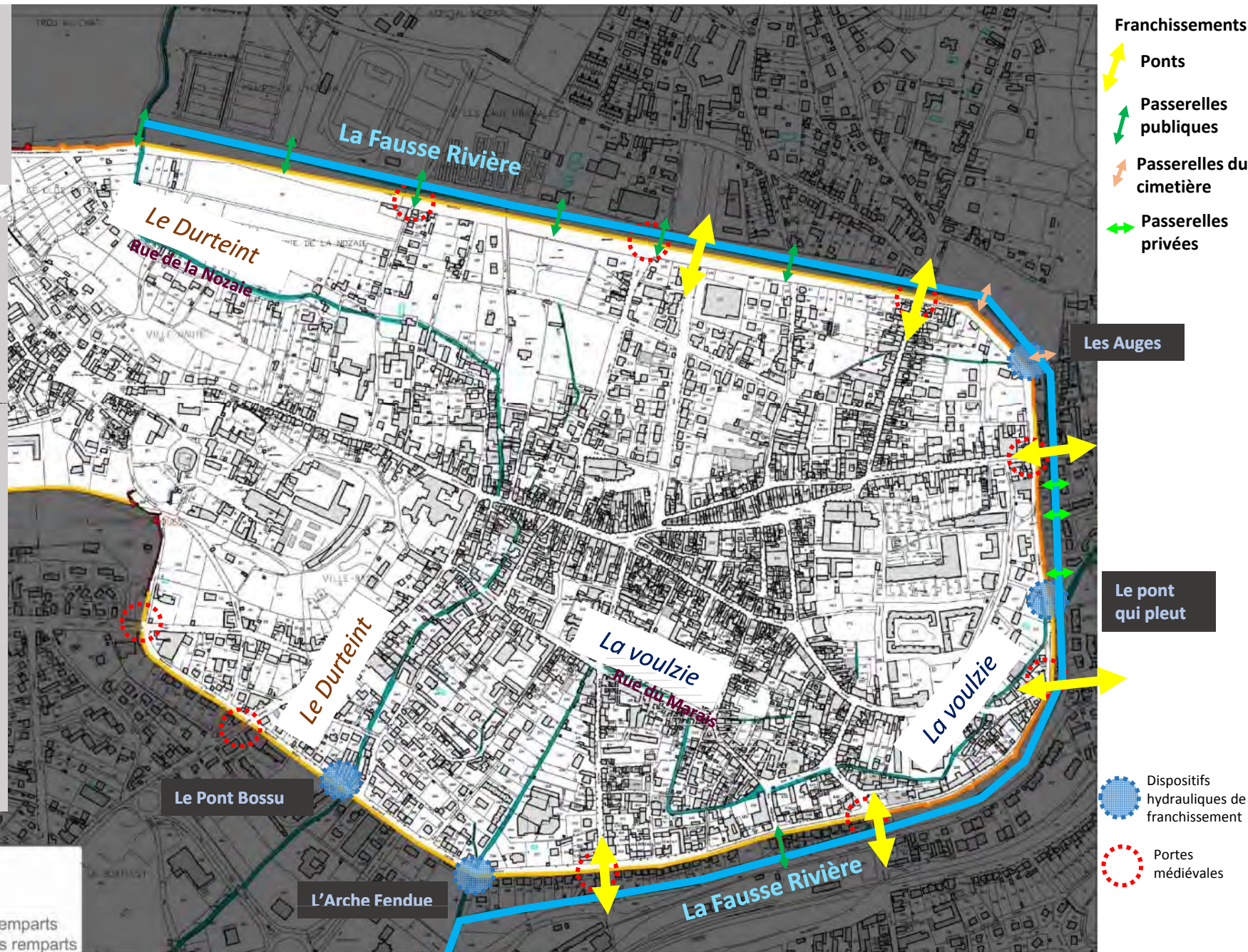
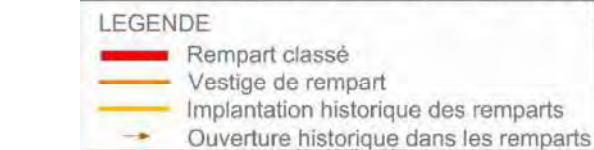
Les fossés de la ville étaient en eau, alimentés essentiellement par les eaux du Durteint, une écluse permettant de préserver le cours d'eau.

Afin de préserver le passage des cours d'eau et ruisseau vers le cœur de la Cité (alimentation en eau), différents dispositifs avaient été mis en œuvre :

- Pour le ruisseau nord ouest, des auges en bois suspendues au dessus des fossés , qui lui donnèrent son nom,
- Pour la Voulzie, un aqueduc appelé « Pont qui pleut ».

Au pont Bossu une vanne permettait d'éviter la décharge totale du Durteint dans la Voulzie par les fossés.

Lorsque les remparts seront laissés à l'abandon, à partir du milieu du XVIIe siècle, les fossés resteront entretenus, sans doute pour leur rôle dans la régulation des eaux de la ville (risque d'inondation), le fossé repris devenant canal de décharge



Informations historiques d'après « plan de la Ville Basse » de J. Mesqui – 1977

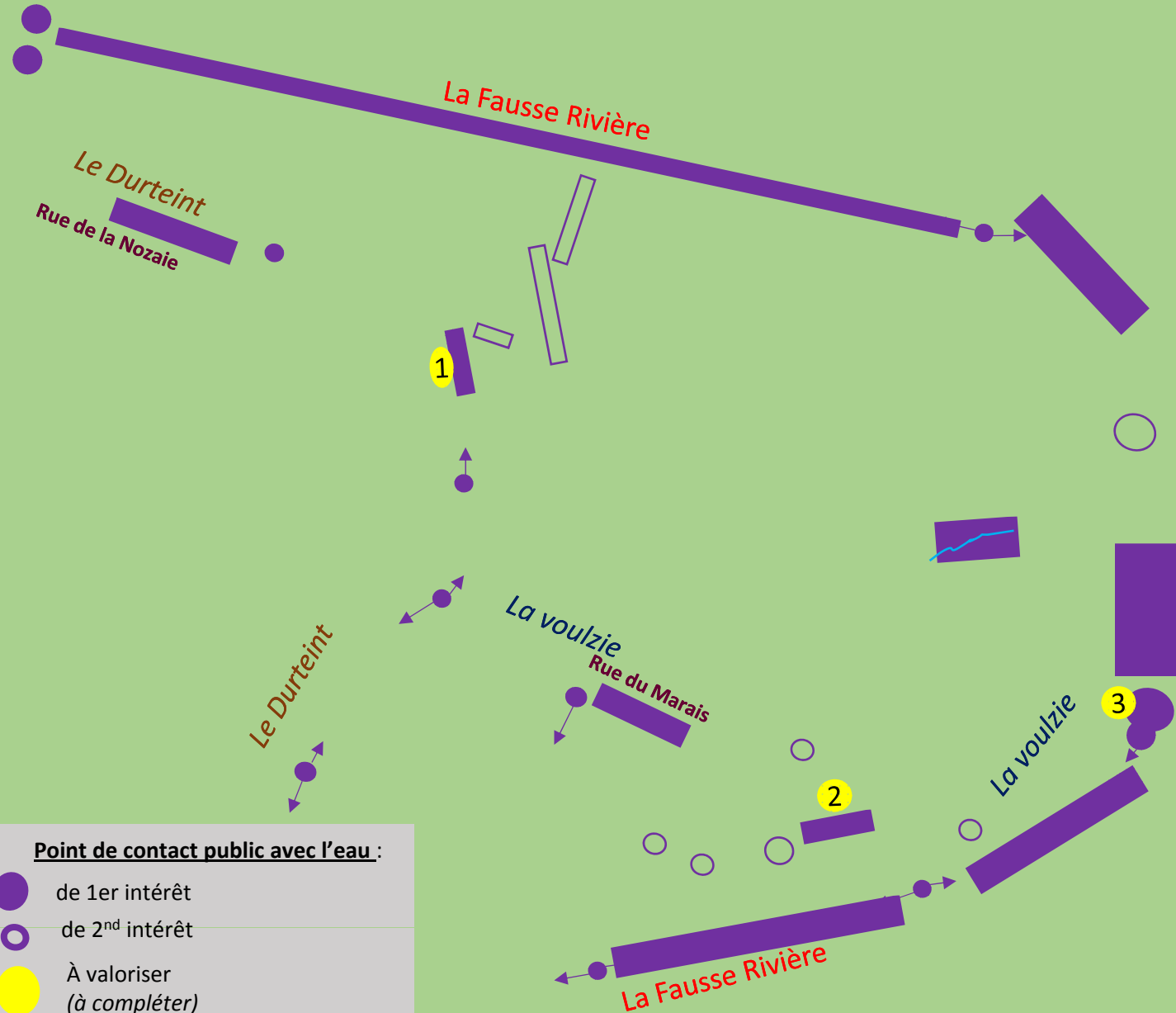
Plan de situation des principaux points de contact « publics » avec l'eau d'intérêt

□ Dans toute la Ville Basse, le tracé des remparts est par ailleurs bordé par la « Fausse rivière ».

□ Le Durteint marque, dans l'ensemble de la ville historique, le bas du coteau.

□ La Voulzie s'inscrit aux limites sud de la ville basse, développant un tracé sinueux.

Différents points de contact avec l'eau permettent de qualifier l'espace public, d'offrir des séquences de paysages singulières et de constituer des repères dans la ville.



Point de contact public avec l'eau :

- de 1er intérêt
- de 2nd intérêt
- À valoriser (à compléter)

La ceinture « verte et bleue » de Provins: remparts, boulevards, allées plantées et fossés en eau

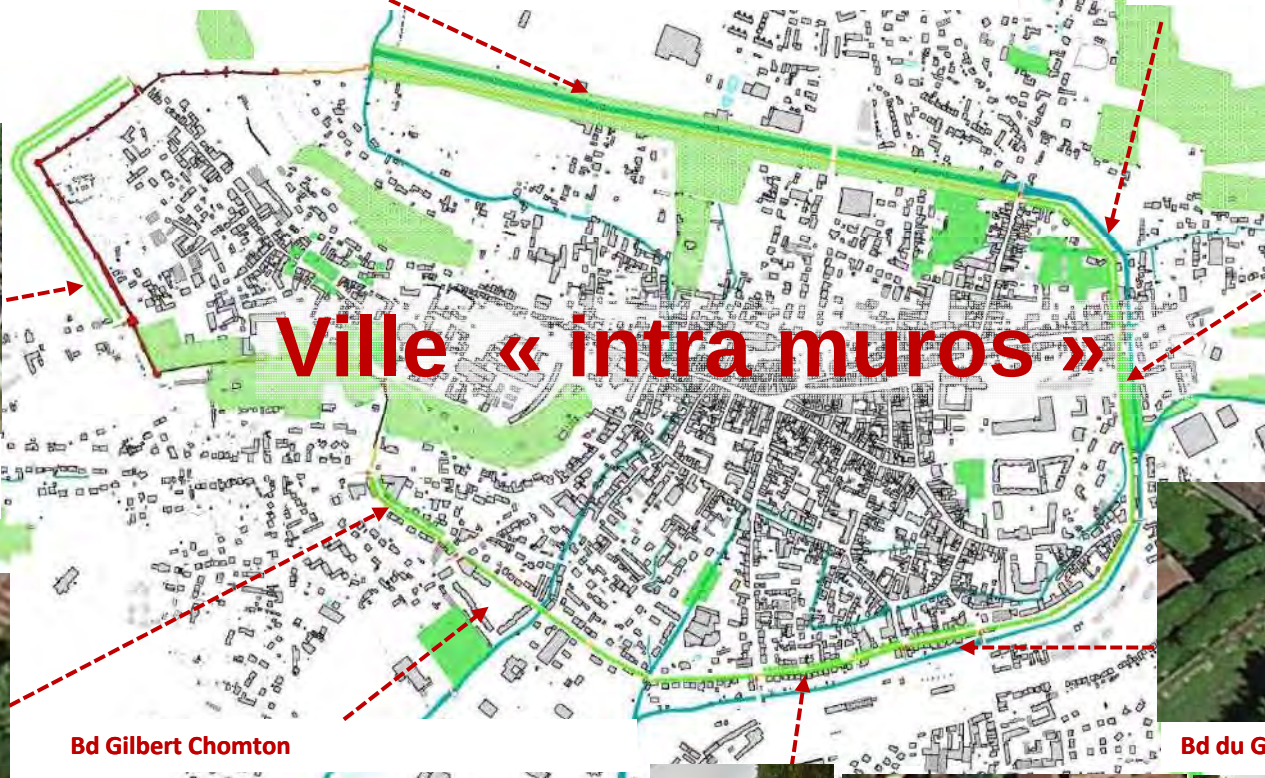


Bd d'Aligre

Bd Pasteur

Ville « intra muros »

Bd du Général Plessier

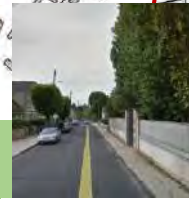


Bd du Grand Quartier Général

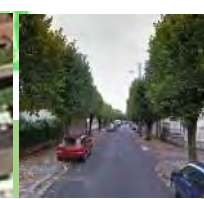


Bd Gambetta

Bd Gilbert Chomton

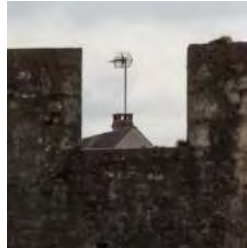
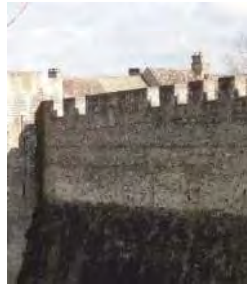


Bd Carnot



Le tracé des remparts de la ville, préservés dans leur structure ou sous forme de « traces », et souligné par des allées plantées, définit aujourd'hui le tracé concentrique des boulevards de la Ville et sa « ceinture verte ».

II.1Cc - Les remparts dans le paysage



**La troisième enceinte
Ville haute**

Les remparts et l'ensemble des dispositifs connexes (fossés, allées, ponts,...) marquent les limites de la cité médiévale. Présents ou absorbés, remontés ou en ruine, simples murets garde corps ou appui d'une construction, enfouis, ils ont défini la structure de la ville et participent depuis le XIXe siècle à la structuration de son cadre paysager.

Les remparts de la Ville

La troisième enceinte est mise en œuvre à partir du début du XIIIe siècle pour protéger les foires en plein essor, marquer la prospérité de la Cité, et constituer une place-forte de la Champagne. Elle sera renouvelée dans le temps, par segments, à mesure des changements de contexte, dans son tracé historique.

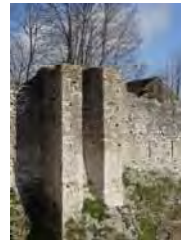
A partir du milieu du XVIIe siècle, les fortifications cessent d'être entretenues. Après un demi-siècle d'abandon, des blocs entiers de courtine (en face des Cordelières), et des tours s'écoulent peu à peu.

Ville Basse - Les charpentes délabrées sont déposées au début du XVIIIe siècle. Des modifications sont apportées dans les portes (Porte de Changis) pour laisser passage aux véhicules.

Avec l'évolution des modes de vie et le développement de la ville basse (et de son urbanisation) les destructions vont s'accélérer pour aménager les promenades, récupérer une partie du foncier des fossés(*) et les pierres des ouvrages démantelés pour servir à la construction notamment des casernes et des abords de la gare.

Ville Haute - A contrario, le Châtel, qui accueille de nombreuses fermes, reste essentiellement tourné vers son activité agricole : le foncier n'y est pas un enjeu et les remparts et leurs abords subissent peu de pression. Une grande partie de l'aménagement de la promenade se fait alors à l'extérieur de la ville, longeant les remparts, permettant des vues vers les plateaux agricoles et la vue sur la silhouette des remparts. Seule une partie de l'enceinte sud du Châtel est détruite pour aménager balcons et terrasses au XVIIe siècle.

(*) Les largeurs de fossés atteignaient en effet 22 à 30 m selon J. Mesqui.



Classement et déclassement des enceintes

L'ensemble des éléments d'enceintes des Ville Basse et Châtel est classé en 1875 (Le donjon -tour César- dès 1846).

Mais dès 1889, l'enceinte du Val est déclassée. Elle compte alors les traces de 15 tours et 16 courtines.

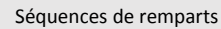
L'enceinte externe du Châtel fera l'objet de premiers importants travaux de restauration (de 1898 à 1912). Depuis différents travaux de restauration par tranche (réfection des portes, des tours, sécurisation et accessibilité de certaines séquences de courtines, ...) se réalisent régulièrement. L'enceinte et ses fossés sont alors régulièrement envahis par la végétation.

De nouvelles protections viendront alors peu à peu protéger le cadre exceptionnel du site (site classé, site inscrit, décret Malraux...) et éviter toute urbanisation des abords.

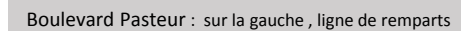
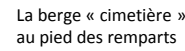
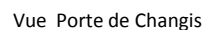
L'ensemble de cette politique de protection et de restauration permet d'offrir aujourd'hui un cadre historique, architectural et paysager singulier, tourné vers le plateau agricole, témoignage du fonctionnement et de la structure d'une Cité Médiévale, mais aussi de sa prospérité.

Le déclassement des enceintes de la Ville Basse précipite le démantèlement de la structure de défense (remparts et fossés) au profit du développement et de l'urbanisation de la ville Basse. Les séquences de remparts partiels conservés qui ont peu de visibilité dans la ville, n'ont pas la qualité architecturale des remparts de la Ville Haute : ils marquent cependant de leur présence la limite Est de l'enceinte médiévale.

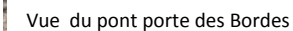
Sur le Plateau Ouest, la silhouette de la ville médiévale est aujourd'hui particulièrement valorisée par la vue sur les remparts qui vient constituer une ligne minérale dans le paysage. Celle-ci souligne les silhouettes emblématiques de la Tour César et du Dôme de Saint Quiriace. Ces remparts prennent une place dans le paysage et participent à la lisibilité et l'identité du territoire et de la ville.



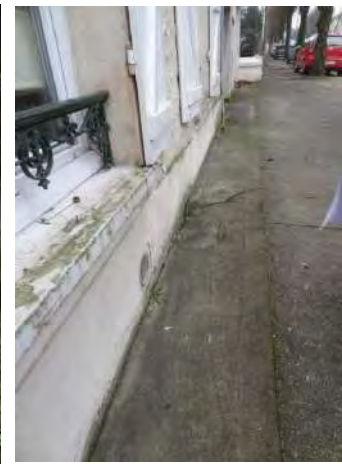
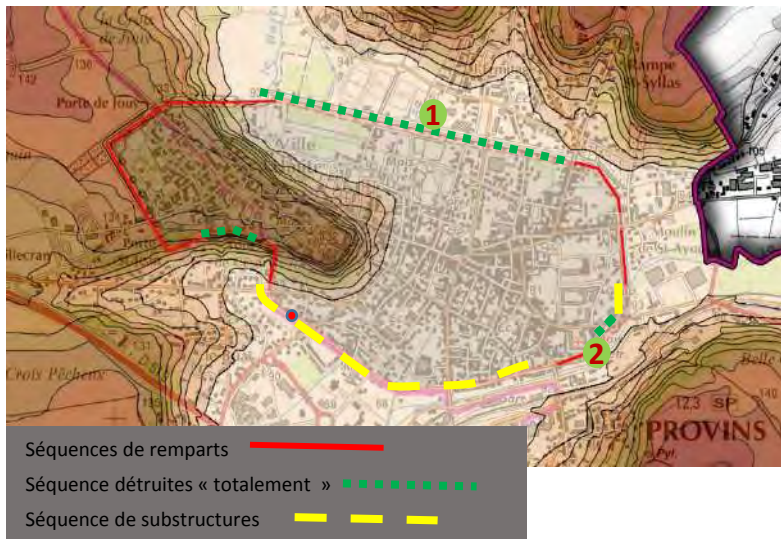
Segment « sud-est »



Vue du « promenoir »



L'enceinte médiévale, substructure des constructions et clôtures des boulevards



Après la porte des Bordes, la berge est plus large et fait notamment face à la gare.

L'opportunité d'urbaniser ces berges, en face de la gare a du participer au choix de démantèlement du rempart.

Celui-ci permet de réunir la matière première nécessaire à la construction du quartier Delort (casernes). A la marge, les pierres ont sans doute été réutilisées in situ pour la construction des quartiers aux abords alors constitués essentiellement de jardins et de prés.



Vestige du rempart de la ville

Certains éléments du dispositif sont détruits tardivement comme la Porte de Troyes (seconde moitié du XIXe siècle, et tours du segment Sud-Est (de la Voulzie à la Porte des Bordes) démolis au début du XXe siècle). Les portes servent en effet longtemps aux contrôles des entrées de la ville et au prélèvement de l'octroi.

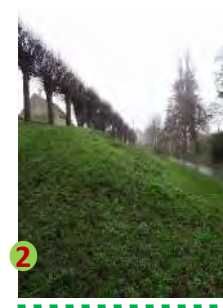


La limite de l'enceinte définit le tracé de l'emprise publique et en particulier l'emprise des clôtures qui pour la plupart reposent sur un mur bahut maçonné à pierre vue. Quelques constructions viennent reposer sur une partie de la structure du rempart.

Segment Nord - Boulevard Aligre - des remparts détruits au XVIIIe siècle



Segment « sud-est »

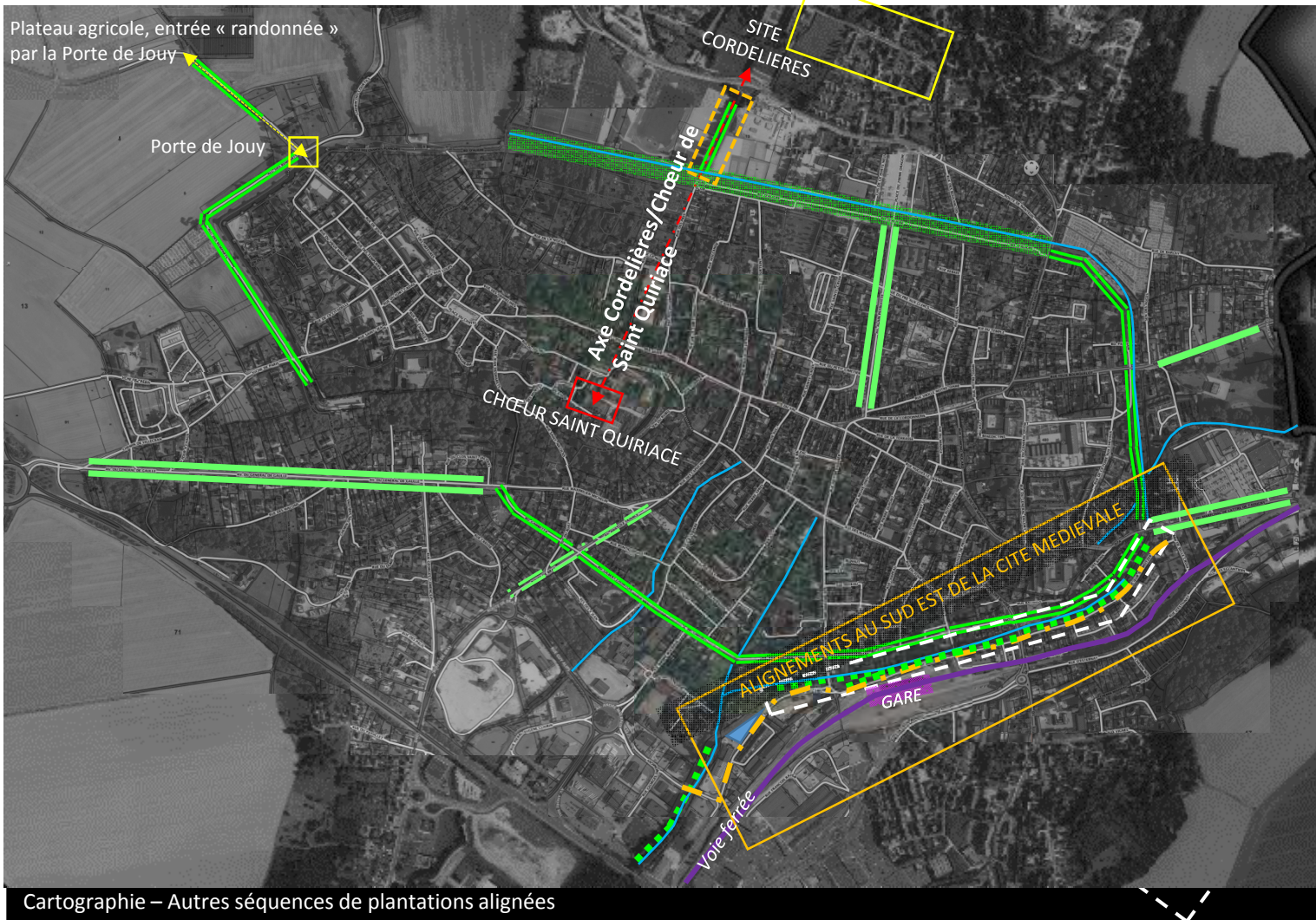


La mise en œuvre du remblais nécessaire à la réalisation du promenoir-digue a entraînée le glissement et l'effondrement d'une séquence de remparts fragilisés par le temps, boulevard du Grand Quartier Général.



Boulevard du Grand Quartier Général.
Séquence « effondrée » nord (porte de Changis)
Séquence préservée sud (porte des Bordes)

Les autres séquences de plantations remarquables et/ou participant à la qualification paysagère du Patrimoine



Cartographie – Autres séquences de plantations alignées

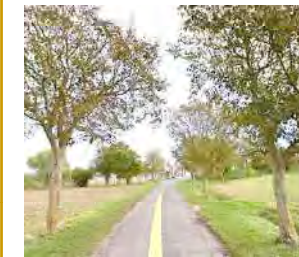
3 sites d'alignements sont par ailleurs remarquables ou constitutifs de la qualité paysagère de la Cité Médiévale

- Le double alignement Route de Jouy,
- L'allée des Cordelières,
- La ligne d'arbres au Sud Est de la Cité (en dehors de la ville intramuros, sur la berge extérieure de la Fausse Rivière.

Leur protection respective est à envisager dans le cadre de l'AVAP.



Chemin rural en continuité de la rue de Jouy, après la Porte



Le double alignement Porte de Jouy

Un alignement encadre le chemin agricole N°12 de Provins à Cucharmoy (qui devient chemin N°18 dit des Fontaines) sur le plateau agricole, dans l'axe de la rue de Jouy. Malgré la modestie de sa longueur (moins de 200ml), cette séquence plantée vient animer cet axe agricole (et chemin de randonnée) et contribue a donner une échelle au paysage.

Il offre à cet axe d'entrée de Ville peu emprunté une qualité remarquable.



Du plateau agricole à la-Porte de Jouy

II 1Db Les espaces verts publics

Dans la ville intra muros, les espaces verts publics ne sont pas nombreux mais à l'échelle de chacun des pôles concernés.

Ces espaces verts publics sont :

En ville Haute,

- ☐ Le site « Cours aux Bêtes » et flancs extérieurs des remparts (fossés, boulevard Saint Jean),

- ☐ Le Jardin des Bréban

En ville Basse

- ☐ Le boulevard Aligre,
- ☐ Le Jardin Garnier et le Square du Souvenir Français.

Par ailleurs:

- la ville est propriétaire du jardin botanique ouvert au public lors d'ateliers d'horticulture,
- la Roseraie, située à 200 mètres du Square, accueille le public .



« Cours aux Bêtes » remparts

Une série de cheminements, de pelouses, de petits parcs arborés dans le site « Cours aux Bêtes » et flancs extérieurs des Remparts (fossés, boulevard Saint Jean) en lien avec la valorisation des Remparts de la Ville. Ils offrent des espaces de promenades, de repos (petite aire de pique-nique confidentielle), et d'accueil pour les visiteurs et lors des événements publics organisés par la Ville Médiévale).

L'aire de Villegagnon (porte de Jouy permet ainsi d'accueillir provisoirement des ateliers et des démonstrations lors des Médiévales. Ils encadrent le « Théâtre des Remparts » où se déroulent notamment les spectacles de fauconnerie équestre « les aigles des remparts » (de fin mars à fin octobre) , une volerie d'une centaine d'oiseaux, et d'autres espaces techniques).

Aménagés à minima, ils constituent un ensemble à caractère rural et champêtre fidèle à la nature du site depuis des siècles.

Une partie est étroitement entremêlée à des parcelles de jardins privées (entretenu ou en friches).



Boulevard Aligre – 1 150 mètres – un axe d'attractivité et de centralité depuis le XIX^e siècle – Près de 55 000 m² d'espace de loisirs



Jardins familiaux



Plaine des sports : stade d'athlétisme, football, terrains de tennis, ... centre aquatique intercommunal



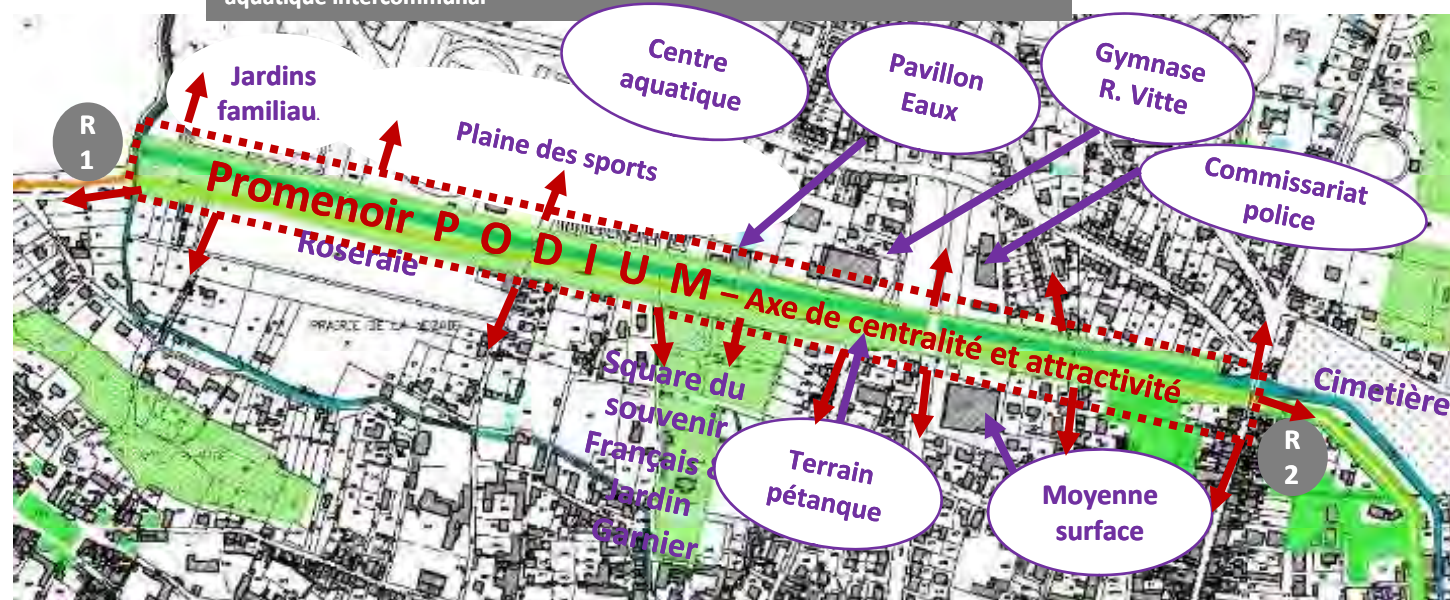
Gymnase R. Vitte



Pavillon des eaux minérales



R 1 – Remparts des Grandes Planches



R 2 – Remparts Boulevard Pasteur

Le boulevard constitue un espace de promenade et loisirs de près de 55 000 m². Il est l'axe central sur lequel s'articulent différents équipements publics ou privés et offre des vues exceptionnelles sur la Ville.

Le boulevard d'Aligre au XIX^e « (...) les Provinois préfèrent pourtant l'espace restreint du promenoir situé en contrebas de l'hôpital général, que la proximité avec la fontaine des eaux minérales, l'aire de danse et les chaises de location transforment en un lieu idéal de rencontre. La promenade s'inscrit dans une organisation réglementée et reconnaissable des espaces : diverses décisions municipales limitent ainsi le passage des charrettes ou interdisent l'entrepôt de marchandises sur les allées afin de garantir le confort de ce rendez-vous sociable. Ces promenoirs, en encerclant Provins, forment un chemin de ronde moderne duquel on voit l'extérieur de la ville, c'est-à-dire la campagne et le reste du royaume, comme l'intérieur de la cité. Par un parcours physique, les arbres mettent en scène des vues pittoresques : les promenoirs de la ville haute, plantés au XIX^e siècle, offrent ainsi « un coup d'œil unique pour les amateurs de la Haute Antiquité ; c'est une continuité de tours que le temps a fortement dégradées, mais qui n'en sont que plus vénérables. Quand, sur cette promenade plantée d'arbres, on arrive à l'angle droit que forment, en se réunissant, les deux lignes de fortifications, on jouit d'une perspective majestueuse et imposante » (C. Opoix, Histoire et description de Provins, Provins, 1846, p. 400).



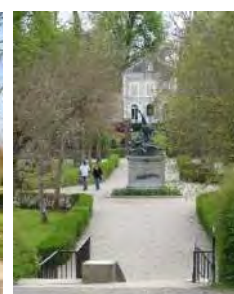
La Fausse Rivière occupe les anciens fossés.



La Roseaie de Provins



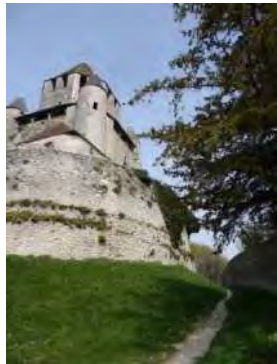
Square du Souvenir Français et Jardin Garnier



Un promenoir, espace de ballade, de course à pied - Terrain de pétanque Podium sur la ville



II 1Dd Les réseaux de chemins



Sentes du Cours Aux Bêtes



Sente au pied de la Tour César et chemin longeant les remparts des Grandes Planches



Sentes entre Ville Haute et la Prairie de la Nozaie

Dans ses parties les moins urbanisées de la Ville Intra muros, un réseau de chemins et sentes d'une grande qualité complète par ailleurs le patrimoine paysager.

Une partie de ce réseau est en lien direct avec la topographie et s'étend sur les coteaux, en particulier au Nord entre la Ville Haute et la Prairie de la Nozaie avec le sentier du Trou aux Chats, la sente de la Petite Poterne, la ruelle des Roches, la ruelle aux Chevaux, la rue de la petite Tannerie, la rue de la Pierre Ronde, et la Chaussée Billotte (qui traverse la prairie en devenant le chemin de la Rivière). Au sud le chemin de la Montagne du Bourreau (en lien avec le tracé des remparts) permet de rejoindre l'avenue du Général de Gaulle et les boulevards (Porte de Paris). Le sentier du Rubis, situé aux abords de Saint Quiriace, permet de longer l'enceinte de l'ancien palais comtal et de rejoindre la Ville Basse. Un chemin permet aussi de longer les remparts des Grandes Planches en Ville Haute et de rejoindre la Ville Basse.

Par ailleurs, différentes sentes permettent de desservir le secteur du Cours aux Bêtes, au Nord Ouest du Châtel (sentier de la Tour du Gouverneur, Sentier du Tourillon, remparts du cours aux Bêtes).

Ces sentes vertes permettent de préserver la dimension rurale au sein même de la Cité. Elles offrent des espaces de découvertes de la ville et de promenades pour les habitants de la ville et les promeneurs/randonneurs.

Ce réseau se complète en dehors de la Cité intramuros par un réseau de chemins ruraux (accessibles notamment Porte Saint Jean). Ces chemins ruraux sur les plateaux offrent par ailleurs des vues d'une très grande qualité sur la silhouette emblématique de la ville.



Sentier du Rubis et Chemin de la Montagne du Bourreau

II.1E Silhouette de la Cité Médiévale II.1Ea Silhouettes d'hier

II.1Ea - Silhouettes d'hier

Le flanc Nord de l'éperon



*Vue de la Prairie
de la Nozaie ?*

Photographe
Durand, Eugène
(photographe)



*Vue des abords pentus de
L'Hôpital / Cordelières*

Vue éloignée de la ville et
ses environs - Bovis,
Marcel - 1950-1980

Le flanc sud de l'éperon



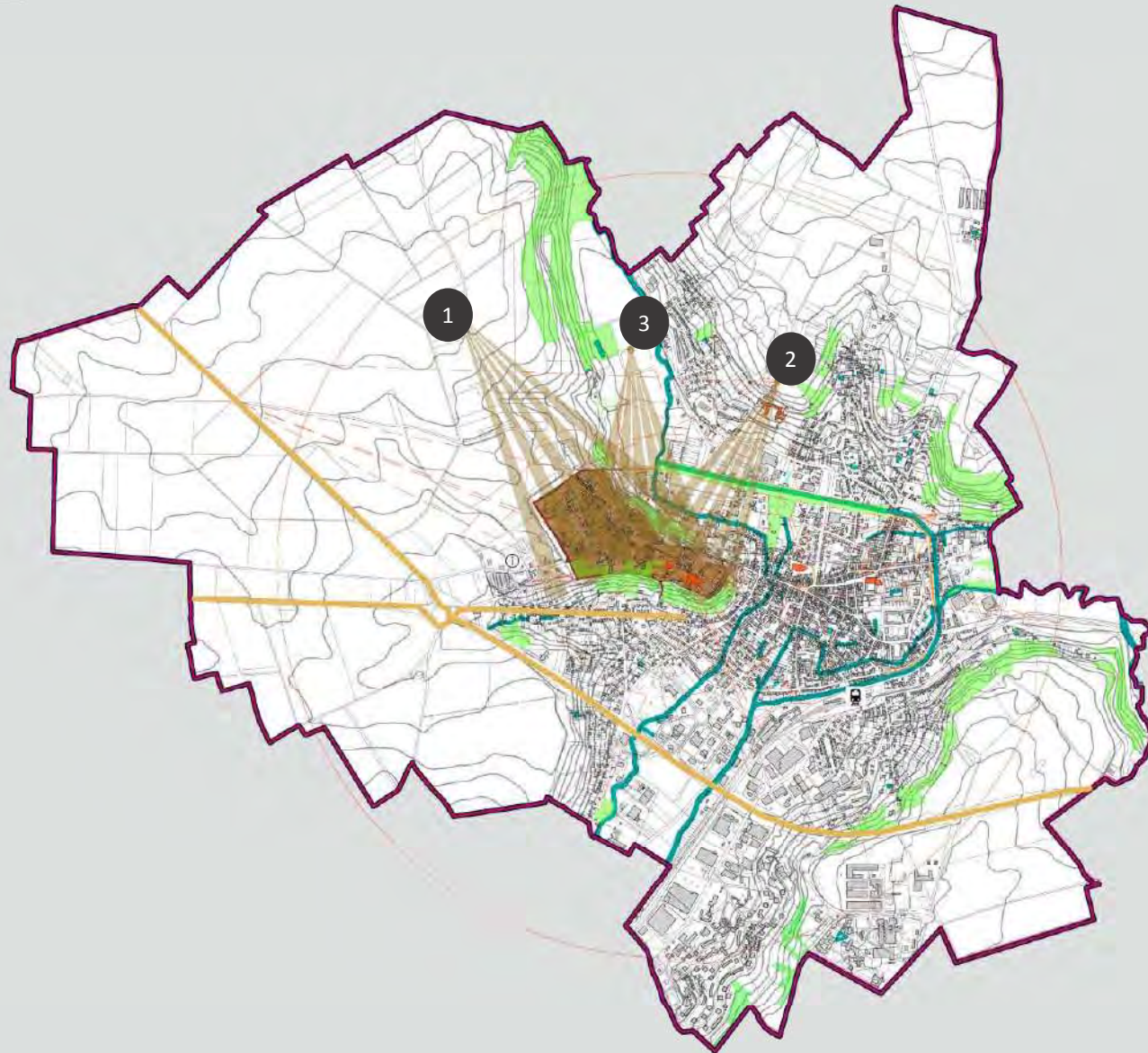
Ensemble des remparts et Saint-Quiriace - Martin-Sabon, Félix (photographe) - 1896 (avant)

Vue générale – Ville Basse



*Vue générale de la ville
prise de la promenade -
Normand, Alfred-Nicolas
(architecte) - 1886*

Synthèse des points offrant des vues panoramiques sur la silhouette de la Cité Médiévale depuis les espaces agricoles



1 - Vue de Rotigé

2 – Vue « Au-dessus de l'Hôpital »

3 - Vallée du Durteint

II.1F Entrées de Ville et portes – II.1Fa – Entrée de ville Ouest

II.1Fa – Entrée de ville Ouest, des séquences paysagères de grande qualité



La Tour César et la Collégiale Saint Quiriace, toutes deux situées en Ville Haute , dominant le site et sont visibles de nombreux points de la Ville Basse mais aussi, sur le plateau Ouest , depuis les RD 231 et 619.

Vues des axes entrants du territoire « Ouest », elles apparaissent d'abord comme deux pointes lointaines à environ 7 km se détachant du paysage agricole, émergeant des crêtes successives induites par le vallonnement du site. Leurs silhouettes singulières se définissent peu à peu. A l'approche de l'entrée de ville Ouest, les lignes des remparts se détachent et viennent enrichir la perception du site. Le cimetière militaire vient offrir un premier plan marqué par le mur de clôture qui se détache, les pointes rythmées des arbustes qui percent, et la silhouette majestueuse et emblématique du cèdre.

Les diverses protections du territoire en particulier la zone de protection arrêtée en mars 1961 (Décret Malraux) (mais aussi l'inscription du site « Ville Haute et ses abords » (1934-1939-1942) ont permis de préserver le caractère agricole et naturel du plateau et des abords de la Cité Médiévale.



II.1Fb - L'entrée de ville par la déviation RD 619 et axes Sud

Les paysages d'entrée de ville sont le plus souvent peu mis en valeur, voire dévalorisant pour les villes, ayant été souvent réalisés pour répondre rapidement à des besoins de développement démographique, économique et industriel/artisanal. A Provins, cette urbanisation s'est développée essentiellement dans la vallée » au Sud, Sud Est, de la Ville intramuros, contenue par la topographie du territoire, et sur des sites ne faisant l'objet d'aucune protection. C'est dans cet environnement que s'est réalisée la déviation de la RD 619, qui constitue une coupure dans le paysage urbain, et une coupure fonctionnelle pour les Provinois habitant au sud.

La déviation de la RD619, qui permet de passer du plateau Ouest au plateau Est, trace son passage au dessus de nombreuses voies, en venant rejoindre le niveau du sol de la ville un temps, pour accéder à l' avenue André Malraux. Bien qu'elle offre à l'est une vue panoramique sur la ville, elle constitue néanmoins une fracture dans la vallée et une coupure dans le paysage urbain. Elle traverse par ailleurs une zone d'activités économiques et commerciales réalisée avec une attention architecturale et paysagère le plus souvent insuffisante.

Le parcours défini par la déviation RD 619 constitue une des entrées de ville du territoire communal pour les habitants de la ville et des communes voisines, et permet de rejoindre rapidement la Gare et l'Est de la Ville. Pour les passagers des véhicules « en transit », qui contournent la ville venant de l'Est, les vues lointaines sur Saint Quiriace et la Tour César, parfois fugaces, constituent les seuls signaux d'un passé historique.

Les Touristes et visiteurs sont invités à rejoindre le centre ville de Provins (Ville Basse) par l'Avenue du Général de Gaulle.



Pour rappel, la zone industrielle et commerciale Sud et la plus grande séquence de la déviation de la RD 619 ne sont pas inclus dans le périmètre de la ZPPAUP.

Les boisements situés aux limites ouest du plateau de Sourdun (Pannevelles) sont inclus dans le périmètre de la ZPPAUP, pour leur rôle dans le paysage.



La déviation RD 619, traverse la zone d'activité en offrant des vues singulières et privilégiées sur Saint Quiriace et la Tour César



3 séquences de vues sur la Ville Haute depuis la RD 619

La Porte de Paris - le seuil de la ville intramuros aujourd'hui imperceptible



L'ancienne porte médiévale - Gravures des XVII et XVIII siècles



Avenue du Général de Gaulle



Avenue du Général de Gaulle, à l'approche du seuil de la cité médiévale.



Chemin de la Montagne du Bourreau



Chemin de la Montagne du Bourreau

Boulevard Gambetta

Avenue du Général De Gaulle



Boulevard Gambetta



Boulevard Gambetta

L'accès aujourd'hui au pôle de vie de Provins, en provenance du nord Ouest et notamment de Paris s'effectue par l'avenue du Général de Gaulle.

Cette avenue, axe d'accès majeur, est caractérisée :

- par un alignement continu de tilleuls taillés en rideau,
- par des vues sur la silhouette de Saint Quiriace,

Ces caractéristiques participent à la qualification de l'entrée de ville.

Cette avenue croise le tracé de l'enceinte historique médiévale et ses dispositifs d'accompagnements - qui définissaient les limites de la cité intramuros - transformés au XVIII^e siècle en boulevards plantés, et qui composent aujourd'hui la ceinture verte de Provins. La perception de ces alignements de tilleuls est altérée par les constructions aux abords qui l'occulent ou perturbent cette perception.

Sur la gauche, au droit de la Tour du Bourreau, les vestiges des remparts sont toujours en place mais occultés et noyés dans le dispositif de clôture de la parcelle à l'angle de l'avenue et du Chemin de la Montagne du Bourreau.

Au XVIII^e siècle, ce seuil semble avoir été marqué notamment par de grands piliers aujourd'hui disparus.

La configuration actuelle ne permet pas de percevoir les caractéristiques historiques et urbaines du site.

II.1Fd - Porte Saint Jean : l'accès à la « Cité Médiévale »



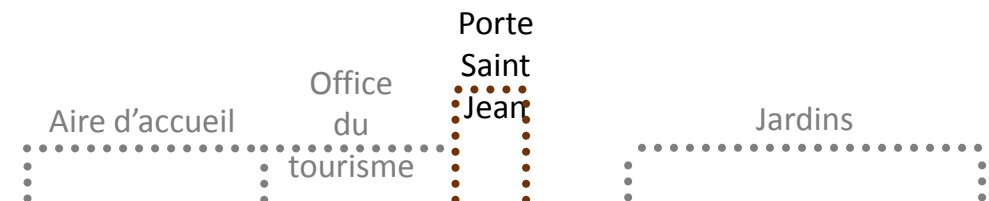
Chemin de Villecran

Un parcours d'accès principal

La porte Saint Jean s'inscrit dans la continuité des axes d'entrée Ouest du territoire (D231 et D619, notamment en provenance de Paris). L'accès à la porte, par le chemin de Villecran vient ainsi prolonger un parcours offrant des séquences paysagères d'une grande qualité.

Cette porte constitue le principal accès à la Cité Médiévale, et l'ensemble de l'accueil des visiteurs a été organisé, concentré, à ses abords.

La ville a ainsi mis en œuvre au début des années 2010 l'aire d'accueil de Villecran, à moins de 50 m du rond point d'entrée de ville (D 231 et D619) avec l'aménagement d'une Maison des Visiteurs (office du tourisme et boutique), d'une halle couverte de 400 m² destinée aux scolaires et familles, des sanitaires, une aire de jeux, et différentes aires de stationnement (véhicules privés, autocars, motos). Des constructions ont été réhabilitées, restructurées et agrandies (verrière) et l'ensemble est accompagné de différents aménagements paysagers de qualité.



Chemin de Villecran

II.1Fd - Porte Saint Jean : l'accès à la « Cité Médiévale » (1/3)

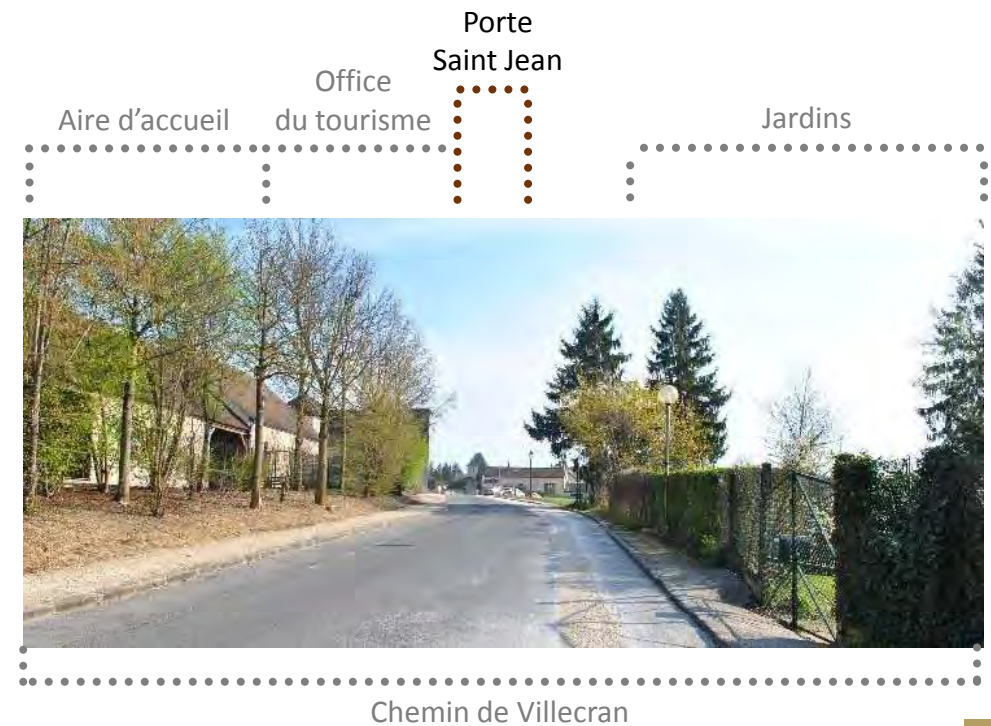
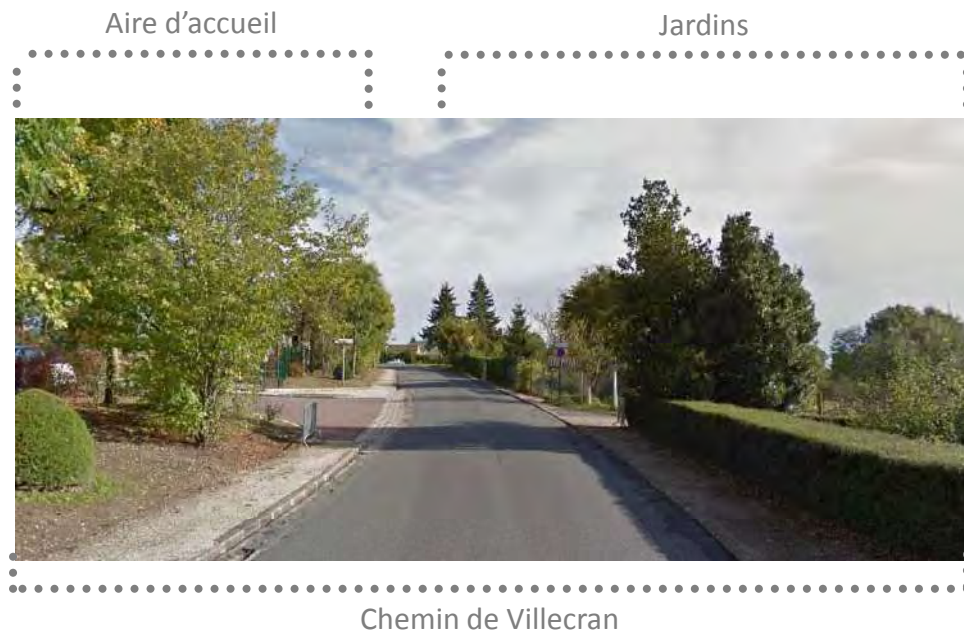


Un parcours d'accès principal

La porte Saint Jean s'inscrit dans la continuité des axes d'entrée Ouest du territoire (D231 et D619, notamment en provenance de Paris). L'accès à la porte, par le chemin de Villecran vient ainsi prolonger un parcours offrant des séquences paysagères d'une grande qualité.

Cette porte constitue le principal accès à la Cité Médiévale, et l'ensemble de l'accueil des visiteurs a été organisé, concentré, à ses abords.

La ville a ainsi mis en œuvre au début des années 2010 l'aire d'accueil de Villecran, à moins de 50 m du rond point d'entrée de ville (D 231 et D619) avec l'aménagement d'une Maison du Visiteur (office du tourisme et boutique), d'une halle couverte de 400 m² destinée aux scolaires et familles, des sanitaires, une aire de jeux, et différentes aires de stationnement (véhicules privés, autocars, motos). Des constructions ont été réhabilitées, restructurées et agrandies (verrière) et l'ensemble est accompagné de différents aménagements paysagers de qualité.



II.1G Points de vues remarquables dans la Cité intra muros *Vue panoramique de la Tour César*

*Vue panoramique de la Tour César – vue 360° **

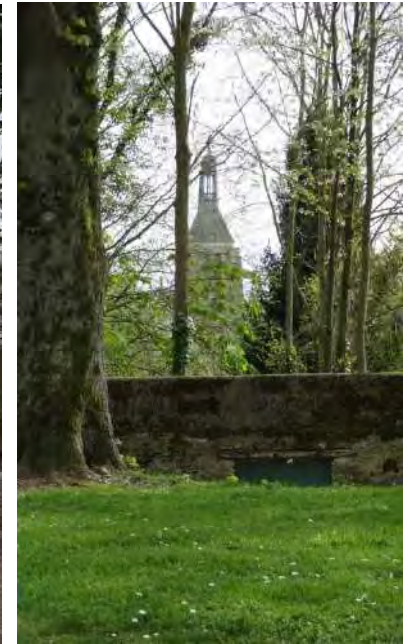
*vers l'Ouest, la place du Châtel,
l'urbanisation contenue dans les remparts de la ville Haute et le plateau agricole*



*vers l'Est, Saint Quiriace,
l'urbanisation de la « tête de l'éperon », et au loin la ville Basse et les coteaux urbanisés
jusqu'aux massifs boisés*



Du « Podium Aligre »

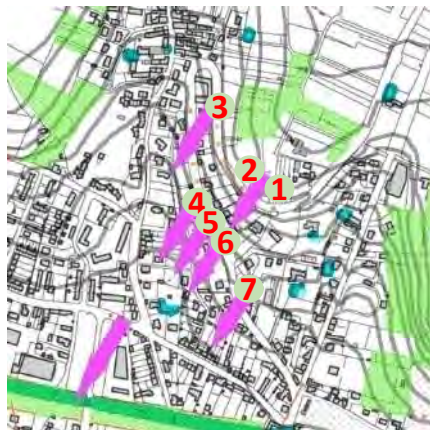
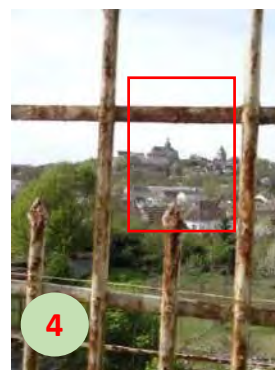


II.1I Percées visuelles urbaines

Vue lointaines depuis la rue de la Ferté (Hameau de la Fontaine Riante)



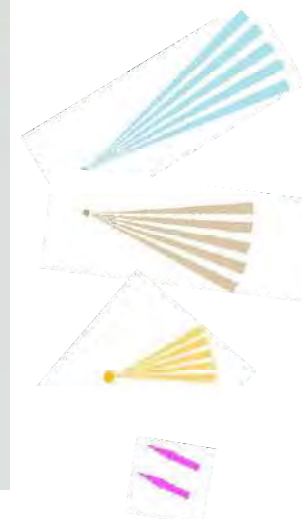
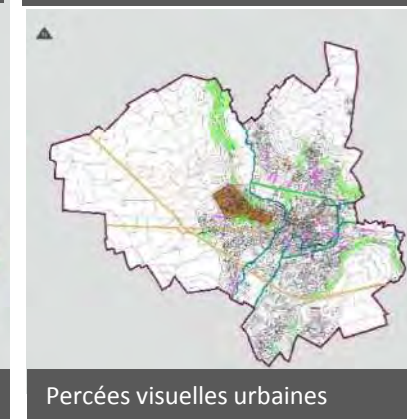
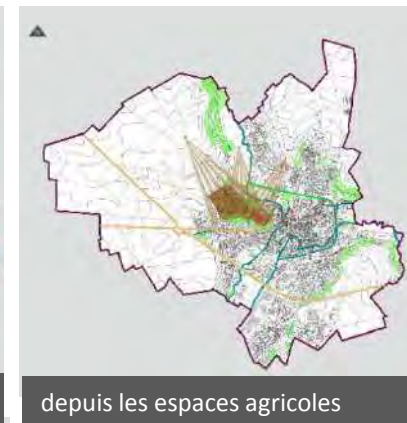
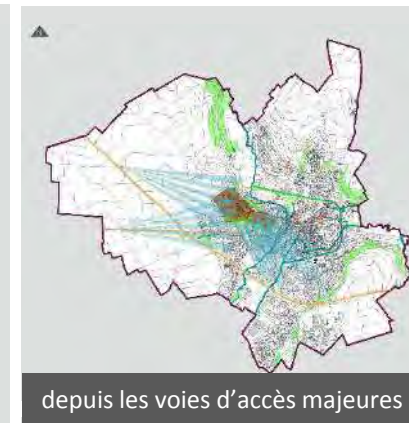
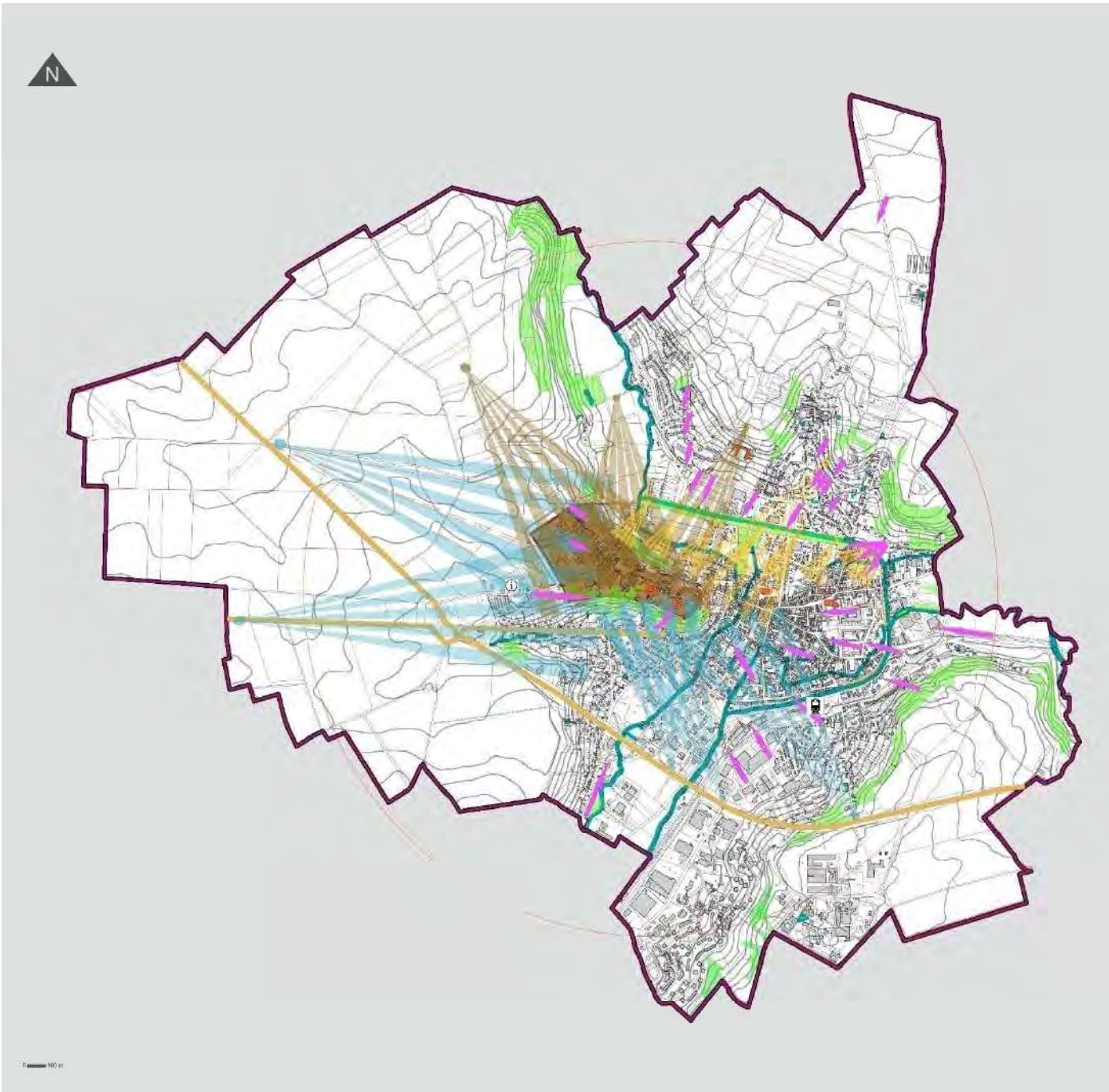
Avenue de la Ferté



Depuis la route de la Ferté (les hautes pintes) (Hameau de la Fontaine Riante)



Synthèse des points de vues sur Saint Quiriace et Tour César, et vues emblématiques à caractère panoramique



Les vues panoramiques depuis les voies d'accès majeures

Les vues panoramiques depuis les espaces agricoles

Les vues panoramiques urbaines

Percées visuelles urbaines



II.1Bb – Vues lointaines depuis Provins et la Tour César

Détermination d'un périmètre de préservation des vues afin de limiter l'impact des projets éoliens

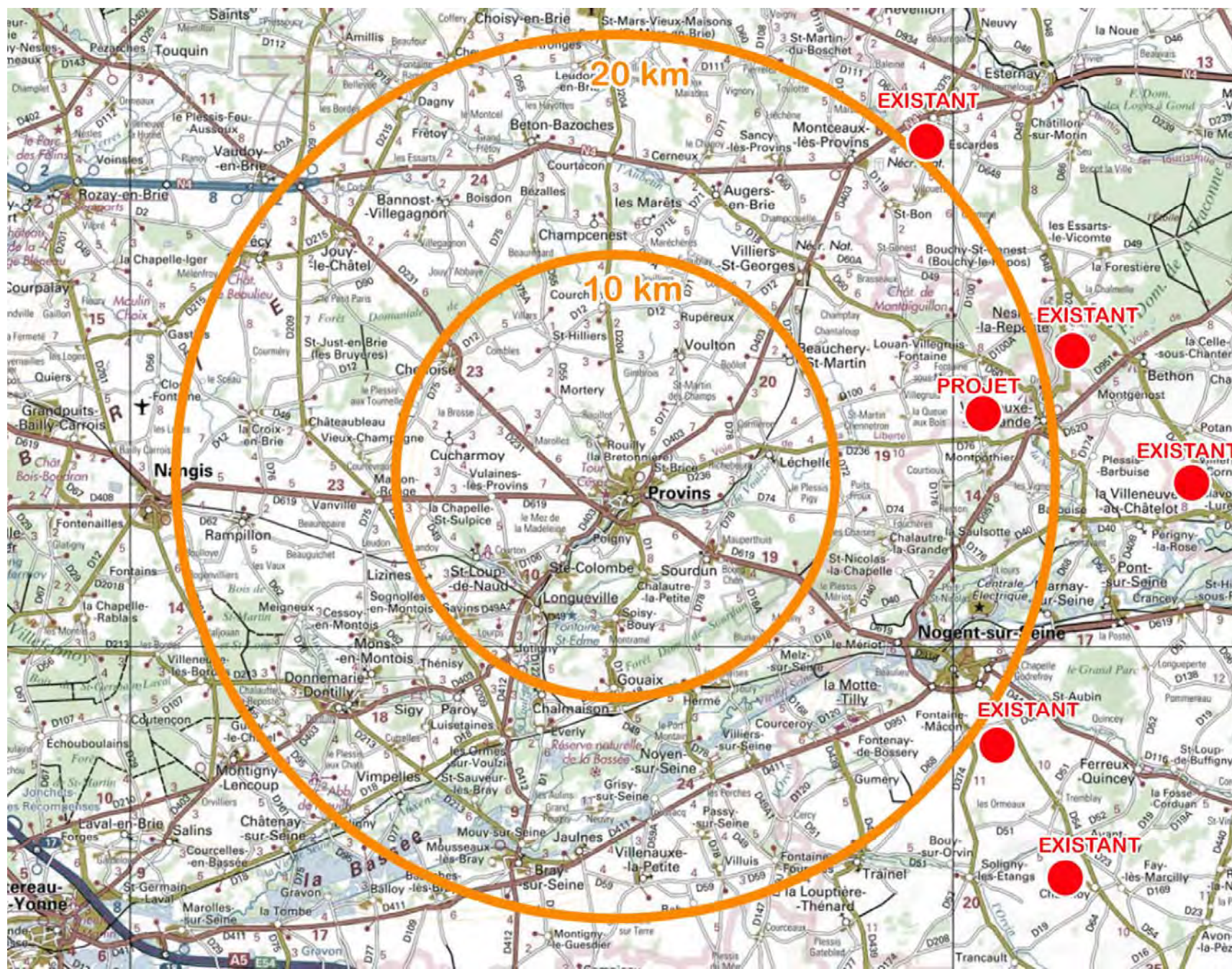
Le but de cette étude est de déterminer, un périmètre cohérent par rapport aux faisceaux visuels, à la topographie, aux entités marquantes du paysage.

ETAT DES LIEUX

La carte ci-contre localise les champs d'éoliennes existants à proximité et les projets d'éoliennes à l'étude. Dont nous avons pu avoir connaissance.

La plupart des projets sont en dehors du périmètre circulaire de 20 Km de rayon. Un seul est prévu dans 17km.

Le SRE avait déterminé un périmètre de 10km s'arrêtant à ouest sur Maison Rouge, à l'Est à proximité de Léchelle, au Nord sur Champcenesnet et au sud sur Gouaix.



PERCEPTION VISUELLE

Le paysage est composé de nombreux objets , créant une composition plus ou moins harmonieuse.

Le paysage dit « naturel » a son équilibre propre, mais le paysage de notre époque est brouillé par une complexité d'ouvrages faisant perdre cette harmonie.

Pour cette étude, nous prenons une hauteur référent de 185 m

Petit rappel des capacités visuelles de notre œil.

Notre champ visuel diminue forcément avec la distance, qui peut rendre insignifiants certains objets du paysage en fonction de son environnement.



Schéma de rapport d'échelle– source Troisième Paysage



Perception d'une éolienne à partir d'une vallée et de ses coteaux. – source SRE ile de France

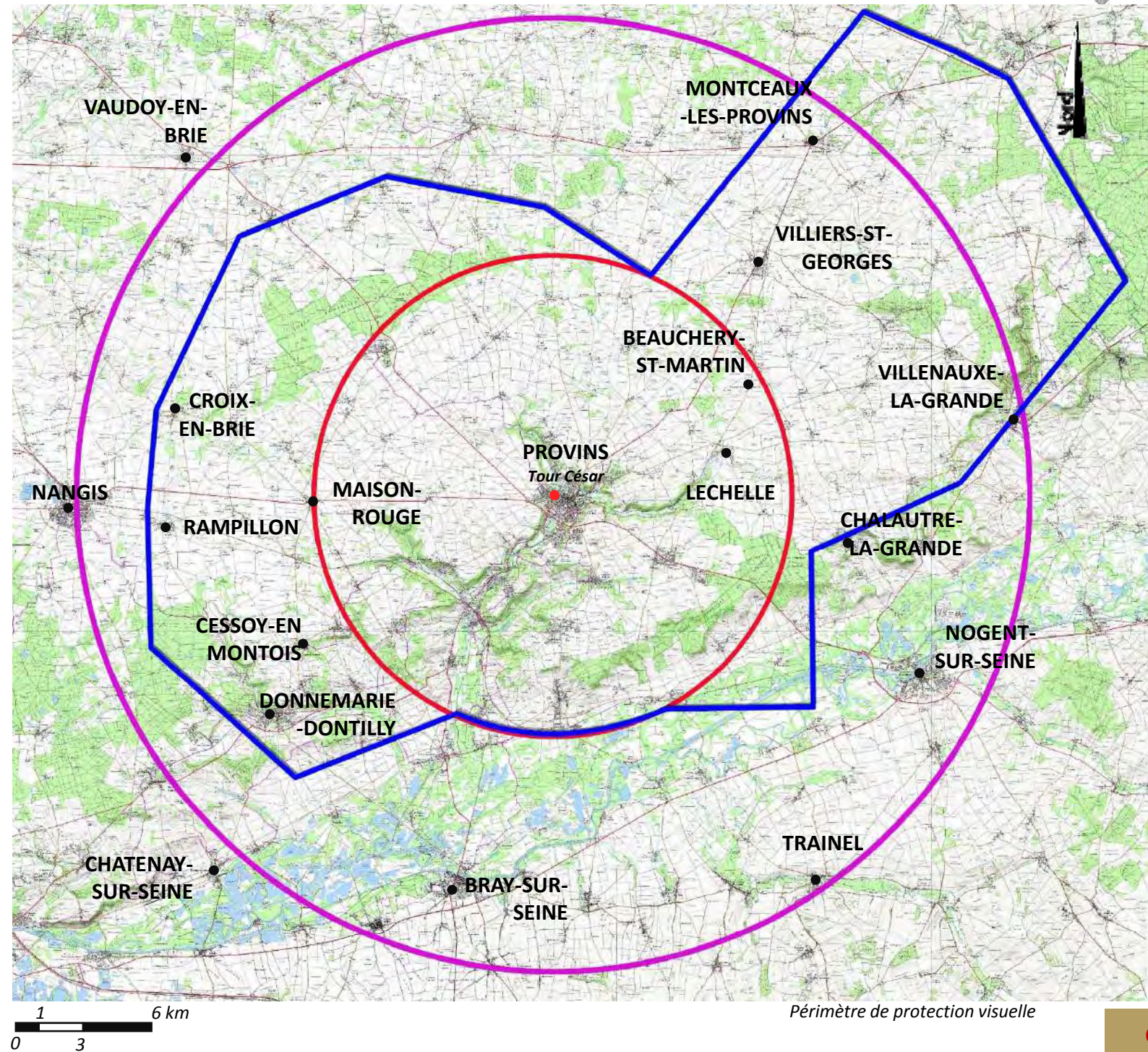


DEFINITION DU PERIMETRE DE PROTECTION VISUELLE

Périmètre Rayon 20 km

Périmètre Rayon 10km (SRE)

Périmètre de protection





II. 2 PATRIMOINE URBAIN

II.2 A- Trame viaire –II.2Aa Fondements de la trame

II.2 a Fondements de la trame viaire de la cité médiévale

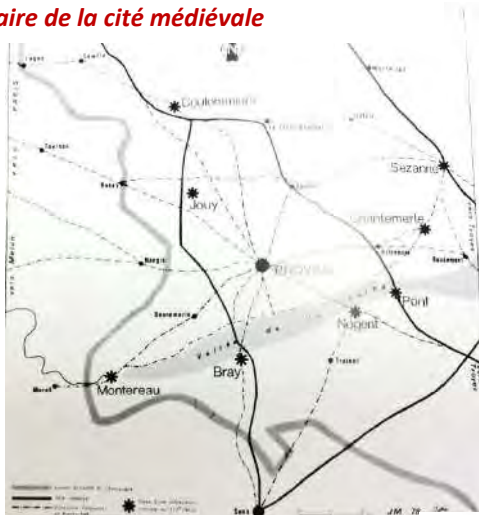
Provins a su conserver un nombre considérable de bâtiments anciens, tant civils que religieux mais aussi la majeure partie de son urbanisme médiéval fondée sur sa trame viaire.

Cette trame s'appuie sur un axe fondateur Est Ouest en lien avec la situation géographique de Provins et des grands pôles urbains et Foires de Champagne du Moyen Age :

- ❑ Meaux, et Coulommiers, au Nord Est
- ❑ Troyes à l'Est, accessible par le plateau ou par la vallée.

Les voies de la Ville intra muros en lien avec les grandes routes du territoire, et les activités agricoles, ont déterminé l'emplacement des portes et ponts de la ville intra muros.

La route de Troyes par le plateau a déterminé la fourche située à l'actuel emplacement de la mairie, et la morphologie du tissu urbain.



Situation géographique de Provins au Moyen Age - Mesqui 1977

Les principaux axes de circulation, liés aux routes de Champagne, sont toujours en place.

Le système viaire s'est structuré initialement sur la base d'un axe Est /Ouest permettant de rejoindre via le Châtel (Rue de Jouy) (Ville Haute) Meaux/ Coulommiers à Troyes .

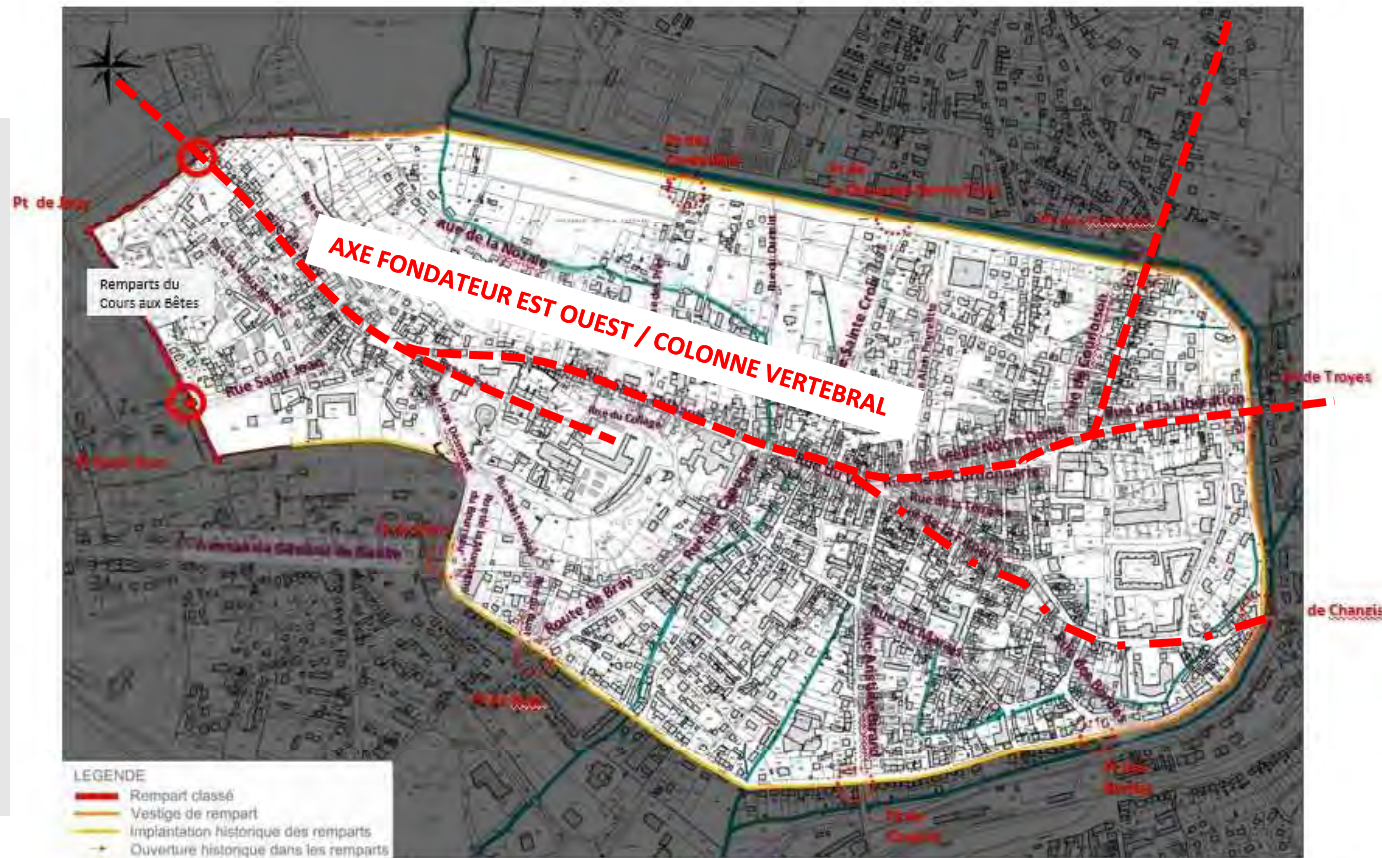
Un axe Nord permettait de rejoindre directement la Ville Basse du chemin Meaux/Coulommiers/La Ferté Gaucher et d'accéder, à l'inverse, aux plateaux nord du territoire .

La Chapelle Saint Médard, puis Saint Ayoul - noyau de l'urbanisation initiée par Thibault Ier- marquait l'intersection de ces deux axes (Rues dites aujourd'hui de Courloison et de la Libération) . L'enceinte de bois qui protégeait dès le XIe siècle Saint Ayoul et sa Foire, comptait déjà la porte de Courloison et la porte de Troyes.



- U 1a Porte de Jouy : Chemin de Jouy / Chemin de Coulommiers et Lagny/Chemin de la Croix et Paris
- O 1b Porte de Saint Jean : Chemin de Nangis et Paris /Chemin de Montereau
- O 2a Porte de Troyes : Chemin chaussée de Troyes par Pont et vallée
- O 2b Porte de Courloison : Chemin de la Ferté Gaucher /Chemin de Sézanne par Villiers
- O 2c Porte de Changis : Chemin de Troyes par Nogent
- O 3 Porte de Buat : Chemin de Sens par Bray
- O 4 Porte des Bordes : Chemin du Pressoir Dieu / Chemin d'Hermé

Les routes d'accès au Moyen-Age / Mesqui 1977



II.2B - Système parcellaire : l'îlot et la parcelle



L'organisation des îlots de la Ville Haute et Basse s'est structurée sur la base des grands axes d'urbanisation de la ville et de ses étapes de formation.

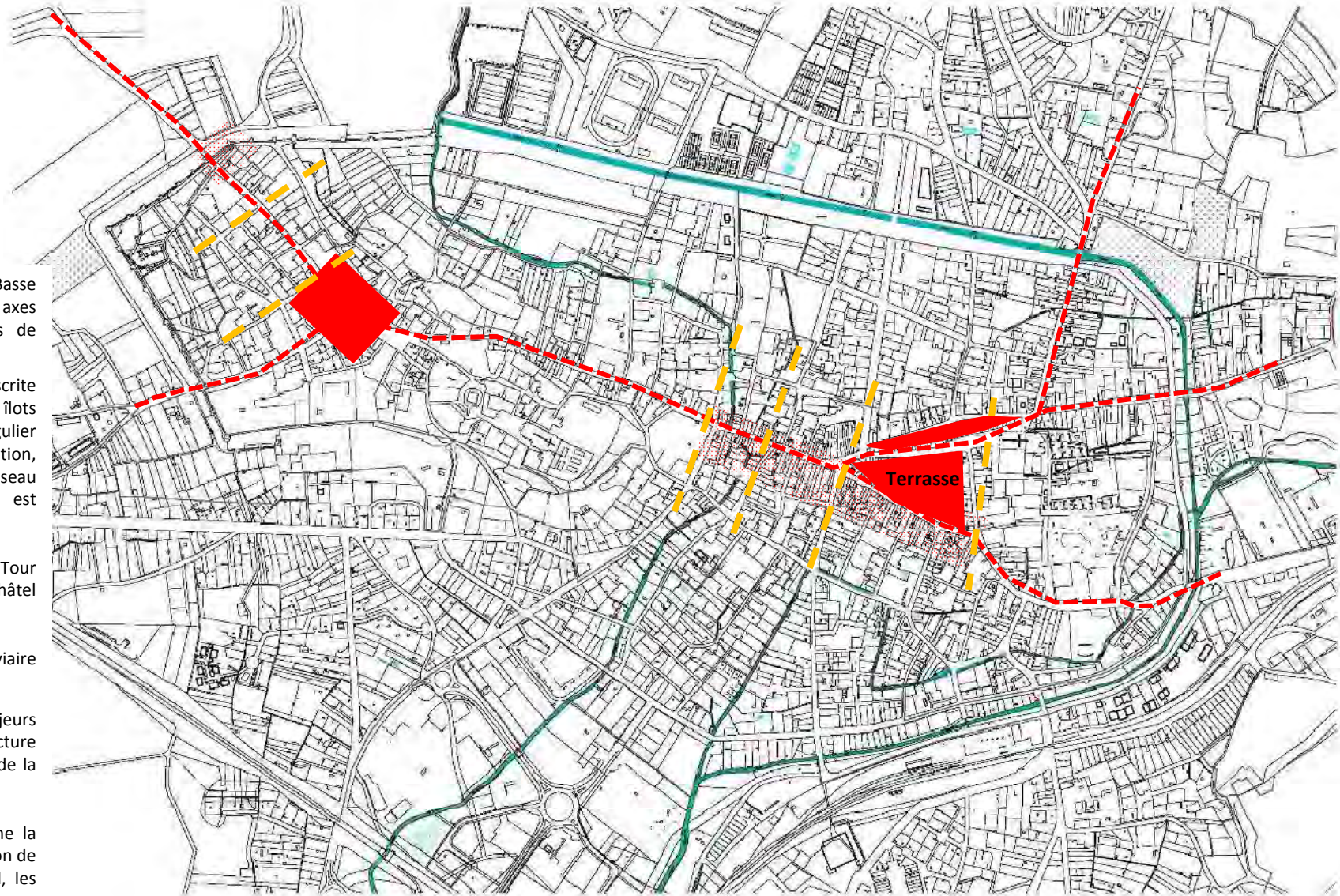
Une partie du maillage s'est inscrite perpendiculairement à ces axes définissant des îlots parallélépipédiques. Ce maillage assez régulier autour de la colonne vertébrale de l'urbanisation, malgré l'omniprésence de son réseau hydrographique en Ville Basse et le relief, est perturbé et déformé :

- En Ville Haute, par l'implantation de la Tour César, par l'évolution des fortifications du Châtel (1ère, 2ème et 3ème enceinte),
- En Ville Basse, par la fourche dans le réseau viaire qui définit un îlot triangulaire.

Le bâti ancien du centre et les alignements majeurs de la Ville sont directement issues de la structure viaire et urbaine, et des systèmes constructifs de la période médiévale.

Le maillage viaire et hydrographique détermine la forme et la taille des îlots de la Ville. A l'exception de l'îlot « Terrasse » et de l'îlot qui le borde au nord, les îlots issues de ce maillage sont de formes relativement parallélépipédiques, permettant la définition de formes de parcelles simples.

Le parcellaire illustre l'histoire de l'évolution de la ville.



Secteurs de parcelles urbaines les plus étroites

II.2C - Implantation du bâti

Dans le tissu ancien, les constructions principales sont toujours implantées à l'alignement. Les façades ne sont pas en recul de la voie sauf en de rares occasions. Lorsque la façade du rez de chaussée est exceptionnellement implantée en retrait, la façade au niveau des étages retrouve systématiquement l'alignement.

A contrario, les façades disposent parfois d'un léger encorbellement qui surplombe le trottoir à hauteur du premier étage.

La façade s'inscrit parallèlement à la voie, et plus rarement, en Ville Basse, perpendiculairement (avec un pignon). En Ville Haute, différents corps de ferme parfois transformés en habitat et percés, présentent leur pignon.

L'analyse de l'implantation des constructions anciennes par rapport aux limites séparatives montre deux types d'occupation du sol.

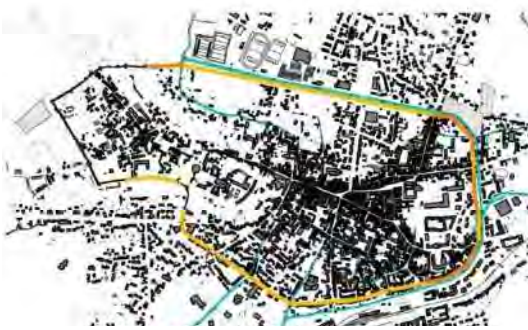
- Construction implantée en double mitoyenneté, correspondant aux secteurs les plus denses, souvent les plus anciennement urbanisés (rue du Val, rue de la Friperie, rue de la Cordonnerie, ...) (Secteur « Terrasse »). Le front bâti continu est directement issu de l'étroitesse du parcellaire.
- Construction implantée sur une seule limite, lorsque la dimension de la parcelle le permet, en dehors de l'hyper centre à de rares exceptions. Des hauts murs de clôture en maçonnerie assurent alors la continuité urbaine du bâti.

Toutes les constructions anciennes, principales ou annexes, s'adossent systématiquement à une limite de la parcelle.

La construction isolée en milieu de parcelle apparaît au 19^e siècle sur des grandes parcelles. Les constructions du 19^e siècle situées sur des parcelles plus étroites respectent le principe d'une double mitoyenneté. Elles peuvent parfois cependant, contrairement aux bâtis plus anciens s'inscrire en recul de la voie pour dégager une petite cour d'accès permettant notamment d'aménager les emmarchements d'accès aux rez-de-chaussée surélevés.

Une clôture en ferronnerie d'art sur un muret à pierre vue vient alors assurer la continuité à l'alignement.

Dans les ilots très denses de l'hyper centre ancien, un deuxième rang de constructions parallèles à la première est assez fréquent. Sur certaines parcelles les courettes séparatives ont été préservées. Dans d'autres, les deux corps de bâtiments ont fini par occuper l'intégralité de la surface de la parcelle.



Densité au sol du bâti induit par le parcellaire



En Ville Haute, différents corps de ferme parfois transformés en habitat et percés, présentent leur pignon.

II.2D -Hauteurs et densité



Variation des hauteurs d'étages et des combles : hauteur RDC+2+combles Hauteur RDC+1+combles = hauteur RDC+2+combles

Les hauteurs des constructions du tissu ancien à Provins sont assez faibles avec une hauteur maximum de R+2+combles (à l'exception de quelques constructions dont les moulins et silos).

Ces constructions se concentrent le long des axes principaux de l'hyper centre en Ville Basse où elles sont fréquentes et contribuent à définir un front urbain régulier : l'étroitesse des façades et les pentes des constructions renforcent l'impression de verticalité du bâti. Elles apparaissent exceptionnelles en Ville Haute avec quelques immeubles de la Rue saint Thibault et de la rue de la Table Ronde, et la maison natale de Jean Desmarest et certains bâtiments du Lycée.

A l'exception de ces secteurs, les constructions de Provins sur des voies plus périphériques sont essentiellement en RDC+1+combles.

Dans le tissu médiéval, les hauteurs moyennes d'une construction RDC+1+combles ou RDC+2+combles varient sensiblement en raison :

- des hauteurs irrégulières de chacun des niveaux, liées aux fonctions originelles et mixtes du bâti médiéval ;
- des hauteurs des combles, liées notamment à la profondeur du bâti;
- et pour la Ville Haute de la présence de caves voutées qui induit le plus souvent une surélévation du niveau du RDC.

Une construction RDC+1+ combles peut ainsi avoir la hauteur d'une construction RDC+2+combles. Cette particularité permet sur certaines séquences de lisser la hauteur moyenne du bâti à l'alignement et d'offrir un front plus harmonieux.

Pour les constructions à usage exclusif d'habitat, sur les voies aux abords de ce pôle commercial multi séculaire, les hauteurs de constructions se lisent et deviennent plus régulières.

Les densités les plus importantes sont concentrées dans l'hyper centre avec des parcelles de très faibles dimensions totalement occupées, mais aussi des parcelles étroites mais longues tout aussi occupées.

Quelques exceptions dans le paysage urbain



Dans un tissu caractérisé par une hauteur moyenne assez faible, quelques constructions font exceptions comme les moulins, et les silos étrangers par leur dimension (hauteur et gabarit général étranger aux plafonds moyens des constructions) et leur type d'implantation, à la structure du tissu urbain.



Hauteur RDC+1+combles = hauteur RDC+2+combles

Les grandes places de la ville



Provins dispose de différentes places en Ville Haute et Basse.

Seules les 2 places situées en Ville Haute apparaissent comme entièrement dédiées à la définition et l'aménagement d'un espace public de vie, de convivialité, et de valorisation du patrimoine qui l'encadre.

Le besoin en espaces de stationnement en Ville Basse, indispensable à sa vitalité et attractivité, a conduit la Ville à consacrer l'ensemble de ses places ou espaces publics au stationnement, malgré leur haute valeur patrimoniale.

Les 2 places de la Ville Haute sont :

- ☐ la Place du Châtel
- ☐ la Place Saint Quiriace

- ☐ **la Place du Châtel**, historique, multi séculaire, est caractérisée par la qualité du front bâti qui la cerne, la présence d'une Croix (dont le socle est classé), d'un puits, et une ligne de plantation qui l'encadre. Ces proportions définissent un espace de grande qualité. Outre la qualité architecturale des constructions qui bordent la place, les aménagements des cours et jardins privés perceptibles depuis la place, jouent un grand rôle dans la qualité de cet espace public majeur de la ville.

Elle constitue le cœur de la Ville Haute, absorbe le flot « touristique et scolaire », et accueille aujourd'hui une grande partie de l'offre de restauration touristique de la ville. Les aménagements des terrasses couvertes, indispensables pour absorber ces visiteurs, font l'objet d'une attention particulière pour réduire leur impact dans le paysage.

La place est préservée d'une trop grande présence automobile grâce aux différentes dispositions prises par la Ville (aire d'accueil de Villecrin, aménagement d'espaces de stationnement, ...)



- ☐ **la Place Saint Quiriace**, plus confidentielle, site occupé préalablement par le cimetière des Chanoines, plantées de tilleuls depuis 1744, caractérisée par la silhouette massive et emblématique de l'église,



La Ville Basse comprend, en dehors des voiries, différents espaces publics urbains dont certains constituent les places et placettes de la ville.

Une part importante de ces espaces, y compris les plus patrimoniaux, sont consacrés au stationnement pour répondre aux besoins des habitants et préserver l'attractivité notamment commerciale du centre ville en proposant une offre de stationnement proche (près de 1250 places sont ainsi disponibles). La voiture si peu présente en Ville Haute envahit l'espace public de la Ville Basse. Aucun de ses espaces urbains n'est préservée de la voiture.

Les places historiques sont liées à des monuments emblématiques de la ville et à l'histoire et la structure de la trame viaire.

Provins Ville Basse compte 3 places à caractère historique par les monuments historiques ou ensemble patrimoniaux qui les bordent et/ou par leur place dans l'histoire et la structure de la trame viaire :

- ☐ La place Saint-Ayoul,
- ☐ La place de la Résistance et de la Déportation au chevet de Sainte Croix,
- ☐ La place du Cloître.

Elle compte par ailleurs :

- ☐ La place Honoré de Balzac,
- ☐ La place du Centre Culturel et Sportif de Saint Ayoul
- ☐ La place du 29ème Dragon, aux limites de la cité intramuros – qui s'articule sur le boulevard d'Aligre.

- ☐ **La place Saint-Ayoul** est constituée du parvis de l'église et par extension de l'ensemble de l'espace issu de l'élargissement de la rue de la Cordonnerie (qui passe d'environ 14 mètres à 24 mètres), sur une profondeur d'environ 100 m. Elle constitue le cœur historique de la Ville Basse. La place-rue accueille le marché. Entièrement minérale, le stationnement y est autorisé et permet d'accéder facilement aux boutiques et restaurants de l'ensemble de cet axe commercial (Rue du Val / Rue de la Cordonnerie)



- ☐ **La place de la Résistance et de la Déportation, au chevet de l'église Sainte Croix**, à moins de 100 mètres de la Mairie de Provins. Les aménagements réalisés permettent de réduire la perception des espaces de stationnement au pied du chevet (63 places). Le dégagement devant le portail, Côté Ouest de l'église, étroit, fait l'objet d'un traitement d'une grande sobriété, concentré sur le sol qui s'inscrit dans la continuité de la chaussée, permettant de donner l'illusion d'un plus grand dégagement (avec changement de matériaux).

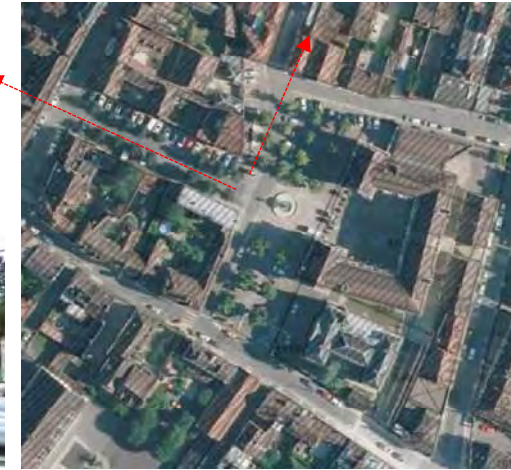


- ☐ **La place du Cloître**, à 80 mètres du parvis de Saint Ayoul. Le site était occupé par la collégiale Notre Dame du Val et un cloître du même nom, datant du 13^e siècle et détruits à la Révolution. La place est bordée notamment par un bâti régulier qui forme un ensemble d'une grande cohérence et harmonie. La place est caractérisée par la présence de la Tour Notre Dame du Val, située à quelques dizaines de mètres. La Place est plantée de quelques arbres et est consacrée au stationnement automobile.





❑ **La Place Honoré de Balzac**, en ville Basse, s'étend à l'emplacement de l'ancien couvent des Cordeliers, détruit à la Révolution. Redessinée après la démolition du théâtre et de la prison, elle ne conserve de son aspect du XIX^e siècle que le palais de justice et la fontaine dit Mattelin-Boyer, édifiée entre 1865 et 1875. Réalisée dans les années 1980 et fortement marquée par l'architecture imposante mis en œuvre, elle est par ailleurs envahie par du stationnement automobile (52 places). La place et la composition urbaine s'axent sur la rue Jules Verne pour ouvrir et traduire la perspective sur Saint Quiriace. La flèche du Clocher de Saint Croix constitue un second repère visuel.



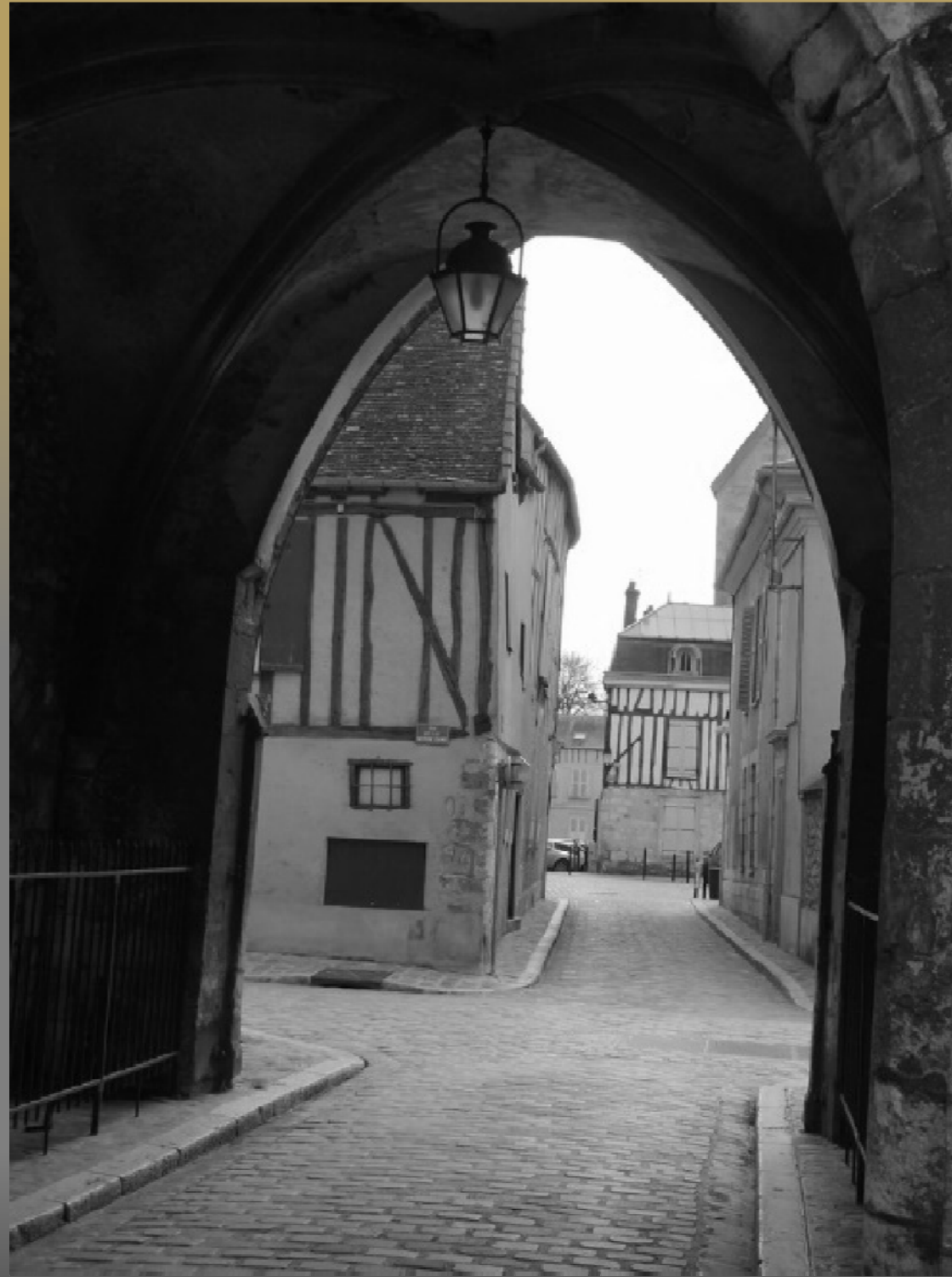
❑ **La Place du Centre Culturel et Sportif de Saint Ayoul.**

La réalisation du centre culturel et sportif St Ayoul (2005-2010) a permis de créer de nouveaux espaces publics qui contribuent à qualifier le chevet de Saint Ayoul. Les parvis nord et sud du Centre Culturel accueillent une aire de jeux, des esplanades de pelouse et des places de stationnements plantés.



- ❑ **Aux portes de la ville, articulée sur le boulevard d'Aligre, la place du 29 e Dragon** devant le nouveau Commissariat de Police (2007-2011) est consacrée aux stationnements (400 et 500 places). Derrière le cordon vert des frondaisons du Boulevard d'Aligre, Saint Quiriace et la Tour César dominant la Vallée.





11. 3

PATRIMOINE ARCHITECTURAL



II.3B Une caractéristique du patrimoine architectural provinois - Les constructions à pan de bois

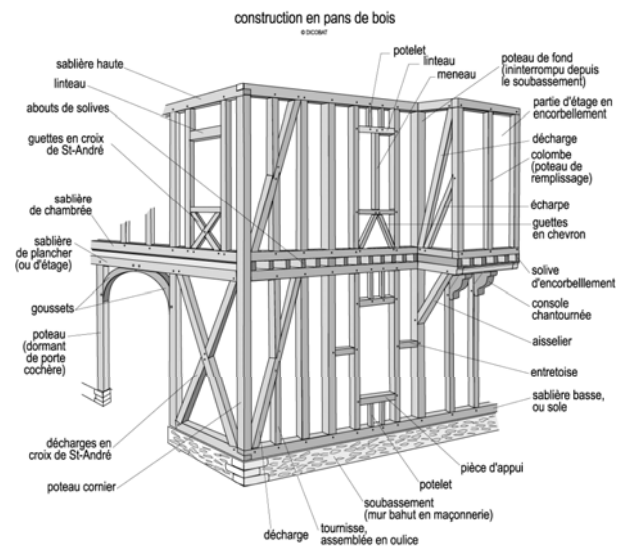
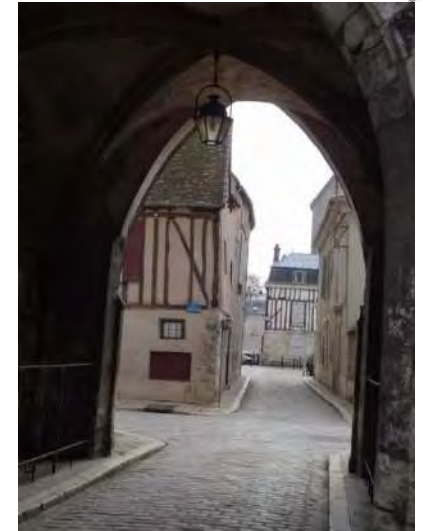
Les édifices à pan de bois sont l'une des principales composantes du paysage architectural et urbain de Provins, tant en Ville Haute que Basse.

Le pan de bois, qui désigne un ouvrage de charpenterie formant mur de bois, est un mode de construction ancien, facile à mettre en œuvre et économe de matériaux lourds. Répandu au Moyen Âge et à l'époque moderne, il est utilisé pour différents types de constructions et sous différentes formes : maisons polyvalentes urbaines (boutiques/ateliers et habitat), résidences, édifices agricoles, Il reste à Provins assez rustique.

Ce mode constructif était particulièrement adapté aux sols relativement instables des anciens marais asséchés de la Ville Basse. Il permet d'encaisser les déformations résultantes de l'alternance entre périodes sèches et périodes de crues, lorsque les terrains se gorgeaient d'eau, ou se trouvaient submergés.

Les édifices à pan de bois constituent dans l'imaginaire collectif les témoins privilégiés de l'époque médiévale : les visiteurs et promeneurs y sont particulièrement sensibles. La présence de ces édifices, nombreux, participent à la qualité du cadre urbain et paysager de la ville et à l'attractivité « touristique » de la Cité Médiévale.

En centre Ville (Ville Basse), les maisons ou boutiques à pan de bois sont en définitif plus nombreuses. En participant à la constitution d'un cadre urbain de qualité, elles sont un des facteurs de l'attractivité « commerciale » des rues et places de la Ville.



www.dicobatonline.f



II.3C Le bâti traditionnel ou vernaculaire ancien

Provins a été, au cours de siècles, une ville de commerce et d'échanges. Mais au cœur du plateau briard, la cité a aussi entretenu des relations très étroites avec son arrière pays rural.

L'architecture provinoise ancienne est fortement empreinte de traditions rurales, particulièrement dans la Ville Haute. L'architecture y témoigne de la tradition rurale de la Brie, et d'une activité agricole qui reste d'actualité.

De nombreux terrains à usage de culture ont été préservés à l'intérieur de l'enceinte fortifiée en Ville « haute » comme « basse ».

La Ville Basse a conservé peu de traces d'un bâti rural caractéristique (granges, anciennes écuries, ...), la plupart des constructions ayant subi de très importantes modifications pour répondre à d'autres usages et suivre l'évolution de la ville. Ces constructions se sont souvent réinscrits dans un nouveau découpage parcellaire.



Très présent dans la Ville Haute, et particulièrement dans sa partie Ouest, ce bâti de mur de pierre se rattache au passé rural de la commune. Il prend deux formes essentielles :

- Le bâti assez massif des corps de fermes
- La maison rurale, au gabarit modeste

Dans la Ville Basse, ce bâti traditionnel est moins présent. Il a disparu le plus souvent, par « absorption », au profit de formes architecturales plus urbaines.



Le vocabulaire architectural du bâti vernaculaire se caractérise par :

- ☐ Sa sobriété et rigueur (absence de toute ostentation) avec parfois un élément de décor réduit à une petite corniche en plâtre, plus ou moins finement moulurée, venant remplacer la planche de rive traditionnelle,
- ☐ Une maçonnerie de moellons de grès à la chaux grasse ou au plâtre (souvent enduite ces dernières décennies au mortier ciment),
- ☐ Un liaisonnement de murs par chaînes d'angles en grosses boutisses de grès, rejointoyées à la chaux ou au plâtre,
- ☐ La présence de grandes portes charretières (pour les grands corps de bâtiments),
- ☐ Une simplicité des volumes assemblés de manière à éviter les pénétrations de charpente,
- ☐ La liberté de percement des ouvertures – les façades sont l'expression d'un usage et d'une organisation interne des volumes habitables,
- ☐ La couverture en petites tuiles plates, la tuile mécanique étant un apport du 19e siècle,
- ☐ Une hauteur de la toiture qui ne dépasse pas celle de la façade pour préserver la qualité des proportions.

Volumes

Les volumes possèdent une échelle relativement constante liée à la stabilité des murs en moellonnage et aux portées de charpentes usuelles.

L'habitation s'organise en général sur deux niveaux, par recouplement au moyen d'un plancher intermédiaire d'un volume de grange. Il en est de même de l'abri destiné aux bêtes.

II.3E La maison boutique



Témoin du dynamisme de la commune et de son rôle économique à l'échelle locale, depuis le Moyen Age, les maisons boutiques constituent un des bâtis le plus ancien du territoire. **Ce type de bâti présente :**

- ☐ Une très forte densité d'occupation du sol,
- ☐ Une implantation à l'alignement des rues commerçantes.

Emplacement

Il est concentré sur des espaces ou axes structurants et très anciens du territoire (remontant à son urbanisation primitive), et des places.

Forme

La « maison » n'abrite à l'origine qu'un seul foyer: la distribution traduit les rapports féodaux, vassaliques de la société de l'ancien régime: le maître des lieux occupe la boutique et les pièces avec des affectations précises : salle et cuisine derrière la boutique au rez de chaussée - à l'étage. Chambre, cabinet, garde robe. Dans les étages, se déploient des chambres non affectées, prêtées ou louées au personnel avec des aménagements de fortune.

La trame parcellaire s'élargit quelquefois au XVIIe siècle, englobant alors deux parcelles anciennes. Au XVIIIe, la maison boutique s'apparente de plus en plus au petit immeuble collectif. Cette « maison à loyer » constitue la première forme d'habitat collectif créée à cet usage: elle résulte de la systématisation de la production de la maison à boutique et de la fusion de deux unités accolées.

Époques et matériaux

Les plus anciennes de ces maisons, nombreuses, remontent au Moyen Age, les autres sont antérieures au XIXe à l'exception de quelques constructions plus récentes ou particulièrement dénaturées.

Du Moyen Age à l'époque classique, la maison à boutique est réalisée soit en pan de bois, ou recouvert, soit en maçonnerie de moellon enduit et de pierre de taille pour les éléments de structure et de modénature. A la fin du XIX e siècle l'usage de la brique se diffuse. La plupart de ces constructions sont rénovées au XIXe siècle et perdent leur colombage caractéristique au profit d'enduits avec ou sans modénatures.

Dans la Ville Haute, ces « maisons boutiques » (ou maisons « restaurants ») sont situées Place du Châtel, rue Couverte et à l'extrémité de la rue Saint Jean. L'activité de ces boutiques et restaurants est en lien quasi exclusif avec l'activité touristique importante de la commune.

Afin de répondre aux besoins d'accueil des restaurants, une partie des établissements a mis en œuvre des vérandas aménagées le plus souvent sur l'espace public. Ces extensions n'ont pas de lien avec la typologie architecturale du bâti médiéval.

Dans le centre de Ville Basse, Provins ayant conservé un grand dynamisme, la présence de « boutiques » en pied de « maison » ou d'immeuble » est assez fréquent. Les boutiques ou restaurants sont cependant essentiellement situés sur l'artère commerciale principale de Provins (Rue du Val, Place du Maréchal Leclerc, Rue de la Cordonnerie).

Ces boutiques, services, ou restaurants participent à l'attractivité du centre.

Les boutiques animent les maisons à pan de bois, comme les maisons urbaines ou petits immeubles Les devantures des boutiques sont de différentes natures, de différentes qualités, couleurs, types.



II.3G L'hôtel particulier



De riches hôtels particuliers se développent dans cette cité verdoyante proche de la capitale.

La rue de la Vénrière, la rue aux Aulx, la rue Valentin Abeille, présentent des exemples très remarquables d'une tradition résidentielle qui s'est poursuivie jusqu'au 19^e siècle.

L'hôtel particulier s'implante sur des parcelles larges (largeur sur rue de 15 à 20 m environ), profondes et qui se développent souvent le long des nombreux cours d'eau de la Ville Basse. Les bords du Durteint furent ainsi très recherchés à partir du 17^e siècle.



Le corps de bâtiment principal est soit implanté à l'alignement et en mitoyenneté, soit en retrait sur cour avec ailes éventuelles en retour, reprenant ainsi les modèles parisiens du Marais.

Les matériaux de construction, de façade et de couverture sont identiques aux autres constructions.

Un grand soin est apporté :

- à la mise en proportions des percements,
- au traitement de la modénature, des corniches, bandeaux, chambranles, décor de panneaux,
- Au traitement de la porte ou portail sur rue qui permet de développer un décor plus ostentatoire et monumental : arc à voussoirs, clef avec motif sculpté, décor de chaînes bossagées, fronton.



Le modèle évolue à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle avec la construction d'un nouveau type d'hôtel particulier utilisant les matériaux composites et codes nouveaux (briques, ferronneries, couverture d'ardoises, utilisation importante de la toiture à la mansarde, exubérance des décors).

La composition des façades devient un jeu d'assemblage de couleurs et matières contrastées, libéré des règles basées sur la composition des pleins et des vides, et du respect des contraintes d'un système constructif.

Ces constructions s'inscrivent parfois en retrait par rapport à l'alignement, compensé par la mise en oeuvre de clôtures travaillées (ferronnerie d'art).

Ce modèle apparaît sur des axes importants de la ville, mais dans leurs séquences moins centrales (rue Victor Garnier, rue Félix Bouquetot, ...)

Provins possède ainsi dans son patrimoine architectural de très remarquables exemples de ce bâti résidentiel.

Ce modèle se décline sous une forme plus modeste : la maison bourgeoise du 19^e siècle qui se développe sous différentes formes (Grandes meulières et autres constructions du quartier gare)



II.3H La maison bourgeoise du 19^e et 20^e siècle



A partir des dernières décennies du 19^e siècle, s'est développé à Provins, comme d'ailleurs dans toute l'Ile-de-France, le goût pour une architecture faisant largement appel à une certaine diversité de matériaux rendue possible du fait du développement des transports.



Ces maisons sont construites sur les anciennes parcelles en « ceinture » du centre ancien, sur des parcelles moins étroites, longtemps réservées à la culture maraîchère ou aux vergers (voir carte de 1903). Elles sont ainsi très présentes sur les boulevards de la ville, aux abords de la Gare, en particulier sous forme de grandes meulières. Elles sont aussi présentes dans les faubourgs de la ville.



Contrairement à d'autres modèles parfois issus de reprises d'existant, la maison bourgeoise est pensée, dessinée par un architecte avec les modes de construction et matériaux de l'époque, en fonction des modèles de références de leurs clients et de leurs moyens. Elle prend ainsi des formes diverses.

Elle se caractérise cependant par :

- Son implantation sur des terrains d'une grande dimension permettant de préserver un jardin, le plus souvent en couronne du centre,
- sa rupture avec la continuité du bâti,
- sa diversité architecturale,
- la volonté du propriétaire de se singulariser et d'afficher un statut social.



A l'instar des hôtels particuliers du 19^e, les architectures des maisons bourgeoises sont composites, avec une grande diversité de matériaux (pierre, brique, couverture d'ardoise,...), une exubérance du décor et un grand soucis du détail. Les constructions utilisent la pierre locale, appareillée ou en moellons, mais aussi la meulière, voire la brique de terre cuite naturelle ou colorée. Elles développent soit un vocabulaire classique soit un vocabulaire en lien avec les matériaux et contraintes programmatiques. La composition des façades devient un jeu d'assemblage de couleurs et matières contrastées.

Construite avec les mêmes techniques que la maison de ville de l'époque correspondante, la maison bourgeoise s'en distingue par les libertés prises relatives à son implantation.

Elle est pensée comme un volume isolé sur sa parcelle et en retrait par rapport à l'alignement afin de dégager une courrette ou mieux, un jardin d'entrée. Une clôture, un mur ou une grille assurent la continuité sur rue et témoignent du statut ou de l'aisance de la famille.

Une grande partie de ces maisons est remarquable et valorise l'espace public : ces maisons participent à la qualité du cadre urbain et paysager de Provins et constituent une part importante du patrimoine architectural et urbain du 19-20^e siècle.



L'enduit de plâtre ou de chaux uniforme, souvent clair, parfois recouvert d'un badigeon plus coloré, offre à voir des moulures* élaborées, dont il est important de respecter le style particulier.*

L'enduit de chaux rocaillée, technique utilisée au XIX^e siècle, est une autre façon de traduire la belle apparence de la pierre.

Le rocaillage d'ornementation recouvre alors les murs de meulières.

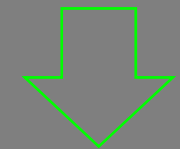
La rocaille est souvent disposée et combinée avec art. Bandeaux et décors de pierres, de briques ou de plâtre lissé et mouluré, rehaussés parfois de motifs de faïence, soulignent la texture et les couleurs de cette matière dont la lumière fait chatoyer la saveur.

La meulière apparaît comme une des formes majeures de la maison bourgeoise du 19 et 20^e siècle.

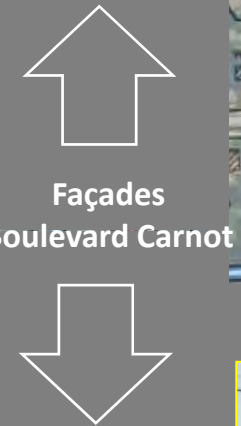
Quartier Gare
le patrimoine architectural et
urbain du boulevard Carnot



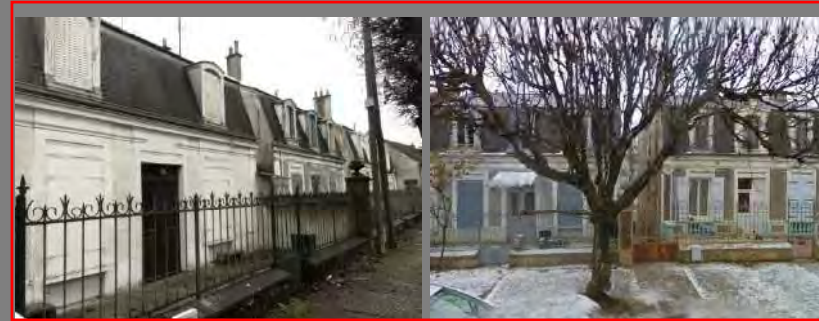
Façades
Boulevard Carnot



Façades sur les berges de la
Fausse Rivière /
Covisibilité avec la Gare



Quartier Gare Le patrimoine architectural et urbain du boulevard Carnot



II.K 3 L'écriture contemporaine

Des opérations de qualité – d'écriture contemporaine - imbriquées et intégrées dans la ville intra muros ou ses abords immédiats

Les opérations autorisées de restructuration ou rénovation urbaine en centre ancien réalisées sur le principe d'une recherche de continuité architecturale permettent de préserver la cohérence et la qualité du cadre urbain et paysager.

L'architecture « mimétique » sans doute nécessaire au maintien de la cohérence et qualité du cadre urbain ancien, reste cependant parfois insatisfaisante comme réponse.

Cette harmonie générale autorise la mise en œuvre d'opérations plus audacieuses et contemporaines, susceptibles de mettre en œuvre des réalisations permettant d'inscrire Provins dans son époque.

Ces opérations d'échelles modestes ou mesurées, d'initiatives diverses, peuvent développer une écriture contemporaine, imbriquée, « revisitant » la question de la continuité. Leur bonne intégration repose sur le respect de différents principes tels que le respect du parcellaire, la densité, l'implantation à l'alignement, l'utilisation de matériaux en lien avec l'environnement direct,

Absorbées par un cadre « fort », elles ne remettent pas en cause la qualité du cadre paysager et urbain.

Les équipements publics constituent une opportunité de déployer une écriture contemporaine et d'affirmer le rôle culturel et sociétal de l'architecture.



Cinéma intercommunal Le Rexy II (P. Chican - Ligne 7 Architecture) achevé fin 2010 / Quartier Delort

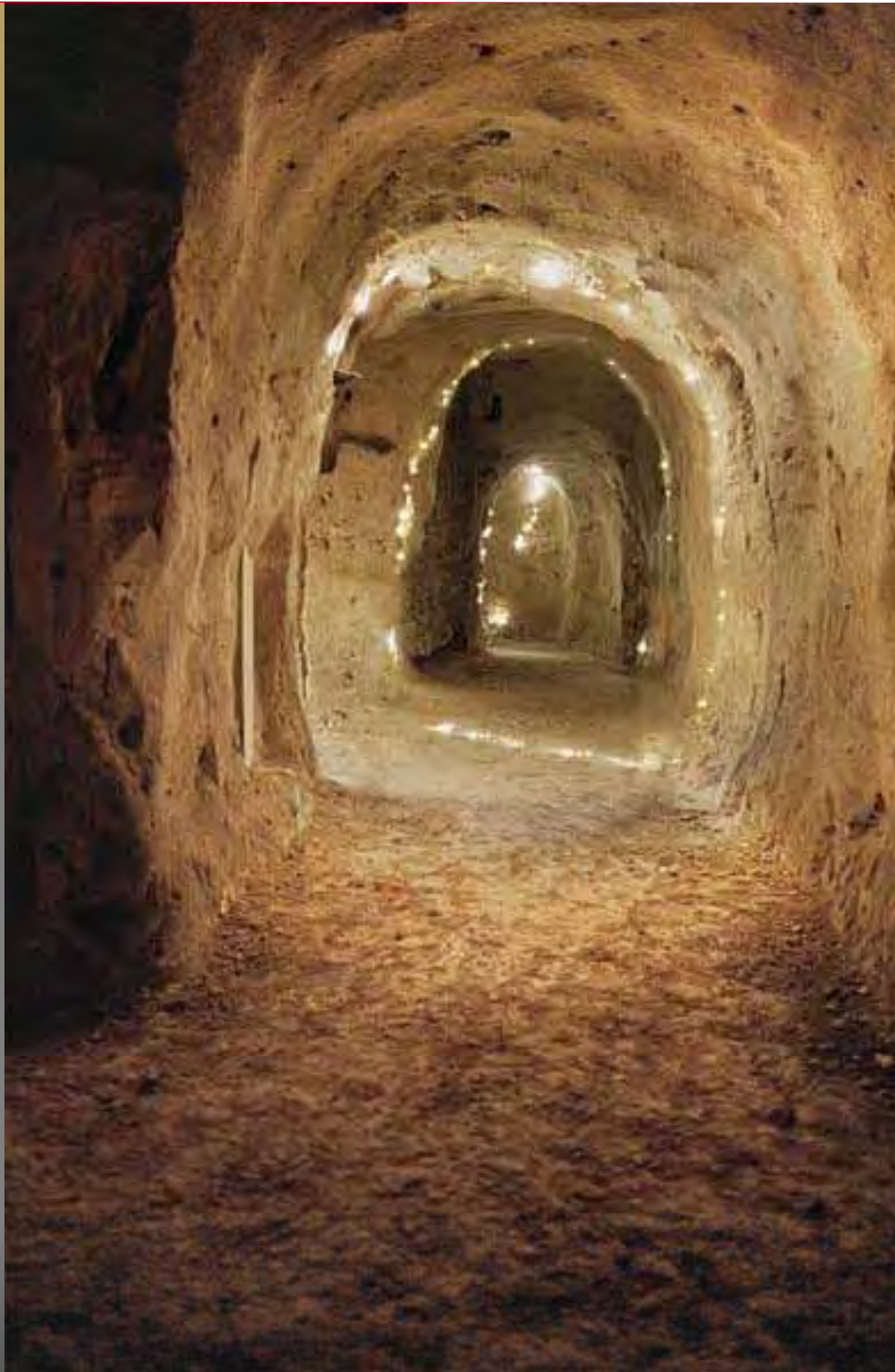


Le commissariat de Provins (2007 – 2010) - 2 130 m²



**En dehors de la Ville,
Une architecture
contemporaine en marche**





II.4 PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE



II.4A Les zones d'intérêt archéologique

La forte probabilité d'éléments du patrimoine archéologique sur le territoire de Provins, a conduit à définir différentes zones afin de s'assurer que les éventuelles fouilles nécessaires à la connaissance du territoire et de son histoire, seront réalisées et de protéger, le cas échéant, ce patrimoine.

Ainsi une grande partie du territoire, la ville médiévale mais aussi ses faubourgs, est concernée par la présence probable d'éléments du patrimoine archéologique.

L'ensemble de la ville intra muros et de ses abords immédiats constitue une zone d'intérêt archéologique.

Les sites archéologiques suivants ont été recensés sur le territoire communal :

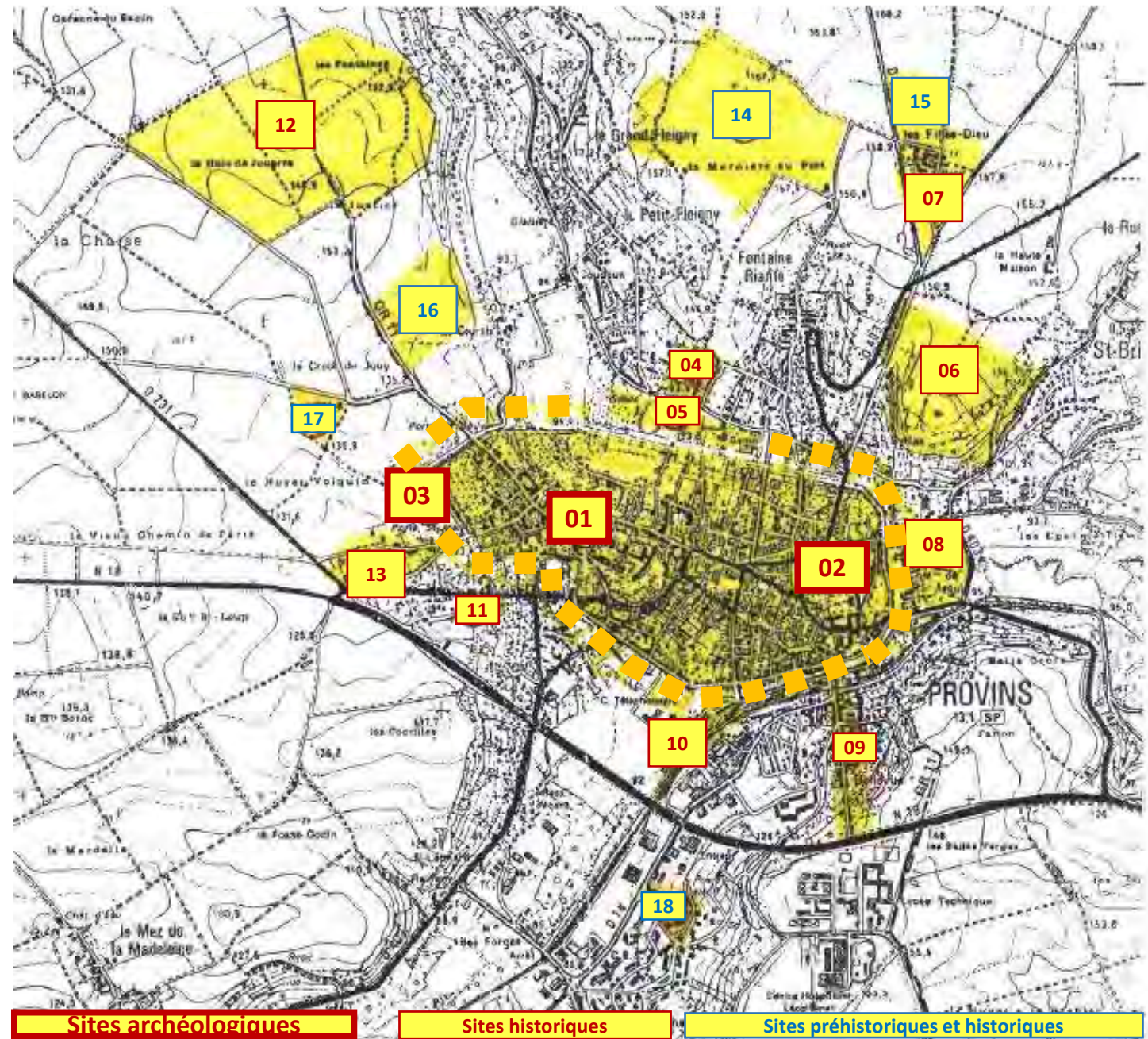
- 1- Site global de la Ville Haute
- 2- Site global de la Ville Basse
- 3- Zone des fossés et défenses

Sites historiques :

- 4- Couvent des Cordelières
- 5- Temple et tiroirs
- 6- Mont Jubert et Saint-Syllas
- 7- Ferme des Filles-Dieu
- 8- Moulin Saint-Ayoul
- 9- Faubourg artisanal
- 10- Champbenoist
- 11- Port
- 12- La Bascule
- 13- Villecran

Sites préhistoriques et historiques repérés par prospection :

- 14- La haie de Jouarre et les Fontaines
- 15- La Marnière au Piat
- 16- Au Nord des Filles-Dieu
- 17- La Croix de Jouy
- 18- A l'Est de la Lie



Sites archéologiques

Sites historiques

Sites préhistoriques et historiques

II.4B Le patrimoine en sous-sol

La ville médiévale s'est souvent pour partie construite avec des matériaux directement issus du sous sol, contribuant à la création de caves qui ont alors trouvées de nombreuses fonctions, notamment en terme de stockage pour les « maisons boutiques ».

Ces caves, de différentes qualités, constituent un patrimoine indissociable de la structure de la ville, mais reste souvent méconnu et peu valorisé.

A Provins, ce patrimoine en sous sol, important par le nombre des caves identifiées et de galeries, et qui constituent un véritable labyrinthe, est reconnu puisque de nombreuses caves sont inscrites à l'inventaire des monuments historiques et des visites permettent de le découvrir. La partie communale de ces réseaux de galeries (250 mètres), située sous l'Hôtel Dieu et la rue Saint Thibault, fait ainsi l'objet de visites.

Le sous-sol de Provins Ville Haute est parsemé de salles souterraines et de galeries de diverses natures et qualités.

Les souterrains et galeries

- ❑ Galeries maçonnées de liaison, plein-cintre, reliant les différents édifices civils, religieux ou militaires ;
- ❑ Souterrains dits " de fuite ", débouchant à quelques centaines de mètres hors des enceintes, en cas de siège ;
- ❑ Galeries de carrières (blocs d'extraction facile, sable à mortier), tortueuses se recoupant et se chevauchant, suivant les filons ;
- ❑ Galeries « antémoyenageuses » qui se répartissent parfois sur deux ou trois niveaux et forment des îlots très distincts qui ne communiquent jamais. Creusées dans un calcaire proche du tuf, correspondant à la zone d'affleurement du calcaire lacustre, autour du marais de la Ville-Basse, elles ont une forme ovoïde, de 1,30m à 1,45m de largeur pour 1,90m de hauteur moyenne.
La destination d'origine, comme la datation de ces souterrains : carrières de terre à foulon (pour le dégraissage de la laine de moutons), souterrains-réserves « provisoires » utilisés pendant les grandes foires de Champagne...

Une grande partie de ces souterrains médiévaux est privée.

Les salles souterraines appelées caves ou caveaux.

Ces salles datées en grande partie des XII et XIII siècles, parfois construites sur deux niveaux, se situent souvent sous des maisons rurales ou de simples bâtiments de ferme bâtis à l'emplacement d'édifices disparus.

Plus de cent ont été répertoriés dans la Ville Haute et plusieurs dizaines dans la Ville Basse.

Ces salles servaient de lieu de stockage en particulier pour les marchandises rassemblées pour être vendues dans les foires : ces espaces étaient ainsi loués par des marchands venus de toute l'Europe. Ils avaient notamment comme caractéristiques de résister aux incendies des structures bois (colombages) et des couvertures et charpentes des constructions, évitant la destruction des marchandises. Leur nombre illustre l'importance de ces espaces de stockage dans l'économie de la ville et l'organisation des foires.

Les caves majestueuses de la Grange aux Dîmes illustrent la qualité des ouvrages réalisés et leurs dimensions.

Ces caveaux sont souvent le point de départ de réseaux de souterrains.

De nombreuses salles souterraines et caves voutées sont inscrites à l'inventaire des Monuments historiques (Voir chapitre I,3)



65 — Panorama de Provins (Seine-et-Marne)

Ville très curieuse par sa vieille enceinte de fortifications, ses monuments historiques datant des XI^e, XII^e et XIII^e siècles, etc. Elle fut l'Agendicum des Commentaires de César sur la guerre des Gaules. Elle appartient d'abord aux Comtes de Vermandois puis plus tard fut le lieu de résidence des Comtes de Champagne, qui firent de Provins la vraie capitale d'un vrai petit royaume, jusqu'au moment de sa réversion à la couronne vers le XIV^e siècle. A cette époque, la ville comptait 30.000 habitants, jouissait dans toute l'Europe d'une célébrité peu commune. De partout on accourait à ses foires les plus considérables de l'Occident. Sa monnaie était acceptée et avait cours sur tous les marchés.

Elle fut l'objet de nombreux sièges.



III ANALYSE ENVIRONNEMENTALE

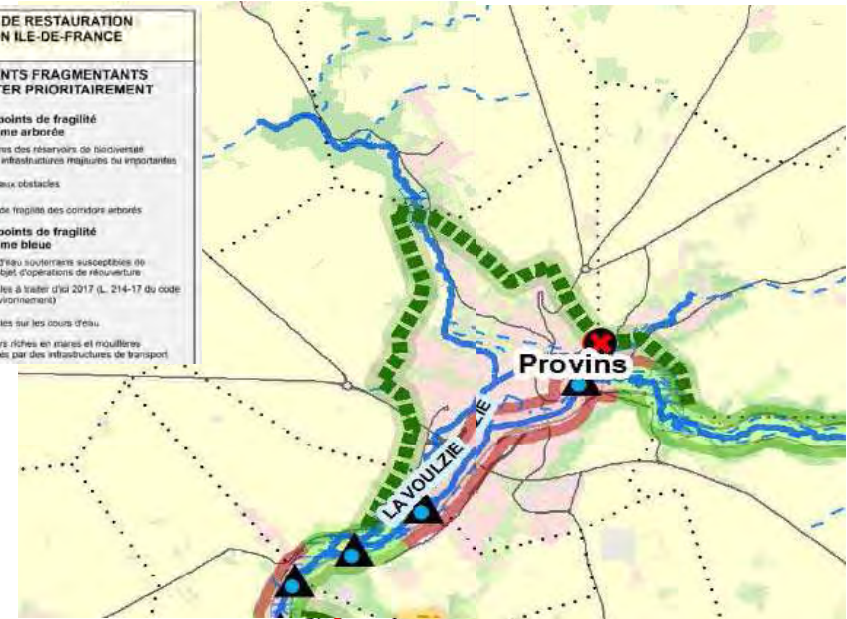
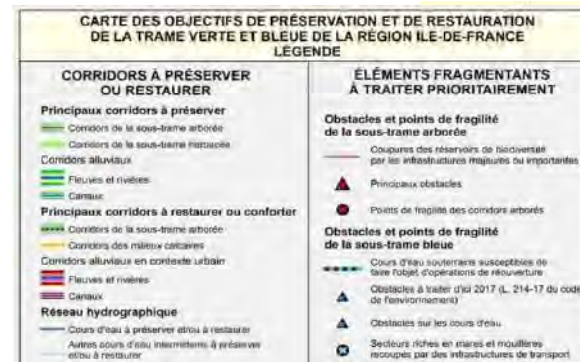
A/ DONNEES ENVIRONNEMENTALES

1. Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique de la région Ile-de-France (SRCE)

Le SRCE a été adopté le 21 octobre 2013 par le préfet de la région Ile de France après approbation par le conseil régional le 26 septembre 2013.

Le SRCE a pour objectifs que :

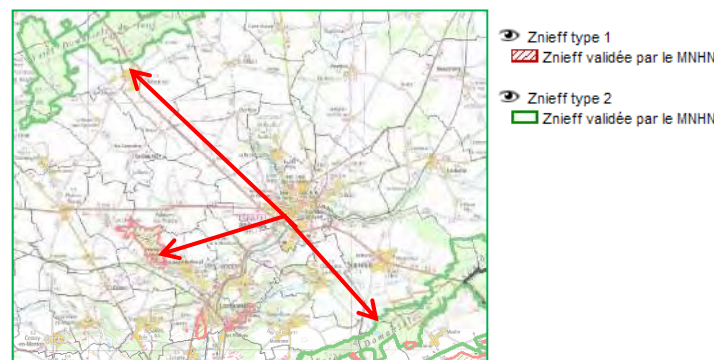
- les corridors de la sous trame arborée situés à l'est et à l'ouest des parties urbanisées soient restaurés ou confortés
- les cours d'eau soient préservés et/ou restaurés,
- le corridor alluvial en contexte urbain de la Voulzie soit préservé ou restauré,
- le point de fragilité de la sous trame arborée (passage difficile dû au mitage de l'urbanisation) soit traité prioritairement,
- l'obstacle de la sous trame bleue soit traité d'ici 2017.



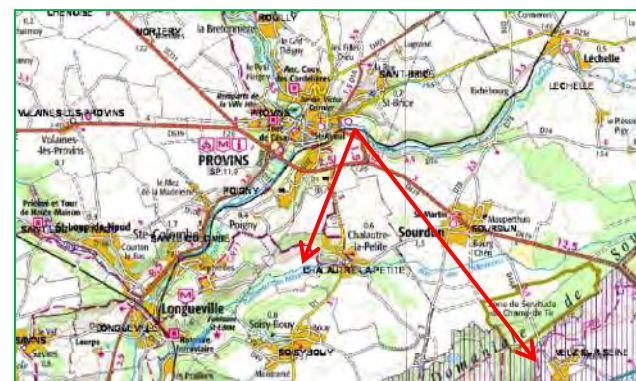
On constate que les enjeux de la trame verte et bleue sur Provins sont à considérer dans leur totalité par l'AVAP. Celle-ci devra les prendre en compte et permettre et même favoriser les restaurations nécessaires.

2. Les espaces naturels protégés

Les zones naturelles d'intérêt faunistique et floristique (ZNIEFF)



Les sites Natura 2000



Zones d'Importance pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)



Au regard de l'éloignement par rapport notamment aux parties urbanisées de Provins et susceptibles d'être concernées par l'AVAP, celle-ci ne pourra avoir d'incidences sur leur préservation.

3. Les milieux naturels (Source : PLU complété)



Les milieux naturels de Provins, que ce soient le plateau agricole, les milieux boisés, bâtis ou humides ou encore les espaces verts en milieu urbain, ont été profondément modifiés par l'homme. Ils ont aujourd'hui une valeur écologique faible du fait des activités humaines. Cette transformation du milieu naturel initial fait partie de l'histoire du développement de la ville, il s'agit en tenant compte de cette histoire et du patrimoine qu'elle a engendré de préserver ces milieux et d'empêcher toute dégradation.

4. Les zones humides (Source : DRIEE)

Les espèces protégées



© MNHN-CBNBP S. FILOCHE



© MNHN-CBNBP G. ARNAL



© MNHN-CBNBP J. MORET

Les éventuels travaux sur les murs des remparts et la tour César, les opérations d'entretien de la fausse rivière doivent prendre en compte la présence de plantes protégées.

Les aménagements des espaces publics peuvent être conçus pour favoriser les continuités écologiques urbaines.

La préservation d'îlots de verdure au sein des îlots bâtis en liaison avec les espaces collectifs est essentielle pour préserver les continuités existantes.



Les zones humides à Provins concernent une grande partie de la ville. L'histoire de la ville basse permet de comprendre la relation entre son développement et la présence de l'eau. L'AVAP prendra en compte le réseau des cours d'eau et des zones humides pour leur dimension historique, paysagère, de confort d'été (rafraîchissement de l'atmosphère) et environnementale.

5. Les économies d'énergie et la construction

► L'énergie la plus écologique est celle qu'on ne consomme pas.

Les enjeux sur l'énergie doivent porter sur l'énergie non consommée. Il convient de rendre sobre le bâtiment ou de retrouver ses qualités thermiques.

L'isolation thermique des murs

Les murs anciens (maçonnerie de pierre, enduits à la chaux, briques enduit plâtre, pan de bois et torchis...) ont une bonne inertie¹, ils gardent longtemps la chaleur ou la fraîcheur. Le mur ancien est dit « respirant ». Il laisse transiter l'eau et la vapeur d'eau à travers sa masse. **Tout enduit, jointolement avec des matériaux hydrofuges est à bannir.**

Une isolation thermique rapportée peut nuire au bon fonctionnement de ces échanges et notamment empêcher le rafraîchissement en été.

Jusqu'à récemment, aussi bien pour les bâtiments neufs que dans le cadre de réhabilitation, en grande majorité, l'isolation thermique était posée côté intérieur des murs de façade et sous la couverture.

► L'isolation thermique intérieure n'a pas d'impact sur l'aspect extérieur.

L'isolation thermique par l'extérieur est un moyen de plus en plus utilisé, notamment pour les constructions neuves. Prévue dès la conception initiale c'est une technique performante.

Par contre, dans le cas de réhabilitation,

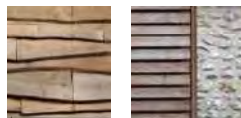
► l'isolation par l'extérieur n'est envisageable que si la modénature de la façade ne présente pas d'intérêt patrimonial.

De plus son épaisseur (qui conditionne sa performance) doit être compatible avec le débord de toiture. Le parement doit permettre de conserver les propriétés respirantes du mur ancien.

Des essences de bois, comme le mélèze, le châtaignier ne nécessitent ni peinture, ni lazure. Leur patine naturelle d'un gris argenté s'accorde très bien avec la pierre et les enduits à la chaux ou au plâtre.

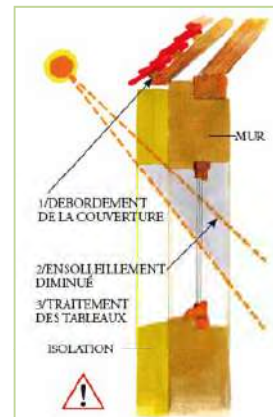
Retrouver l'utilisation du bois pour les bâtiments ruraux est vivement conseillée.

► Le bardage bois est une finition intéressante pour une isolation thermique par l'extérieur dans le cas d'une construction adaptée à ce type d'isolation.



Localisation des principales difficultés dues à l'isolation extérieure dans le cadre d'une réhabilitation

Source : ATHEBA (Amélioration Thermique Bâti Ancien)



Pour les nouvelles constructions :

L'isolation des façades par l'extérieur : un parement intéressant, l'exemple du bardage bois



En cas de réhabilitation :

L'isolation des façades par l'extérieur est à adapter au contexte



Les modénatures qui structurent le dessin de la façade et la protègent doivent rester apparentes



Les éléments architectoniques de la façade doivent rester visibles et authentiques



Les pans de bois ne peuvent être enfermés pour des raisons esthétiques et de pérennité (risque de pourrissement du bois)



¹Inertie thermique :

Capacité des matériaux à stocker de l'énergie. Plus elle est élevée, plus le matériau peut emmagasiner, puis restituer peu à peu de la chaleur ou de la fraîcheur, permettant une meilleure régulation de la température intérieure.

L'isolation thermique des combles

Traditionnellement les combles n'étaient pas conçus pour être habitables, ils jouaient le rôle d'espace tampon, ce rôle thermique était renforcé par le stockage de graines ou de fourrages, de plus le plancher recevait une surcharge lourde souvent faite de terre qui améliorait son inertie.

Les combles sont toujours ventilés, c'est une condition pour assurer la pérennité de la charpente et de la couverture.

On estime à environ 30% les déperditions thermiques de l'habitat par les parties supérieures de la construction plancher haut et comble. **Aménagés ou non leur renforcement thermique est un enjeu important.**

■ Dans le cas de comble non habitable :

La solution la plus simple est d'isoler par dessus le plancher du grenier. **Cette solution n'a pas d'impact sur l'aspect extérieur de la construction.**

■ Dans le cas de comble habitable, deux dispositifs :

- **L'isolation par l'intérieur** est placée en rampant en sous face de la couverture, la contrainte principale étant de maintenir l'aération des bois de charpente et des supports de couverture (lattis, voligeage). L'inconvénient est la réduction du volume habitable du fait de l'épaisseur nécessaire de l'isolant.

► **Cette solution n'a pas d'impact sur l'aspect extérieur de la construction.**

- **L'isolation par l'extérieur** ne peut être mise en œuvre que lors de la réfection de la couverture, elle consiste à réaliser une isolation par le dessus des chevrons ce qui conduit à une surélévation de la couverture et des murs d'environ 40 cm et donc à une modification importante de l'aspect extérieur.

► **Cette solution n'est à envisager que lorsqu'il n'y a pas d'enjeu patrimonial. Dans tous les cas des proportions cohérentes de la volumétrie devront être recherchées.**



Une surélévation d'une des toitures même de quelques dizaines de centimètres romprait l'uniformité de la ligne de faîte et créerait des lignes de raccordement toujours fragiles.

Les ouvertures dans le bâti ancien

Généralement les ouvertures d'une maison ancienne sont disposées judicieusement en fonction de l'orientation : elles sont plus grandes au sud qu'au nord, percées sur le mur protégé du vent. **Cette organisation bioclimatique est à respecter lors d'un projet de réhabilitation.**

L'isolation des ouvertures

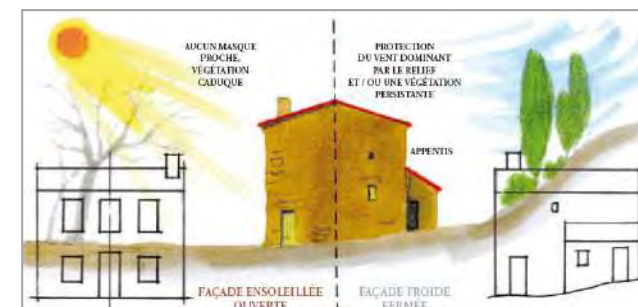
Par l'élégance de leur dessin et leur finesse, les menuiseries font partie intégrante de la qualité architecturale du bâti ancien. Le renforcement de l'isolation doit se faire en cherchant à respecter cette valeur patrimoniale.

La fenêtre ancienne permet une ventilation naturelle par ses « défauts » d'étanchéité à l'air.

► **Les fenêtres anciennes sont très souvent en chêne d'une qualité durable et réparable. Beaucoup d'entre elles sont d'une grande longévité liées à la qualité des matériaux et à leur mise en œuvre**

► **Pour la rénovation ou leur remplacement le bois est très fortement recommandé (ressource illimitée et recyclable)**

► Le PVC pose plusieurs problèmes : provient de ressources non renouvelables, non recyclable, émission de molécules polluantes à l'air intérieur, épaisseur des profils, texture trop lisse différente de celle du bois, perte d'authenticité...



Source : ATHEBA (Amélioration THERmique Bâti Ancien)



Pour les façades à pans de bois, il n'est pas envisageable d'utiliser un autre matériau que le bois pour les menuiseries.



Les menuiseries de fenêtre et les volets pleins en rez de chaussée et les volets persiennés à l'étage composent fortement le dessin de la façade.

L'isolation des ouvertures (suite)

Plusieurs solutions:

- La conservation et la restauration des menuiseries d'origine

Les fenêtres anciennes ont résisté au temps, leur aspect parfois défraîchi n'est dû qu'à un manque d'entretien, leur matériau, en général le chêne, d'une qualité quasiment irremplaçable, est durable et réparable.

Il est tout à fait possible de réparer une fenêtre en bois ou de l'adapter au mouvement de la maçonnerie. Les réparations sont très souvent moins coûteuses que le remplacement complet des menuiseries.

- Le renforcement du vitrage

Il est possible lorsque la menuiserie est en bon état qu'elle puisse supporter une réfection de ces vitrages, soit en appliquant un survitrage intérieur monté sur un châssis, soit en remplaçant les vitrages d'origine par des doubles vitrages minces conçus spécialement pour la rénovation. Le survitrage (double vitrage rapporté) est une solution quasiment aussi efficace qu'une menuiserie neuve avec un double vitrage à condition de traiter l'étanchéité à l'air autour des châssis.

Pour les constructions anciennes on choisira des vitrages qui reproduisent les défauts (bulles, défauts de planéité ...) des vitrages anciens soufflés et étirés.

- La pose d'une double fenêtre

Cela consiste à placer une deuxième fenêtre en arrière (côté intérieur) de la menuiserie d'origine qui reste en place. L'aspect patrimonial est préservé, l'isolation thermique est renforcée (équivalente à un double vitrage). Un espace tampon est ainsi créé préchauffant l'air en contact avec la vitre intérieure.

- La pose en rénovation

L'ensemble de la nouvelle fenêtre est fixé sur le dormant ¹ de l'ancienne fenêtre. Il est nécessaire que le dormant soit en très bon état. La proportion des menuiseries étant modifiée, avec cette technique, la totalité des fenêtres d'une façade doit être remplacée, toutefois, il est rare que sur une façade tous les dormants soient en bon état.

► **Cette solution est à proscrire pour les bâtiments de qualité architecturale et à éviter pour les autres bâtiments; la grosseur des menuiseries non seulement réduit le clair de jour mais nuit à l'esthétique de la façade.**

- Le remplacement par une nouvelle menuiserie isolante

Si le changement de fenêtre s'impose, la nouvelle fenêtre nécessite un dessin à l'aspect identique, elle doit préserver la finesse de la menuiserie et la dimension des vitrages malgré une plus grande épaisseur.

Le remplacement complet de la menuiserie s'accompagne d'une réduction forte des infiltrations d'air, qui impose de repenser la ventilation du logement.



Une menuiserie de ce type qui témoigne d'un savoir-faire et d'une grande créativité doit être entretenue et conservée, son doublement côté intérieur par un survitrage ou bien par une double fenêtre sont les solutions à étudier.



Exemples de doubles-fenêtres vues de l'intérieur et de l'extérieur

¹ Partie fixe de la fenêtre scellée dans le mur appelée aussi bâti

L'isolation des ouvertures (suite)

- Les volets

Les volets doivent être conservés et entretenus, ils jouent un rôle important, la nuit pour protéger du froid, en été pour protéger des ardeurs du soleil, de même les volets intérieurs et les doubles rideaux protègent du froid. Ils évitent l'effet de paroi froide de la fenêtre ancienne. En été, leur utilisation en position fermée permet de diminuer le recours à la climatisation. Dans les constructions anciennes notamment lorsqu'elles sont accolées à d'autres, l'épaisseur des murs constitués de matériaux lourds comme la pierre et les volets rendent superflu l'emploi de climatiseurs.

► Les volets anciens en bois doivent être conservés et entretenus, si nécessaires, ils peuvent être réparés.

Volets traditionnels qui si ils sont correctement entretenus peuvent encore durer plusieurs dizaines d'années



Les volets roulants sont une technologie récente, ils ne sont pas adaptés aux constructions anciennes et ne s'intègrent pas au dessin de la façade.



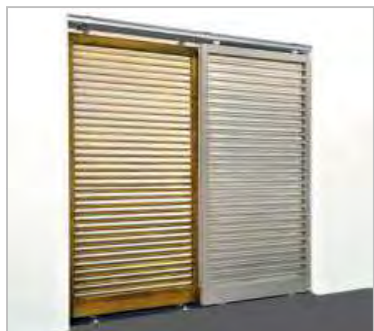
► Les volets intérieurs contribuent à l'isolation des menuiseries en apportant de la qualité et du confort et n'ont aucun impact sur l'aspect extérieur.

- Les brise soleil

Les brise soleil ne font pas partie du vocabulaire architectural des constructions traditionnelles. Le brise soleil sera réservé aux constructions nouvelles. Toutefois en cas d'écriture contemporaine ce dispositif peut être utilisé pour une réhabilitation. En été, les brise soleil permettent de contrôler l'ensoleillement des constructions bioclimatiques, un auvent ou une avancée de la toiture peut également porter ombre.

► Pour les futures constructions ou en cas d'extension d'écriture contemporaine, ce dispositif doit participer à la composition de la façade et ne surtout pas rester un élément purement technique.

Quelques exemples contemporains



Avancées de toiture protégeant du soleil

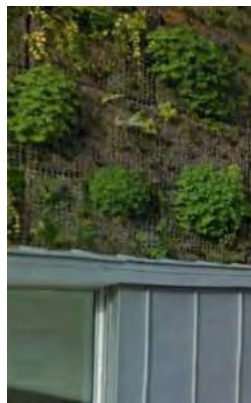
6. L'économie des ressources naturelles

La toiture végétalisée

► Pour les futures constructions, en cas de toiture plate la **végétalisation permettra d'offrir une vue agréable pour les étages supérieurs**. La toiture végétalisée possède des qualités d'isolation phonique, elle retient également les eaux pluviales de manière temporaire ce qui en cas d'orage permet de différer les rejets dans les réseaux. Les espèces adaptées qui y sont implantées viennent enrichir la biodiversité.



A Provins, c'est la technique du mur végétalisé qui a déjà été employée. Par l'apport des végétaux sur le bâtiment abritant les cinémas, l'impact sur la biodiversité est diminué, toutefois le mur végétalisé ne permet pas de stockage temporaire des eaux pluviales.



La récupération des eaux pluviales

Récupérer les eaux pluviales pour l'arrosage des jardins permet d'économiser la ressource en eau.

► Les récupérateurs s'ils ne sont pas enterrés doivent être implantés du côté non visible. De plus un habillage par exemple de bois en améliore l'aspect.



Déconseillé :

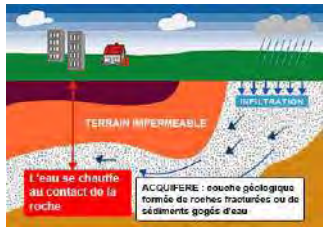
Elément ajouté à la construction sans souci de composition, matériau plastique brillant ou satiné, sans texture, couleurs sans rapport avec l'environnement, trop vives...



► La récupération des eaux pluviales dans une citerne enterrée n'a pas d'impact sur l'aspect extérieur du bâti



7. Le potentiel des énergies renouvelables, les dispositifs d'exploitation existants et l'enjeu patrimonial



Les énergies renouvelables sont des énergies primaires inépuisables à très long terme, car issues directement de phénomènes naturels, réguliers ou constants, liés à l'énergie du soleil, de la terre ou de la gravitation. Les énergies renouvelables sont également plus « propres » (moins d'émissions de CO₂, moins de pollution) que les énergies issues de sources fossiles.

Le recours aux énergies renouvelables ne doit s'envisager qu'après avoir utilisé tous les moyens existants pour rendre sobre en énergie le bâtiment. L'énergie la plus écologique est celle qu'on ne consomme pas. Les enjeux sur l'énergie doivent porter sur l'énergie non consommée.

A Provins, les principales énergies renouvelables disponibles sont :

- L'énergie géothermique et aérothermique : la géothermie du sous-sol, les pompes à chaleur aérothermiques, le puits canadien ou échangeur air/sol, le chauffe-eau thermodynamique
- L'énergie solaire : les panneaux thermiques et les panneaux photovoltaïques
- L'énergie éolienne : les petites éoliennes domestiques

► Les installations permettant l'utilisation de l'énergie solaire, éolienne ou aérothermique si elles ne sont pas maîtrisées peuvent affecter les paysages naturels et urbains.

► La géothermie peut être utilisée avec des installations qui ne sont pas visibles.

- L'énergie hydraulique : l'énergie hydraulique ne présente pas de gisement exploitable sur la commune.

- L'énergie de la biomasse : énergie contenue dans les matières végétales comme le bois. Souvent perçue comme une énergie d'un temps révolu, le chauffage au bois a bénéficié d'importants progrès technologiques. Son utilisation est aujourd'hui beaucoup plus simple et les rendements élevés.

► L'énergie de la biomasse est produite par des installations du type chaudière qui sont incorporées au bâti et n'ont donc pas d'impact sur l'aspect extérieur si ce n'est les souches et conduits de cheminée.

► Dans les secteurs sensibles, il sera toujours préférable d'utiliser des techniques non visibles.

Le potentiel géothermique

La géothermie exploite la chaleur du sous-sol de peu profond à très profond.

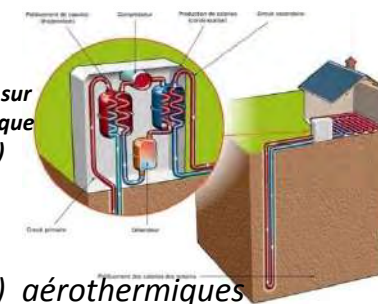
La géothermie avec pompe à chaleur consiste à puiser la chaleur présente dans le sol à travers des capteurs verticaux ou horizontaux, selon la configuration du terrain.

Une pompe à chaleur (PAC) a un fonctionnement comparable à celui d'un réfrigérateur : elle assure le chauffage d'un local à partir d'une source de chaleur externe, dont la température est, en général, inférieure à celle du local à chauffer.

Les capteurs horizontaux sont enterrés dans le sol (profondeur entre 60 et 120 cm). Appropriées aux terrains plats, ils exigent cependant de disposer d'une surface 1 fois ½ à 2 fois supérieure à la surface à chauffer (pour leur préservation cette surface ne peut être plantée d'arbres).

► Cette technique puisqu'enterrée, présente l'avantage d'être invisible.

Pompe à chaleur sur sonde géothermique (captage vertical)



Dispositif technique dévalorisant, à disposer côté non visible et à habiller



Le bois améliore l'aspect

Les pompes à chaleur (PAC) aérothermiques

Les PAC aérothermiques utilisent la chaleur de l'air extérieur. L'aérothermie est facile à mettre en œuvre et est moins onéreuse que la géothermie.

► Elle nécessite une installation extérieure qui doit être judicieusement implantée pour ne pas avoir d'impact visuel désagréable.



Le puits provençal ou canadien ou échangeur air/sol (source : wikipédia)

C'est un échangeur géothermique à très basse énergie utilisé pour rafraîchir ou réchauffer l'air ventilé dans le bâtiment. Ce type d'échangeur est notamment utilisé dans l'habitat passif. L'échangeur air/sol consiste à alimenter un bâtiment en air en le faisant circuler auparavant dans un conduit enterré qui selon les conditions climatiques le refroidit ou le réchauffe en utilisant l'inertie thermique du sol. L'air sert de fluide caloporteur tandis que le tube sert d'échangeur thermique tout en canalisant l'air jusqu'au bâtiment. Ce système est basé sur le simple constat que la température sous terre est différente de celle de l'air en surface.

► **Puisqu'enterré, l'échangeur air/sol présente l'avantage d'être invisible.**

Le chauffe eau thermodynamique

Le chauffe-eau thermodynamique est un ballon d'eau-chaude équipé d'une pompe à chaleur air/eau qui utilise comme source d'énergie principale les calories présentes dans l'air ambiant, elle aspire l'air extérieur ou l'air intérieur d'un local non chauffé pour chauffer l'eau stockée dans le ballon.

Ce système est destiné à produire l'eau chaude sanitaire contrairement aux deux systèmes présentés ci-avant qui participent au chauffage.

► **L'appareillage peut être dans un local non chauffé donc sans impact sur l'aspect extérieur contrairement au chauffe-eau solaire.**

L'énergie éolienne

Les éoliennes domestiques

L'éolienne, que l'on nomme aussi aérogénérateur, est une machine qui permet la transformation de l'énergie du vent en mouvement mécanique, puis le plus souvent en électricité. Lorsque l'on ne produit qu'une force mécanique pour actionner une pompe, on parlera seulement d'éolienne; par contre lorsque l'on produit de l'électricité, on parlera d'aérogénérateur.

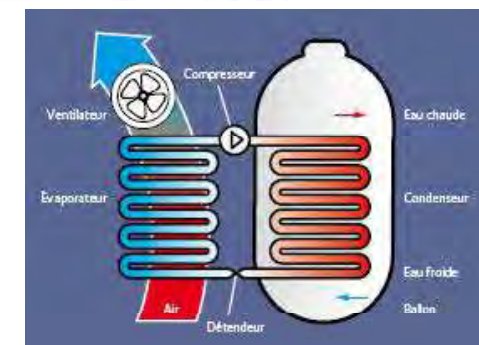
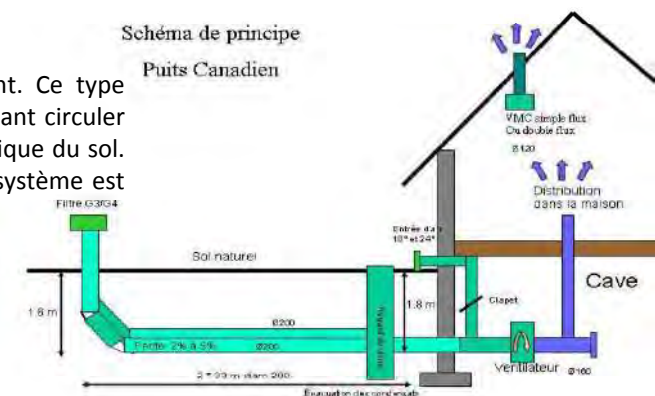
Les conditions pour en tirer profit (en plus de se trouver dans une zone à vents):

- 1) Posséder une surface de terrain suffisante. Le terrain doit être grand et l'espace dégagé, ce qui va déterminer la hauteur du mât.
- 2) Distance séparant l'éolienne de l'habitation: il faut savoir que plus la distance est grande, plus les pertes d'énergie dues au transport sont importantes.

Une éolienne peut être installée sur une maison à condition qu'il s'agisse d'une construction neuve dont la structure est prévue pour absorber les efforts dus aux mouvements de l'éolienne et que son intégration soit étudiée.

► **La nécessité de positionner l'éolienne au dessus des éléments bâtis pour profiter du vent la rend extrêmement visible. Dans les espaces remarquables il convient de ne pas utiliser ce type de dispositif produisant de l'énergie renouvelable.**

Dans le cas où il est possible qu'elle ne soit pas visible depuis l'espace public, ni depuis les cônes de vue répertoriés et qu'elle puisse bénéficier des courants d'air nécessaires à son fonctionnement, son installation pourra être envisagée.



Source : Chaffoteaux



Le mouvement, la couleur souvent claire et la nécessité de les installer dans des espaces dégagés rendent la pose d'éoliennes difficilement envisageable à Provins.



Voir également « Vues lointaines depuis Provins et la Tour César
Détermination d'un périmètre de préservation des vues afin de limiter
l'impact des projets éoliens »

L'énergie éolienne

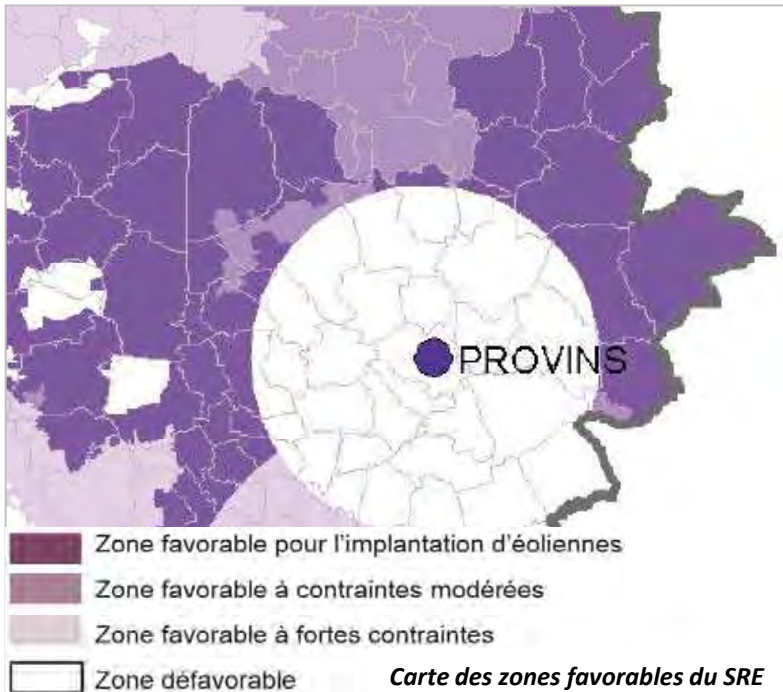
Le Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) arrêté le 14 décembre 2012 & le Schéma régional éolien (SRE)

Le SRCAE d'Île-de-France fixe 17 objectifs et 58 orientations stratégiques pour le territoire régional en matière de réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre, d'amélioration de la qualité de l'air, de développement des énergies renouvelables et d'adaptation aux effets du changement climatique.

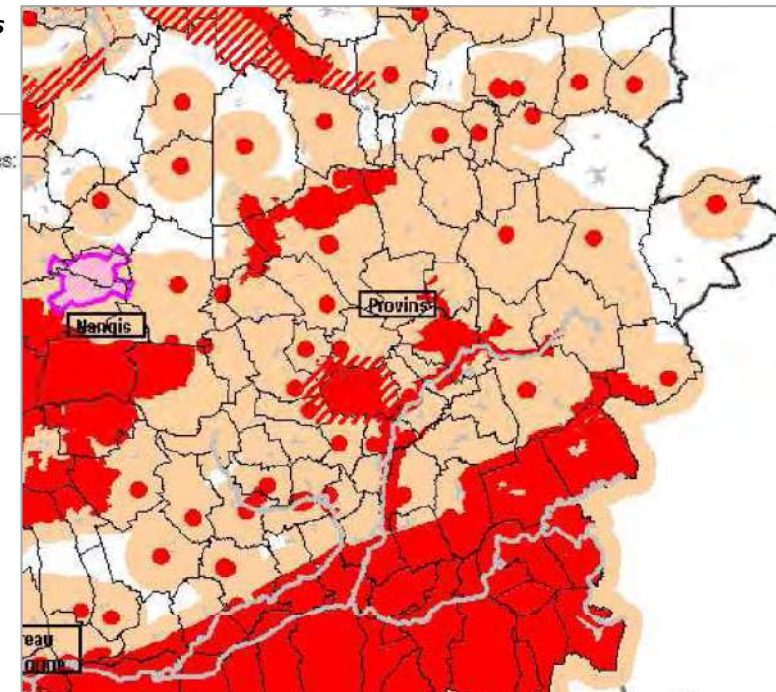
Le Schéma Régional Éolien (SRE), approuvé par le préfet de la région Île-de-France et le président du Conseil régional d'Île-de-France le 28 septembre 2012, constitue un volet annexé au SRCAE. Le SRE a été annulé par le tribunal administratif le 13 novembre 2014.

Toutefois, pour mémoire la carte des zones favorables est présentée ci-dessous.

Le SRE francilien établit la liste des 648 communes situées dans des zones favorables à l'éolien et donc susceptibles de porter des projets éoliens. Elles ont été définies en tenant compte à la fois du "gisement" de vent et des enjeux environnementaux, paysagers ou patrimoniaux dont la région Île-de-France est riche. Leur identification a donné lieu à une concertation dans chacun des territoires de grande couronne, présentant un potentiel éolien.



Carte de synthèse des principales données conditionnant l'installation des éoliennes du Guide méthodologique



Dans l'attente de l'élaboration d'un nouveau SRE, on se référera au guide méthodologique relatif à l'implantation des éoliennes en Seine et Marne

Le Guide méthodologique relatif à l'implantation des éoliennes en Seine et Marne mars 2007 – Préfecture de Seine et Marne

Ce guide est un outil permettant d'identifier les espaces les plus propices à l'implantation d'éoliennes. Il a pour objectif d'informer les acteurs locaux impliqués dans les projets d'éolien. Il doit permettre d'aider aux décisions d'implantation d'éoliennes dans le respect des règles des territoires.

► Le SRE avait déterminé un cercle de 10 kilomètres de rayon autour de Provins délimitant une zone défavorable à l'éolien, ce cercle s'élargissant au sud-est.

Le Guide méthodologique déconseille fortement l'implantation d'éoliennes et détermine une zone de vigilance autour de Provins.

Par conséquent, l'énergie éolienne ne paraît pas exploitable à Provins.

L'énergie solaire

On distingue deux dispositifs principaux de production d'énergie à partir de l'énergie solaire : le solaire photovoltaïque et le solaire thermique. Le capteur photovoltaïque transforme l'énergie solaire en électricité tandis que le capteur thermique utilise l'énergie solaire pour chauffer un fluide caloporteur ou simplement de l'eau. Dans une maison ce dernier système sert à produire une partie seulement de l'eau chaude sanitaire.

Les capteurs nécessitent une orientation entre sud-est et sud-ouest, une inclinaison optimale à 45° et une absence de masque (bâtiment, arbre... pouvant porter ombre).

► **Les panneaux solaires participent à l'aspect architectural de la construction et ont une incidence sur le paysage.**

Pour une bonne intégration paysagère il faut choisir des panneaux dont la finition est lisse et mate, de teinte sombre et uniforme et dont la surface est anti-réfléchissante. Pour les cadres des panneaux, il faut privilégier des couleurs sombres proches de celle de la couverture.

Le choix des panneaux doit tenir compte de la couleur et la nature de la couverture : l'ardoise et le zinc sont des supports favorables.

Si cela est possible, la mutualisation des installations de panneaux solaires sera privilégiée. Il faut favoriser les ensembles de capteurs plutôt que des installations éparses.

► **Les installations pour exploiter l'énergie solaire sont une des technologies les plus faciles à installer mais également les plus visibles. Leur pose sur un bâtiment existant exige des conditions d'intégration qui sont rarement réunies.**



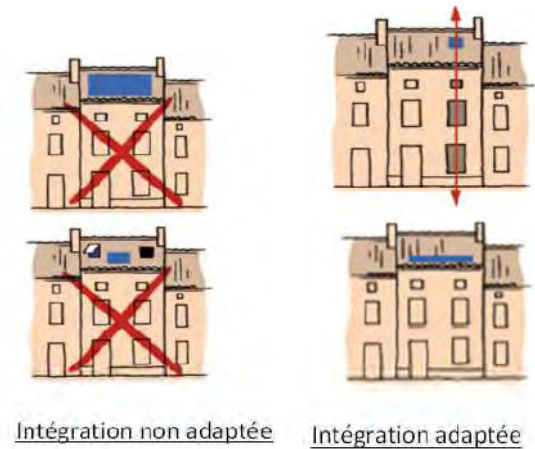
A éviter : la dispersion d'éléments de hauteur différente sur la toiture



Rechercher l'installation de préférence sur un petit volume proche ou adossé au corps de bâtiment principal (auvent, véranda, annexe, etc...)

Une bonne intégration des panneaux solaires nécessite d'accorder la plus grande importance aux caractéristiques du bâti :

- Mesurer l'impact des panneaux sur leur environnement urbain ou naturel, proche ou lointain,
- Porter une attention particulière aux caractéristiques du bâti existant : volume, rythme et dimensions des ouvertures, parallélisme du plan de toiture, lignes de faîtage et de gouttière.
- Maintenir une cohérence, un certain rapport d'échelle entre pans de toiture et capteurs, (maximum 25 à 30% ou réaliser une couverture totale en solaire)
- Les positionner de telle sorte que se crée une composition d'ensemble, éviter de les disperser,



Source : SDAP de l'Aude

- Tenir compte de l'ordonnancement des façades : aligner les capteurs avec les ouvertures en façade, respecter les axes de percements ou trumeaux de façade,
- Proscrire la pose sur une façade ou une toiture où l'on retrouve de nombreux éléments architecturaux différents,
- Les insérer dans l'épaisseur de la toiture,
- Éviter le plus possible la visibilité des panneaux depuis l'espace public, les placer de préférence en partie basse de la couverture.

B/ LA CONSOMMATION D'ENERGIE ET LES REGLEMENTATIONS THERMIQUES

Les réglementations thermiques

La première réglementation thermique date de 1974 en réaction au premier choc pétrolier, elle n'a cessé d'être renforcée au fil des années. On rappellera que 38% des logements à Provins a été construit avant 1946.

Aujourd'hui, c'est la Réglementation Thermique 2012 dite RT2012 qui s'applique aux bâtiments ou parties de bâtiment résidentiels ou non résidentiels neufs.

La RT 2012 fixe la performance des bâtiments neufs à 50kwh/m²/an en énergie primaire en moyenne. Cette exigence de consommation conventionnelle maximale d'énergie primaire est fixée à 50 kwh/m²/an pour cinq usages : chauffage, production d'eau chaude sanitaire, refroidissement, éclairage et auxiliaires (ventilateurs, pompes...).

La conception des constructions devra être optimisée, de manière à ce que l'habitation réclame le moins possible de chauffage, d'éclairage et de rafraîchissement. Exprimé en points, le coefficient Bbiomax (Besoins bioclimatiques maximaux) détermine le bon niveau de conception bioclimatique du logement.

Les parties de l'enveloppe des bâtiments particulièrement concernées qui ont un impact sur l'aspect architectural : les baies vitrées, les ponts thermiques, les énergies renouvelables, la conception bioclimatique, l'étanchéité à l'air.

La réglementation thermique 2020 dite RT2020

L'article 4 de la loi Grenelle 1 indique : *Toutes les constructions neuves faisant l'objet d'une demande de permis de construire déposée à compter de la fin 2020 présentent, sauf exception, une consommation d'énergie primaire inférieure à la quantité d'énergie renouvelable produite dans ces constructions.*

On parle alors de BEPOS (Bâtiment à Énergie Positive). Un bâtiment à énergie positive est un bâtiment qui produit plus d'énergie qu'il n'en consomme. En 2020, la réglementation thermique prévoit que tous les logements neufs soient BEPOS. Cela signifie que les toitures, les murs de façade, les verrières, les vérandas, les toitures de garage, d'appentis etc.... pourront être mis à contribution pour accumuler ou restituer de la chaleur ou produire de l'électricité.

La RT2012 pour les bâtiments existants

La réglementation thermique des bâtiments existants s'applique aux bâtiments résidentiels et tertiaires existants, à l'occasion de travaux de rénovation. Les mesures réglementaires sont différentes selon l'importance des travaux entrepris, il y a différents objectifs à atteindre selon le type de travaux. Toutes les rénovations soumises à autorisation de construire (déclaration préalable, permis de construire) sont concernées. On distingue :

La RT existant globale, pour les rénovations lourdes de bâtiments,

La RT existant par élément, pour tous les autres cas de rénovation.



Baies vitrées



Espaces tampon et conception bioclimatique



Energie renouvelable:
Panneaux solaires
intégrés à la façade

► Comme les principaux enjeux patrimoniaux à Provins concernent surtout des constructions antérieures à 1948, et pour beaucoup d'entre elles, d'une superficie inférieure à 1000 m² c'est la « RT2012 existant » qui devra être appliquée dans la majorité des cas.

C/ ANALYSE DE L'IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS, DES MODES CONSTRUCTIFS ET ECONOMIE D'ENERGIE

1. La structure urbaine

La structure urbaine du centre historique



La forme urbaine du centre historique se définit, outre par le tracé des rues et des places publiques, par l'implantation des constructions à proximité des voies et sur les limites de propriétés (alignement, limites séparatives). Dans certains îlots de la ville basse, la densité et l'emprise au sol y sont très élevées.

La ville haute a été organisée le long des chemins qui rayonnaient à partir du castrum d'origine et entre les deux coteaux pentus nord et sud. L'espace délimité à l'intérieur des limites naturelles ou construites (remparts) n'a jamais été complètement urbanisé, laissant la place pour une végétation abondante prolongeant les espaces habités. On trouve des constructions implantées à l'alignement des voies et espaces publics dégagant des cours ou jardins à l'intérieur des îlots. L'alignement constitué par les bâtiments s'interrompt parfois remplacé par un mur de clôture en pierre laissant voir ponctuellement la végétation des jardins. L'ambiance dans la rue principale est très minérale. La présence de la végétation s'accroît dans les rues adjacentes.

**Constructions mitoyennes s'isolant les unes les autres.
Combles non aménagés constituant des espaces tampons isolant l'étage habité**



La Ville Basse bien qu'elle occupe un espace beaucoup plus grand a accueilli le long des chemins les plus anciens un bâti serré et allongé perpendiculaire à la voie de desserte. Cette forme étant issue de la longueur disponible des bois de charpente dont on tirait les poutres de structure. Dans la Ville Basse également l'espace à l'intérieur des remparts a conservé des jardins situés pour les plus vastes à proximité de l'enceinte ou de sa trace. La présence des rivières et de leurs diverses dérivations a nécessité pareillement de réserver des espaces non bâtis pour leur laisser le passage et pour exercer les usages qui y étaient liés.

Dans la Ville Basse, l'implantation à l'alignement et en mitoyenneté est encore plus prégnante qu'en Ville Haute.

Ces modes d'implantation compacte ont des conséquences positives sur le comportement thermique des constructions en réduisant les surfaces de déperdition en contact avec l'extérieur par la mitoyenneté. Les cours, les jardins et les cœurs d'îlot sont des espaces à l'abri des vents dominants.

L'écoulement de l'eau et la végétation des jardins apportent de la fraîcheur en été et contribuent à la lutte contre les îlots de chaleur urbains.

L'orientation des voies principales (rue Saint-Thibault, rue du Val, rue de la Cordonnerie, rue Abélard, rue Félix Bourquelot ...) a permis que de nombreuses constructions présentent une façade orientée au sud profitant ainsi des apports solaires en hiver.



Bâts localisés au pourtour des îlots ne donnant pas de vue sur les intérieurs d'îlot.

Développement des constructions dans la profondeur de l'îlot desservies par des cours et courettes apportant la lumière et l'air.

Constructions mitoyennes s'isolant les unes les autres.

Percements de dimensions modérées sur les façades mal exposées.



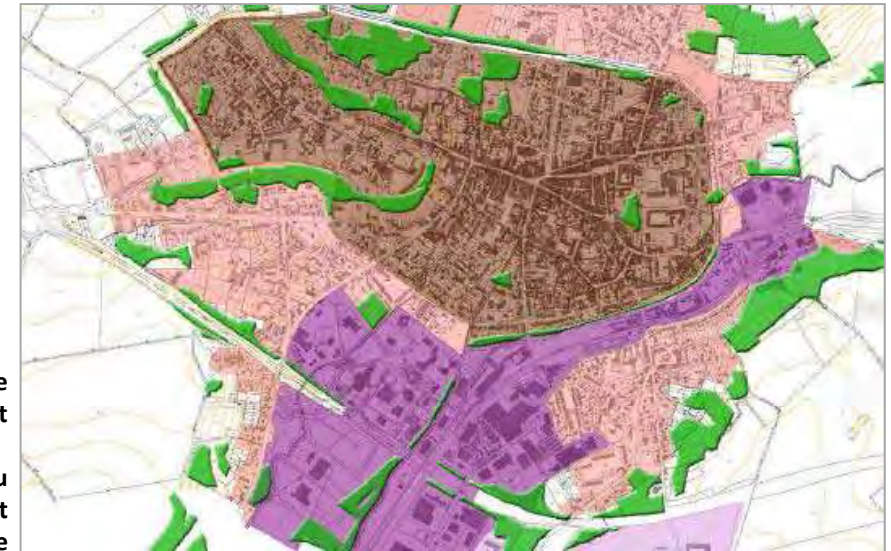
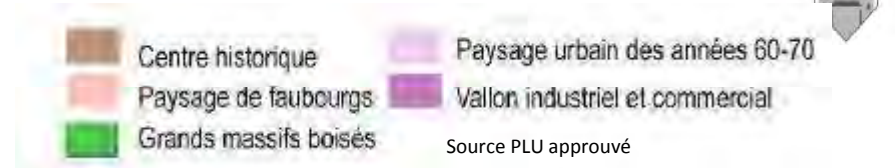


La structure bâtie des faubourgs : le sud

Le faubourg sud présente un tissu bâti d'emprise au sol faible dégageant des surfaces le plus souvent végétalisées importantes. Les constructions sont individualisées quasiment jamais accolées à une voisine. On y trouve de nombreuses maisons individuelles du début du XX^{ème} siècle et d'autres plus récentes construites lors d'opérations d'ensemble, de petits immeubles collectifs de la deuxième moitié du XX^{ème} siècle et des bâtiments accueillant des activités économiques. Le Durteint traverse ce secteur en limite est.

Ce mode d'implantation sans contact avec le bâti voisin a des conséquences négatives sur le comportement thermique des constructions en offrant la totalité des façades aux intempéries, les déperditions sauf isolation performante y sont importantes.

L'implantation de la construction par rapport à la course du soleil et sa capacité à utiliser les calories en hiver par des ouvertures de taille suffisante devient alors essentielle pour l'économie énergétique. L'orientation de l'avenue du Général de Gaulle, en particulier, a induit des implantations favorables.



Avenue du Général de Gaulle
les façades ensoleillées sont parallèles à l'avenue.
Rue Georges Clémenceau
certaines constructions offrent un pignon sur la rue permettant une façade orientée au sud perpendiculaire à la rue.
Les plans masse des opérations de collectifs ne prennent pas en compte ce critère.



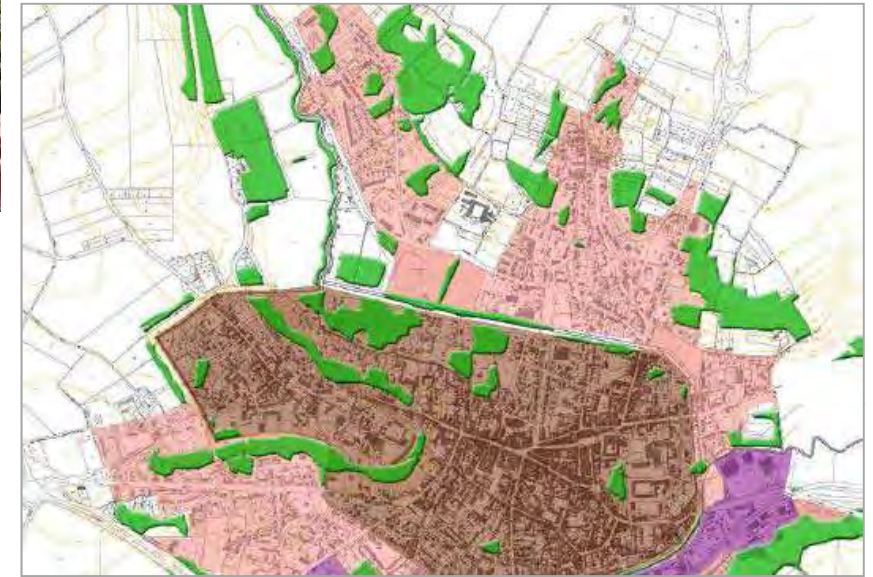
La structure bâtie des faubourgs : le nord

Le faubourg nord présente un tissu bâti varié, on y trouve, outre le couvent des Cordelières, le hameau de la Fontaine Riante ancien village construit hors les murs qui présente les caractéristiques d'un habitat rural traditionnel (implantation des constructions à l'alignement de la rue, implantation en mitoyenneté), le hameau du Petit Fleigny à l'ouest, les constructions réalisées le long des routes de la Ferté et de Nanteuil au sud-est possèdent les mêmes caractéristiques. D'autres types de tissus urbains sont présents, en effet à partir de la deuxième moitié du XX^{ème} siècle le nord de Provins a vu se constituer un tissu urbain hétérogène, juxtaposant des opérations de constructions sans lien entre elles et de typologie variée : ensembles de collectifs, maisons en bande, maisons individuelles isolées qui pour la plupart s'affranchissent de l'alignement.

Si les collectifs sont plutôt localisés au pied du coteau, les implantations anciennes et les constructions individuelles s'étagent sur la pente.



**Au nord de la ville est implanté le
Couvent des Cordelières**



**Chemin de Fleigny : collectifs implantation
autonome mais nord-sud**



**Rue Marcel Mougenot : collectifs orientés est-ouest
et individuels groupés**



Chemin de Fontaine Riante : pignons à l'alignement



**Rue Gustave Chrétien : maisons individuelles
groupées**



2. Les qualités thermiques du bâti existant

■ Le bâti ancien dont la construction est antérieure à la première guerre mondiale possède des qualités thermiques et hydriques. Il a été conçu avec son environnement (eau, air, climat). Grâce à un équilibre subtil et fragile qui ne doit pas être perturbé entre les modes constructifs, les matériaux, utilisés, l'orientation par rapport au soleil, l'implantation dans la topographie etc ... on dit qu'il respire.

■ Le bâti moderne
C'est à partir des années 20/30 que le béton armé est utilisé, il permet une certaine industrialisation des constructions à des périodes critiques où la France manquait de façon cruciale de logements. Il s'isole de son environnement. Il fait appel à une ventilation artificielle et parfois à la climatisation. Il est constitué de matériaux industrialisés.

■ Le bâti dit écologique et/ou bioclimatique
Il apparaît à la fin des années 80 et depuis se développe .

Organisation des espaces dans le bâti ancien

La performance énergétique d'un logement dépend en grande partie de son organisation intérieure. Disposition des pièces entre elles, orientation par rapport au vent, au soleil, forme, volumétrie, surface vitrée. Les maisons anciennes, faute de systèmes techniques développés, font largement appel à ces dispositifs : espaces tampons intérieurs ou extérieurs, doubles fenêtres, protections solaires par les volets ou la végétation, etc.

► **Les travaux sur une construction ancienne doivent en conserver les qualités existantes ou les restituer .**

Les bonnes interventions

Conserver les espaces tampons tel que les caves ou les combles, ces espaces protègent le volume habité ils doivent être ventilés.

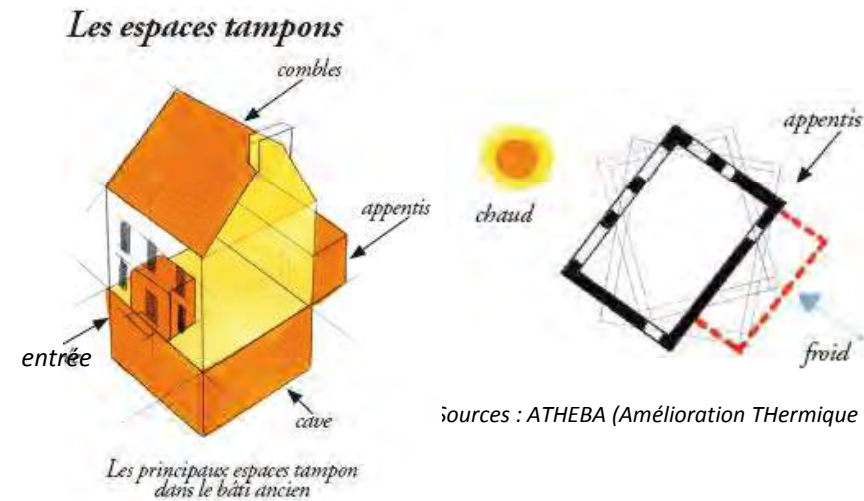
Rechercher si possible les dispositifs de ce type qui ont disparus et étudier leur reconstruction. L'augmentation de la surface vitrée pour augmenter l'effet de serre et donc la récupération de chaleur du soleil en hiver est à étudier finement car elle risque de détruire le caractère architectural de la maison.

La végétation

Elle est la meilleure protection extérieure de la maison à la condition de savoir bien la maîtriser. Une haie d'arbres et d'arbustes est une barrière efficace contre le vent. Du côté du soleil les arbres sont à feuilles caduques, ainsi ils protégeront la construction en période chaude et lorsque les feuilles seront tombées en hiver les arbres laisseront passer les rayons du soleil hivernal.



Contraste entre les deux types de tissus bâtis ancien et contemporain



sources : ATHEBA (Amélioration THERmique Bâti Ancien)

3. Les constructions neuves et la qualité thermique

Avant d'envisager le recours aux énergies renouvelables, il s'agit de concevoir un bâtiment nécessitant le moins possible d'énergie pour son fonctionnement et le confort des habitants. Cette démarche deviendra obligatoire avec la RT2020 et l'obligation de construire des bâtiments BEPOS.

La conception bioclimatique (le coefficient Bbio de la RT 2012 y incite) doit devenir la démarche commune.

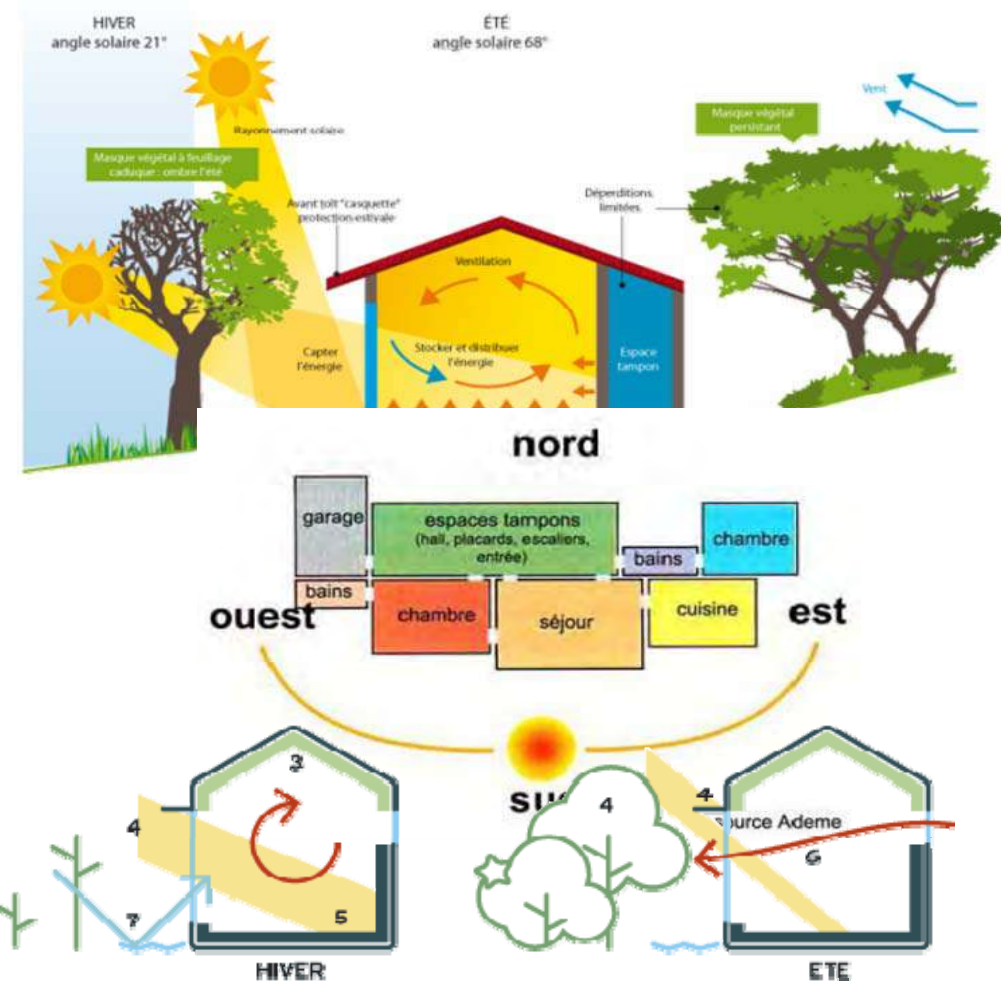
Ce mode de conception architecturale consiste à trouver le meilleur équilibre entre le bâtiment, le climat environnant et le confort de l'habitant. L'architecture bioclimatique tire le meilleur parti du rayonnement solaire et de la circulation naturelle de l'air pour réduire les besoins énergétiques, maintenir des températures agréables, contrôler l'humidité et favoriser l'éclairage naturel.

Il s'agit principalement :

- De la prise en compte du contexte environnemental,
- Des apports thermiques gratuits du soleil,
- De la protection contre le froid et les vents dominants,
- De la circulation de l'air,
- Du rôle de la végétation.

La RT2012 rend le recours aux énergies renouvelables (ENR) obligatoire pour les maisons individuelles: leur production en eau chaude sanitaire doit être assurée par des ENR (installation solaire thermique de 2 m² minimum, raccordement au réseau de chaleur alimenté à 50% par des ENR, système thermodynamique, système de micro-cogénération). Le recours à l'énergie solaire (thermique) pour l'eau chaude sanitaire ou la production d'électricité (photovoltaïque) a des incidences importantes sur l'aspect extérieur des constructions.

► Si pour les constructions neuves l'intégration de ces panneaux en toiture ou en façade ou au sol peut être étudiée dès la conception et devenir un élément qualitatif d'une architecture contemporaine bioclimatique, il est beaucoup plus difficile et parfois impossible de plaquer ces éléments sans dénaturer l'architecture d'une construction existante.



D/ ANALYSE DES TISSUS BATIS ET DES ESPACES AU REGARD DE LEUR CAPACITE ESTHETIQUE ET PAYSAGERE A RECEVOIR DES INSTALLATIONS NECESSAIRES A L'EXPLOITATION DES ENERGIES RENOUVELABLES

1. Préambule

Les études pour la mise en place des ZPPAUP et pour la présente AVAP ont abouti à relever un grand nombre d'immeubles à caractère patrimonial ou potentiellement patrimonial, ainsi que des points de vue remarquables qui déterminent les espaces à protéger donnant à voir sous différents aspects un ou plusieurs des monuments historiques de Provins.

Ce travail a mis en valeur l'intérêt architectural, urbain et paysager de la ville intramuros et de ses abords.

Considérant qu'un des impacts sur l'aspect extérieur des constructions des réglementations thermiques en vigueur ou à venir se traduira par l'utilisation de panneaux solaires ou photovoltaïques, de verrières ou de serres pour capter l'énergie solaire, l'analyse qui suit permettra de déterminer la sensibilité des espaces et des bâtiments au regard de ce type de dispositifs.

C'est pourquoi sont répertoriés les principaux pans de toiture (et la façade qui va avec) exposés du sud-est à sud-ouest et donc susceptibles d'être particulièrement intéressants pour l'utilisation de cette énergie.

Au regard de la volonté de protéger ces espaces et de les mettre en valeur il serait aisé de ne pas y autoriser de dispositifs visibles de type panneau solaire ou photovoltaïque, verrière, serre... Toutefois, il nous paraît que si dans certaines parties de la ville le paysage urbain exceptionnel nécessite d'être préservé pour conserver ou retrouver un état d'origine qui ne peut être perturbé par des éléments contemporains, d'autres parties peuvent accueillir sous certaines conditions et en visant une intégration exemplaire des éléments contemporains dont les dispositifs produisant de l'énergie renouvelable.

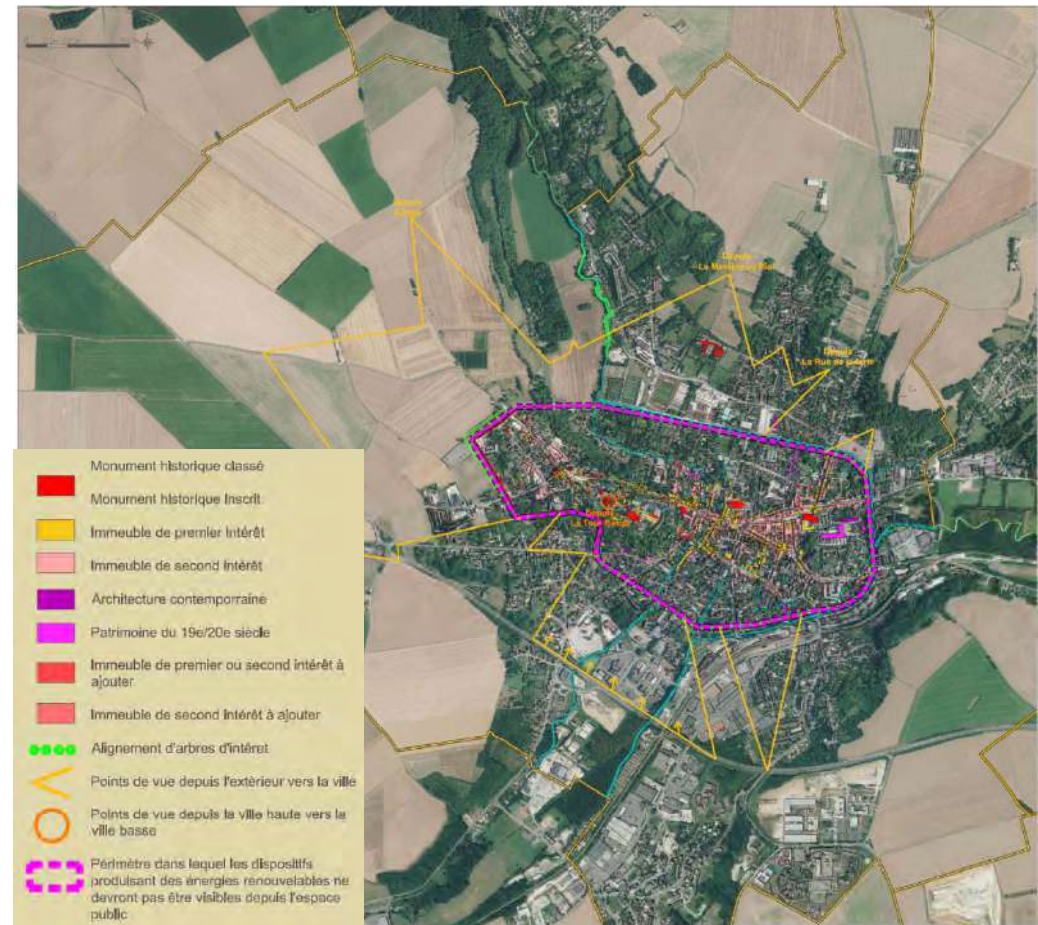
C'est pourquoi, afin de déterminer dans quelle mesure certains secteurs ou certaines constructions existantes ou futures pourront recevoir ces éléments, il a été procédé ainsi:

Après avoir relevé les pans de toiture orientés de manière satisfaisante, les immeubles à caractère patrimonial ont été indiqués sur les cartes suivantes. Les points de vue répertoriés sont également dessinés.

Ainsi, il peut en être déduit les secteurs dont la sensibilité moindre permet d'accueillir des dispositifs tels que les panneaux solaires avec un objectif d'intégration architecturale et paysagère aux constructions existantes.

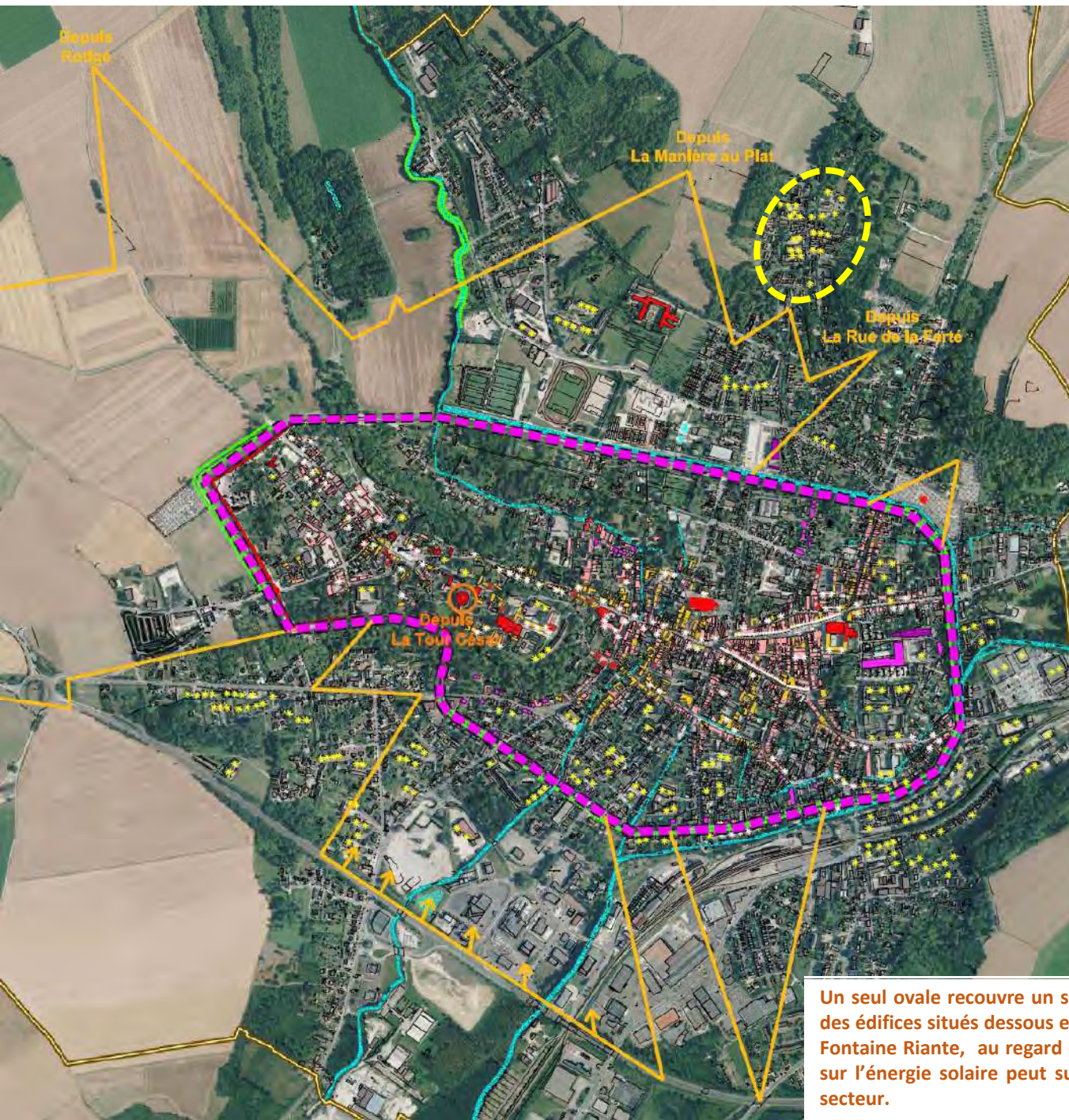
Pour les constructions neuves, ces dispositifs devront être intégrés à la conception du bâtiment et donc architecturalement adaptés à leur environnement.

2. Rappel des sensibilités paysagères et patrimoniales



L'ensemble de la ville ancienne est repéré comme étant un espace sensible au regard du nombre de monuments historiques, des espaces publics et paysagers d'intérêt, des immeubles d'intérêt et des nombreuses covisibilités avec les éléments patrimoniaux notamment la tour César et Saint Quiriace symboles de la silhouette de la ville.

4. ORIENTATION POUR DETERMINIER DES SECTEURS POUVANT ADMETTRE LES DISPOSITIFS VISIBLES PRODUISANT DES ENERGIES RENOUVELABLES



	Monument historique classé
	Monument historique inscrit
	Immeuble de premier intérêt
	Immeuble de second intérêt
	Architecture contemporaine
	Patrimoine du 19e/20e siècle
	Immeuble de premier ou second intérêt à ajouter
	Immeuble de second intérêt à ajouter
	Alignement d'arbres d'intérêt
	Points de vue depuis l'extérieur vers la ville
	Points de vue depuis la Ville Haute vers la Ville Basse
	Périmètre dans lequel les dispositifs produisant des énergies renouvelables ne devront pas être visibles depuis l'espace public
	Toitures et façades orientées de sud-ouest à sud-est
	Toitures et façades d'un bâtiment à caractère patrimonial orientées de sud-ouest à sud-est
	Secteurs susceptibles d'accueillir des dispositifs visibles et intégrés produisant des énergies renouvelables

Un seul ovale recouvre un secteur non couvert par un point de vue dominant donnant à voir les toitures des édifices situés dessous et ne comportant pas d'immeuble d'intérêt patrimonial. Il s'agit du hameau de Fontaine Riente, au regard des quelques constructions concernées la réglementation générale de l'AVAP sur l'énergie solaire peut suffire et il ne convient pas de faire une exception à celle-ci pour un si petit secteur.

4. Les espaces et les bâtiments non visibles depuis l'espace public

Les bâtiments annexes exposés au sud-est/sud-ouest situés dans les cours et jardins non visibles depuis la rue et souvent dissimulés par les murs de clôture en pierre sont des supports favorables aux panneaux solaires.

Implantés adossés à un mur en cœur d'îlot la toiture d'un bâtiment en rez-de-chaussée n'est pas visible depuis l'espace public.

Dans les jardins des panneaux peuvent être installés au sol sur un talus.



Implantation sur une dépendance de type remise ou appentis



Implantation sur un appentis adossé à un mur



Implantation sur un abri



Implantation au sol

5. Les difficultés d'intégration des dispositifs produisant des énergies renouvelables



Quelques exemples de toitures sur lesquelles il n'est pas envisageable d'implanter des panneaux solaires. En effet, des lucarnes et/ou les châssis de toit occupent déjà une partie des pans de toiture, il n'y a plus de place pour une intégration harmonieuse d'autres éléments sans aboutir à un effet de « collection » préjudiciable. Il faudra choisir un autre mode de production d'énergie renouvelable.



Quelques exemples de toitures sur lesquelles il n'est pas envisageable d'implanter des panneaux solaires. En effet, la géométrie des pans de toiture (triangle, trapèze...) ne permet pas une intégration de panneaux dont la forme rectangulaire ou carrée laissera apparaître des parties de toiture aux formes non maîtrisées et par conséquent sans harmonie. Lorsque des châssis de toit ou des souches de cheminée occupent l'espace de la toiture, l'ajout d'autres éléments aurait un effet d'encombrement très dommageable.

